



National
Defence

Défense
Nationale

B-GJ-005-200/FP-000

Manuel de doctrine interarmées

LA DOCTRINE DU RENSEIGNEMENT

INTERARMÉES

(FRANÇAIS)

Publié avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense

Responsable : J7 DLRS 2

2003-05-21

CANADIAN FORCES
FORCES CANADIENNES
WWW.FORCES.GC.CA



Canada

Canada 

LISTE DES PAGES EN VIGUEUR

1. Insérer les pages les plus récemment modifiées et disposer de celles qu'elles remplacent conformément aux instructions pertinentes.

2. Les dates de publication pour les pages originales et les pages modifiées sont :

Original.....	0	2002-05-21:	Modificatif.....	3
Modificatif.....	1		Modificatif.....	4
Modificatif.....	2		Modificatif.....	5

3. Zéro dans la colonne des modificatifs indique une page originale. La présente publication comprend 102 pages réparties comme suit :

Numéro de page	Numéro du modificatif	Numéro de page	Numéro du modificatif
Titre	0	4A-1 à 4A-2	0
B	0	4B-1 à 4B-4	0
i à vi.....	0	5-1 à 5-10.....	0
1-1 à 1-8.....	0	5A-1 à 5A-2.....	0
1A-1 à 1A-2.....	0	6-1 à 6-8.....	0
2-1 à 2-20.....	0	GL-1 à GL-4	0
3-1 à 3-14.....	0	LA-1 à LA-4.....	0
3A-1 à 3A-2.....	0	REF-1 à REF-2	0
3B-1 à 3B-2.....	0	INDEX-1 à INDEX-2.....	0
4-1 à 4-12.....	0		

PRÉFACE

1. Le renseignement est fondamental au succès des opérations militaires. La présente publication a pour but d'offrir une doctrine nationale relativement à l'utilisation du renseignement pour appuyer les opérations des FC. Elle peut servir à la formation du personnel sur le plan des principes et de la pratique du renseignement; elle peut être utilisée par les états-majors opérationnels qui veulent savoir de quelle façon le renseignement peut appuyer leurs opérations; et elle peut guider les états-majors du renseignement dans l'exécution de leurs tâches. Comme toute doctrine, on devrait la lire dans l'esprit dans lequel elle a été rédigée, c'est-à-dire comme des *directives* et des *suggestions* sur la façon dont le renseignement devrait fonctionner et être utilisé, plutôt que comme un ensemble de règles à suivre servilement dans tous les cas.

2. La présente publication-clé est subordonnée à la publication des FC touchant la doctrine - *Doctrine des Forces canadiennes* (B-GJ-005-000/AF-000). La doctrine du renseignement interarmées offre des directives et des principes, qui développent la doctrine sur le renseignement décrite dans ses grandes lignes dans le manuel *Opérations des Forces canadiennes* (B-GG-005-004/AF-000). La présente publication complètera les manuels préparés par les commandements et les formations des armées pour décrire la doctrine du renseignement spécifique aux opérations d'un seul service. Dans toute opération interarmées ou dirigée au niveau national, la doctrine du renseignement décrite dans la présente publication aura la priorité sur celle qui s'applique à un seul service.

AVANT-PROPOS

1. La présente publication est un guide pour tous ceux qui participent au processus du renseignement. Cela comprend les personnes chargées de diriger l'effort de renseignement et d'assurer la dotation, et celles qui utilisent les produits du renseignement (les commandants et leurs états-majors), ainsi que les états-majors du renseignement et les organismes qui participent à l'exécution de la fonction du renseignement. Le présent manuel ne porte pas sur les opérations nationales. Des directives spécifiques relatives à l'emploi des ressources de renseignement des FC dans les opérations nationales sont données dans l'Instruction du QGDN du SCEMD2/98.¹
2. Voici le plan de la *Doctrine du renseignement interarmées* :
 - a. Chapitre 1 - La nature du renseignement
 - b. Chapitre 2 - Le processus du renseignement
 - c. Chapitre 3 - Application du renseignement
 - d. Chapitre 4 - Soutien du renseignement à la planification
 - e. Chapitre 5 - Renseignement opérationnel
 - f. Chapitre 6 - Directives sur l'application du renseignement interarmées.
3. Afin de faciliter l'interopérabilité et d'assurer la cohérence dans la plus grande mesure possible avec la doctrine de nos principaux alliés, on s'est servi pour la présente publication des publications connexes (E.-U., OTAN, RU et Australie), qui sont énumérées dans la liste des ouvrages de référence. L'AJP 2.0 - *Doctrine alliée interarmées du renseignement, de la contre-ingérence et de la sécurité* est la publication de l'OTAN qui donne des directives similaires à celles de la présente publication.
4. Nous vous invitons à envoyer vos recommandations relatives aux modifications à apporter à la présente publication au Quartier général de la Défense nationale, à l'attention du J2 Plans pol 3.
5. Le Comité des besoins en capacité interarmées est l'autorité approbatrice pour la présente publication.

¹ Voir 3301-1 (SCEMD) daté du 10 juillet 1998, Instruction du SCEMD 2/98 (Guide pour la conduite des opérations d'assistance nationale), paragraphe 75, page 20.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pages en vigueur	B
Préface	i
Avant-propos	ii
Table des matières	iii
CHAPITRE 1 - LA NATURE DU RENSEIGNEMENT	1-1
SECTION I - INTRODUCTION	1-1
101. Nécessité du renseignement	1-1
102. Le rôle du renseignement	1-1
103. Buts	1-2
104. Signification du renseignement	1-2
SECTION II - APERÇU DES PRINCIPALES FONCTIONS DU RENSEIGNEMENT	1-4
105. Indications et avertissement (I&W)	1-4
106. Analyse tactique graphique (ATG)	1-4
107. Situation opérationnelle commune et connaissance de la situation	1-4
108. Soutien au choix des objectifs	1-5
109. Protection des forces	1-5
110. Contre-ingérence	1-6
111. Gérer l'effort de renseignement	1-6
CHAPITRE 2 - LE PROCESSUS DU RENSEIGNEMENT	2-1
201. Niveaux et types de renseignement	2-1
202. Niveaux de renseignement	2-1
203. Types de renseignement	2-1
204. Définitions	2-2
205. Les principes du renseignement	2-3
206. Le cycle du renseignement	2-3
207. Orientation	2-4
208. Recherche	2-6
209. Exploitation	2-8
210. Diffusion	2-13
211. Sources et organismes de renseignement	2-16
CHAPITRE 3 - APPLICATION DU RENSEIGNEMENT	3-1
301. Introduction	3-1
302. Structures de l'état-major du renseignement interarmées	3-1
303. Liaison	3-2
304. Architecture du renseignement interarmées et planification	3-2

305.	Principes	3-2
306.	Capacité des communications	3-4
307.	Planification de l'architecture.....	3-4
308.	Processus de l'état-major du renseignement.....	3-5
309.	Gestion de l'information.....	3-5
310.	Gestion de la recherche	3-6
311.	Gestion des besoins en renseignement.....	3-6
312.	Coordination de la recherche	3-7
313.	Procédures de l'état-major de la CCIRM.....	3-8
314.	Résumé	3-8
315.	Types de produits	3-9
316.	Produits touchant la menace et le risque	3-9
317.	Produits du renseignement de base.....	3-10
318.	Évaluations du potentiel militaire et études.....	3-10
319.	Produits sur les opérations spécifiques.....	3-10
320.	Comptes rendus et résumés	3-10
321.	Opérations de renseignement	3-12
ANNEXE A - BASES DE DONNÉES DU RENSEIGNEMENT		3A-1
3A01.	Bases de données du renseignement.....	3A-1
3A02.	Normes des bases de données.....	3A-2
3A03.	Gestion des bases de données.....	3A-2
ANNEXE B - CADRE D'UN PLAN DE RECHERCHE.....		3B-1
CHAPITRE 4 - SOUTIEN DU RENSEIGNEMENT À LA PLANIFICATION		4-1
401.	Introduction.....	4-1
402.	Responsabilités de l'état-major du renseignement	4-1
403.	Le processus de planification opérationnelle des FC (PPO FC).....	4-2
404.	Analyse tactique graphique (ATG)	4-2
405.	Utilisation de l'ATG	4-3
406.	Le concept de l'ATG	4-3
407.	L'ATG et le cycle du renseignement	4-4
408.	Processus d'ATG.....	4-4
409.	Application	4-5
410.	L'ATG et le processus de choix des objectifs.....	4-5
411.	Opérations d'information (OI)	4-5
412.	Soutien du renseignement aux OI.....	4-7
413.	Renseignement, surveillance et reconnaissance	4-7
414.	Concept de l'opération de RSR.....	4-9
415.	Conclusion	4-10
416.	L'appréciation « renseignement »	4-11
417.	Méthodologie applicable à l'appréciation	4-11

418.	Facteurs à prendre en considération.....	4-11
419.	Principes.....	4-11
420.	Directives additionnelles.....	4-12
421.	Types d'appréciations « renseignement ».....	4-12
ANNEXE A - CADRE D'UNE APPRÉCIATION « RENSEIGNEMENT »		4A-1
ANNEXE B - CADRE DE L'ANNEXE RELATIVE AU RENSEIGNEMENT		4B-1
CHAPITRE 5 - RENSEIGNEMENT OPÉRATIONNEL		5-1
501.	Introduction.....	5-1
502.	Opérations interarmées.....	5-1
503.	But du renseignement au niveau opérationnel.....	5-1
504.	Aperçu des besoins en renseignement.....	5-2
505.	Soutien du renseignement à la planification.....	5-3
506.	Processus de planification opérationnelle des FC (PPO FC)	5-4
507.	Analyse tactique graphique interarmées (ATGI)	5-4
508.	Soutien du renseignement aux opérations.....	5-4
509.	Renseignement, surveillance et reconnaissance (RSR).....	5-5
510.	Choix des objectifs interarmées	5-5
511.	Renseignement et opérations d'information (OI) au niveau opérationnel.....	5-5
512.	Soutien du renseignement aux opérations postérieures à un conflit	5-6
513.	Architecture du renseignement interarmées	5-6
514.	Caractéristiques.....	5-6
515.	Points à considérer dans la planification	5-7
516.	Exigences	5-7
517.	Organisation de la tâche du renseignement.....	5-7
518.	Centre de renseignements interarmées	5-8
519.	Cellules du renseignement national	5-9
520.	Planification de la recherche	5-9
CHAPITRE 6 - DIRECTIVES SUR L'APPLICATION DU RENSEIGNEMENT INTERARMÉES		6-1
601.	Analyser le renseignement opérationnel dans le contexte.....	6-1
602.	Définir le soutien.....	6-1
603.	Mettre à contribution l'état-major du J2.....	6-2
604.	Constituer les états-majors du renseignement interarmées.....	6-2
605.	Synchroniser l'effort.....	6-2
606.	Comprendre le besoin	6-2
607.	Établir la capacité	6-3
608.	Soutien stratégique.....	6-3
609.	Assurer l'unité d'effort.....	6-3
610.	Mettre tous les moyens de renseignement organiques à la disposition de l'ensemble de la force opérationnelle interarmées	6-4
611.	Voir l'ennemi comme une force interarmées ou unifiée	6-4

612.	Tenir le renseignement opérationnel à jour.....	6-5
613.	Maintenir la souplesse.....	6-5
614.	Assurer l'accessibilité du renseignement.....	6-5
615.	Utiliser toutes les sources.....	6-6
616.	Faire la distinction entre un fait et une évaluation.....	6-6
617.	Utiliser la Liaison.....	6-6
618.	Classer par ordre de priorité les besoins en information des éléments.....	6-6
619.	Reconnaître la contre-ingérence comme source d'information.....	6-6
620.	Employer toutes les forces déployées comme sources.....	6-7
621.	Utiliser la chaîne de commandement pour répondre aux demandes d'information.....	6-7
622.	Établir une structure assurant des opérations continues.....	6-7
623.	Utiliser les leçons retenues en matière de renseignement.....	6-8
GLOSSAIRE.....		GL-1
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....		LA-1
LISTE DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE.....		REF-1
INDEX.....		INDEX-1

LISTES DES FIGURES

Figure 1-1	Lien entre les renseignements bruts et le renseignement.....	1-3
Figure 2-1	Le rapport entre la Z Ops, la ZRR et la All.....	2-3
Figure 2-2	Le cycle du renseignement.....	2-4
Figure 3-1	Le processus de la CCIRM.....	3-6
Figure 4-1	Circulation du renseignement et de l'information dans un système de RSR.....	4-10

LISTE DES TABLES

Tableau 2-1	Cotes de fiabilité.....	2-11
-------------	-------------------------	------

CHAPITRE 1

LA NATURE DU RENSEIGNEMENT

« Pour nous, le [renseignement] veut dire toute sorte d'information sur l'ennemi et son pays - bref, la base de nos plans et de nos opérations. »

Karl von Clausewitz, *On War*, 1832

SECTION I - INTRODUCTION

101. NÉCESSITÉ DU RENSEIGNEMENT

1. Le renseignement est un élément essentiel du potentiel militaire. Il existe à tous les niveaux de commandement pour aider les commandants et leurs états-majors à prendre des décisions efficaces en leur donnant des renseignements opportuns et précis afin qu'ils comprennent l'adversaire et l'environnement opérationnel. On ne peut planifier aucune opération en espérant vraiment réussir avant d'avoir obtenu assez de renseignements bruts sur l'adversaire et l'environnement, et de les avoir convertis en renseignement. Il est tout aussi important de neutraliser les efforts similaires des adversaires en les empêchant de connaître nos propres actions, nos dispositifs, nos capacités et nos intentions.

2. Le renseignement, dans un contexte militaire, est le produit de ce que nous savons et de ce que nous comprenons de l'environnement physique, des conditions météorologiques, des données démographiques et de la culture de la zone opérationnelle, des activités, des capacités et des intentions d'une menace réelle ou éventuelle, ou de toute autre entité ou situation qui intéresse les Forces canadiennes. Le renseignement est fondamental pour planifier et mener des opérations, et pour protéger les forces dans toutes les dimensions du conflit car il permet au commandant de contrôler la menace ou la situation et de maîtriser l'environnement.

3. Le renseignement donne au commandant une évaluation de la capacité et des activités de l'adversaire, ainsi qu'une appréciation de ses plans d'action probables, de ses centres de gravité et de ses points vulnérables. Le commandant qui possède du renseignement peut avoir un avantage essentiel sur l'adversaire puisque, en entrant dans le cycle de décision de l'adversaire, il peut être en mesure d'agir ou de réagir plus rapidement que lui. Un commandant peut donc planifier des interventions d'après ses connaissances, qui réduiront les risques inhérents à l'activité opérationnelle et augmenteront la probabilité de succès.

4. Le renseignement est une activité « commandée », ce qui veut dire que le commandant doit diriger le processus du renseignement et, même s'il a son état-major du renseignement pour le conseiller, il doit parfaitement comprendre le processus du renseignement, ses forces et ses limites. Il doit pouvoir énoncer succinctement ses besoins en renseignement et interpréter le renseignement obtenu par suite de ses besoins dans le contexte de sa mission.

102. LE RÔLE DU RENSEIGNEMENT

1. Le rôle du renseignement est d'aider le commandant à se faire une image de l'espace de bataille interarmées, ce qui supposera d'évaluer les capacités, les centres de gravité et l'intention probable de l'ennemi. Pour ce faire, il faut que le système du renseignement puisse atteindre les objectifs suivants :

- a. donner l'avertissement;
- b. informer les décideurs au moyen de l'analyse prévisionnelle;
- c. aider à connaître la situation et à atteindre la supériorité d'information par rapport à un adversaire;
- d. contrecarrer l'effort de renseignement de l'ennemi.

103. BUTS

1. Voici ce que le renseignement cherche à apporter au commandant :
 - a. l'avertir à temps des menaces pour qu'il puisse réagir efficacement (mesures préventives ou mesures de protection);
 - b. lui expliquer et lui faire comprendre les capacités, les intentions, les actions et les points vulnérables d'un ennemi;
 - c. lui expliquer et lui faire comprendre l'environnement et la situation;
 - d. l'éclairer sur la vulnérabilité des forces amies à l'action des forces ennemies, ce qui comprend la recherche du renseignement, les opérations psychologiques et la déception.

104. SIGNIFICATION DU RENSEIGNEMENT

1. Dans différents contextes, le mot *renseignement* peut se rapporter à l'organisation qui effectue la fonction de renseignement, à l'activité associée à la conduite de la fonction du renseignement ou, plus généralement, au produit qui remplit le rôle et réalise les buts de la fonction. Il y a une distinction inhérente entre le renseignement brut et le renseignement.
2. **Renseignement brut.** Le renseignement brut est une donnée unique ou une série ou un groupe de données. Il est détecté par un capteur et ultérieurement recueilli d'une façon ou d'une autre à partir de ce capteur. Il montre une situation qui existe, ou qui a existé, à un certain point dans le temps et dans l'espace. Il est sans équivoque et peut se rapporter à des événements passés ou présents, étant historique ou de situation. On le définit ainsi : « Donnée non traitée de toute nature qui peut être utilisée pour l'élaboration du renseignement. »²
3. Au cours des opérations, le commandant aura accès à des quantités très importantes de renseignements bruts concernant chaque aspect de l'environnement opérationnel. On mettra à sa disposition des renseignements bruts portant sur des questions très variées relatives à ses propres forces et à celles de son adversaire : leur nombre, leur identité, leur équipement, leur emplacement, la situation concernant le réapprovisionnement, le renfort, les munitions, le nombre de victimes, l'autonomie en carburant et bien d'autres faits. Il y aura aussi une quantité importante de renseignements bruts concernant l'environnement de l'espace de bataille, le climat, les conditions météorologiques, le terrain, les influences socio-politiques et d'autres aspects de l'espace de bataille.
4. En se préparant à mener son processus de décision, le commandant sera en mesure de déterminer, dès le début, les renseignements bruts, sur les forces amies et ennemies, dont il a besoin pour pouvoir prendre une décision et établir son plan.
5. **Renseignement.** Les renseignements bruts sont très utiles lorsqu'on peut en tirer une déduction quelconque. En soi, le renseignement brut est un fait ou une série de faits mais, lorsqu'il est relié à d'autres renseignements bruts déjà connus, et lorsqu'on l'examine en fonction de l'expérience passée, il donne lieu à une nouvelle série de faits, qu'on appelle le renseignement. Le renseignement diffère du renseignement brut en ce sens que, étant le résultat d'un processus de *jugement* subjectif, il n'est pas sans équivoque et peut être contesté. Le « processus » analytique qui est à l'origine de l'élaboration du renseignement à partir de renseignements bruts consiste à établir un rapport entre un ensemble de renseignements bruts et un autre ensemble ou à comparer des renseignements bruts à une base de données contenant des faits déjà connus et à en tirer des conclusions. Le lien entre les données, les renseignements bruts et le renseignement est illustré sous forme de diagramme à la Figure 1-1 ci-dessous.

² Glossaire des termes et définitions de l'OTAN (AAP-6 (2002))

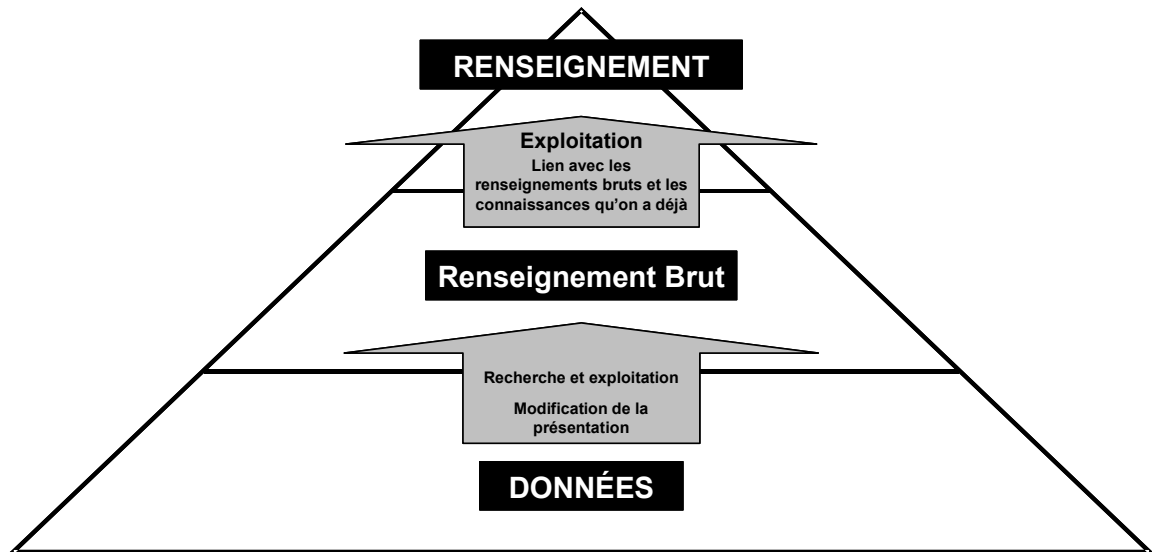


Figure 1-1 Lien entre les renseignements bruts et le renseignement

6. Le renseignement donne au commandant une *prédiction* des tactiques probables de son adversaire ou une *évaluation* des capacités et des intentions de celui-ci. Le fait d'avoir du renseignement lui donne un avantage crucial sur l'adversaire puisqu'il est capable de « pénétrer » l'esprit de son adversaire et de se faire une idée de ses actions ou réactions probables. Le commandant peut donc se fonder sur ces connaissances pour planifier ce qu'il fera, ce qui réduit les risques inhérents au combat et accroît la probabilité de succès.

7. Le renseignement est défini comme étant « le résultat de l'exploitation des renseignements bruts concernant les nations étrangères, les forces armées ennemies ou pouvant le devenir, les zones où des opérations sont effectivement menées ou pourraient l'être. »³ Le terme s'applique également à l'activité qui donne lieu au renseignement et, comme titre générique, à ceux qui effectuent le processus, qui mène à l'élaboration du renseignement.

³ *Ibid.*

SECTION II - APERÇU DES PRINCIPALES FONCTIONS DU RENSEIGNEMENT

105. INDICATIONS ET AVERTISSEMENT (I&W)

1. Un système d'indication et d'avertissement est fondé sur l'identification d'une série d'activités ou d'indices spécifiques qui sont relativement faciles à reconnaître et qui sont liés individuellement ou collectivement à une activité moins facile à définir menée par un adversaire. Avant une opération, on détermine une gamme d'indices qui forment les besoins en information, lesquels mènent à l'attribution des tâches aux sources et aux organismes de renseignement. À mesure que l'opération évolue, on élargit la gamme des indices pour englober toutes les options qui s'offrent à un adversaire. Dans toute la mesure du possible, on élabore plusieurs indices pour chaque cas afin d'empêcher la déception et d'augmenter les données collatérales permettant de reconnaître l'activité à laquelle les indices sont liés. Les systèmes d'indication et d'avertissement en temps de paix peuvent utiliser divers facteurs de déclenchement, en plus de ceux qui sont normalement utilisés en temps de guerre. Parmi ceux-ci, il y aura les facteurs politiques, sociaux, religieux et économiques.

106. ANALYSE TACTIQUE GRAPHIQUE (ATG)

1. L'ATG est une méthodologie analytique graphique que les organismes de renseignement suivent pour élaborer les produits du renseignement afin d'appuyer le processus de décision du commandant. C'est un processus continu⁴ qui comporte quatre étapes :

- a. définir l'environnement de l'espace de bataille;
- b. décrire les effets de l'espace de bataille;
- c. évaluer l'adversaire;
- d. déterminer les plans d'action (PA) éventuels de l'adversaire.

2. Les états-majors de la force interarmées et des éléments utilisent les produits de l'ATG pour préparer leurs appréciations; ces produits servent aussi à analyser et à choisir les PA des forces amies et, de façon générale, à diriger les opérations de renseignement pour appuyer les missions en cours et les futures missions.⁵

107. SITUATION OPÉRATIONNELLE COMMUNE ET CONNAISSANCE DE LA SITUATION

1. La situation opérationnelle commune est un instantané des forces amies, neutres et ennemies, et de l'environnement de l'espace de bataille. Elle représente les résultats tirés de la base de données des renseignements bruts et du renseignement qui sont communs dans un niveau de commandement et qui sont diffusés dans l'ensemble de ce niveau de commandement. La situation opérationnelle commune décrit la connaissance que le commandant a de la situation, qui est sa compréhension de l'environnement opérationnel dans le contexte de sa mission. La connaissance de la situation globale aide à prendre des décisions. Le renseignement est l'une des principales sources, mais non la seule, qui sert à préparer la situation opérationnelle commune.⁶

⁴ Le processus d'ATG de l'OTAN comporte trois étapes, qui sont décrites en détail dans l'AJP 2.1, Procédures en matière de renseignement de l'OTAN.

⁵ Pour avoir une description complète du processus d'ATG, voir Manuel de campagne - le renseignement de la Force terrestre (B-GL-357-001/FP-001), qui provient de ABCA QSTAG 1034 et de la version définitive de US FM 34-130.

⁶ On peut trouver des renseignements additionnels sur la situation opérationnelle commune dans *Situation opérationnelle commune des Forces canadiennes - Concept de l'opération* (projet révisé daté du 11 juillet 2002).

108. SOUTIEN AU CHOIX DES OBJECTIFS

1. Le choix des objectifs est le processus qui consiste à choisir des forces ennemies, des zones géographiques, des installations ou des activités, qu'on prévoit capturer, détériorer, détruire ou neutraliser, et d'y adapter la réponse appropriée. Le choix des objectifs comprend les fonctions du renseignement, les fonctions opérationnelles et les fonctions de planification, et suppose l'emploi de la force mortelle ou non mortelle, par le tir d'armes classiques et non classiques. Le but du renseignement sur l'objectif est d'appuyer l'analyse d'objectif et les recommandations d'attaque, et d'aider à planifier et à exécuter la mission. Le renseignement sur l'objectif peut être divisé en trois catégories : l'analyse du système d'objectif, l'estimation des dommages collatéraux et l'estimation des dégâts de combat.

2. L'analyse du système d'objectif est le processus qui consiste à définir et à analyser un système d'objectif afin de déterminer les faiblesses et les points vulnérables exploitables. L'analyse du système d'objectif est menée à tous les niveaux de commandement. Au niveau stratégique, l'analyse porte principalement sur les systèmes nationaux d'envergure comme les campagnes militaires, la production militaire-industrielle, le transport, etc. Aux niveaux opérationnel/tactique, elle porte principalement sur les sous-systèmes, par exemple un terrain d'aviation ou les aires d'entreposage des munitions ou des produits pétroliers d'un terrain d'aviation.

3. L'estimation des dommages collatéraux est le processus qui consiste à déterminer les résultats non intentionnels découlant de l'emploi de la force mortelle ou non mortelle contre un objectif prédéterminé. Dans l'estimation des dommages collatéraux, on utilise l'armement proposé contre l'objectif et ses environs, en faisant particulièrement attention à la population locale et aux objets civils névralgiques. Selon les directives du commandant, les résultats de l'estimation des dommages collatéraux peuvent amener le commandant à demander aux autorités supérieures l'autorisation d'attaquer ou à faire réviser la solution d'armement proposée par le personnel responsable du choix des objectifs.

4. L'estimation des dégâts de combat (BDA) est le processus qui consiste à déterminer les effets produits par l'emploi de la force mortelle ou non mortelle contre un objectif prédéterminé. L'estimation des dégâts de combat englobe les estimations des dommages matériels, des dommages fonctionnels et des dommages aux systèmes. L'estimation des dégâts de combat, ainsi que l'estimation des effets des munitions, qui est principalement une tâche du J3, sont les éléments clefs de la phase d'évaluation du combat dans le cycle du choix des objectifs.

109. PROTECTION DES FORCES

1. La protection efficace des forces donne aux commandants une plus grande liberté de mouvement et d'action, qui autrement serait amoindrie en cas d'attaque réussie. À la base, l'efficacité des mesures de protection des forces repose sur l'évaluation précise des menaces conventionnelles, asymétriques et accidentelles, ainsi que des menaces touchant l'environnement, la santé et l'hygiène.

2. Les menaces conventionnelles sont celles auxquelles les forces amies font normalement face au cours des opérations militaires classiques. Les menaces asymétriques sont celles qui sont utilisées pour ébranler ou contourner la force d'un adversaire en exploitant ses faiblesses, en utilisant des méthodes très différentes de son mode habituel de fonctionnement. Elles peuvent comprendre l'utilisation hostile des opérations d'information, des armes de destruction massive et/ou d'autres opérations non classiques. Les conditions météorologiques et sanitaires extrêmes exercent aussi une menace sur une force militaire et exigent des mesures efficaces de protection des forces pour éliminer, atténuer, déplacer ou accepter le risque.

3. D'un point de vue du renseignement, l'efficacité du plan de protection des forces d'un commandant dépendra de la *fusion* du renseignement provenant de plusieurs sources afin de découvrir la menace en temps opportun et de l'évaluer de façon précise.

110. CONTRE-INGÉRENCE

1. La contre-ingérence (CI) englobe les activités qui déterminent la menace à la sécurité et qui luttent contre la menace à la sécurité que posent des services de renseignement étrangers ou des individus engagés dans des activités d'espionnage, de sabotage, de subversion, de terrorisme et/ou de crime organisé. Essentiellement, l'effort de CI est directement lié à la protection du personnel, de l'information, des plans et des ressources du MDN/des FC, tant au Canada qu'à l'étranger.

2. La conduite des opérations de CI exige un niveau élevé d'intégration fonctionnelle avec les opérations de renseignement. Alors que le but du renseignement est de modeler l'image que les forces amies se font de l'adversaire, la CI sert à modeler la façon dont l'adversaire perçoit les capacités et les intentions des forces amies. La CI sème le doute dans l'esprit d'un adversaire, diminuant sa capacité de prendre une décision en le privant de l'information dont il a besoin pour mener des opérations efficaces contre les forces amies. Les ressources de CI représentent beaucoup plus que de simples ressources de recherche et peuvent mettre en œuvre des contre-mesures actives.

3. Voici les activités fondamentales de CI pour appuyer les commandants opérationnels :

- a. mise en activité précoce dans le cadre de la reconnaissance stratégique et opérationnelle, et appréciations;
- b. soutien à la sécurité du déploiement, ce qui comprend l'examen des points d'embarquement, de transit et de débarquement;
- c. soutien à la sécurité des opérations (SECOP);
- d. création d'une équipe multidisciplinaire de CI en amenant des ressources de lutte contre le renseignement humain, contre le renseignement d'origine électromagnétique et contre le terrorisme à opérer dans un théâtre d'opérations commun;
- e. conduite d'opérations de CI et soutien à l'HUMINT;
- f. enquêtes de sécurité;
- g. opérations de contrôle, dont le filtrage de sécurité des employés recrutés sur place (déploiements des FC seulement).

111. GÉRER L'EFFORT DE RENSEIGNEMENT

1. La planification opérationnelle et la planification du renseignement seront fusionnées dès le début du processus de planification d'une campagne ou d'une opération. Voici ce que fera l'état-major du renseignement avant le déploiement :

a. Établir la mission et les tâches

- (1) Préciser les missions, les tâches et les besoins en renseignement.
- (2) En collaboration avec tous les éléments d'état-major, déterminer les besoins essentiels du commandant en renseignement (BECR) et, à partir de ces besoins, élaborer les besoins prioritaires en renseignement (BPR) du commandant.
- (3) Élaborer les besoins en information, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la formation.
- (4) Élaborer l'architecture du renseignement.
- (5) Déterminer les ressources qui devront établir et gérer l'architecture du renseignement.

- (6) Déterminer les ressources de renseignement, dont les ressources de recherche, et leur attribuer des tâches.
- b. **Déterminer le soutien nécessaire**
- (1) Déterminer le besoin en ressources externes en renseignement.
 - (2) Déterminer le besoin en personnel additionnel.
 - (3) Prévoir la formation du personnel de renfort.
- c. **Gestion de la recherche**
- (1) Déterminer les besoins en renseignement.
 - (2) Établir le plan de recherche.
 - (3) Établir le calendrier de recherche.
 - (4) Déterminer les lacunes au niveau de la capacité de recherche.
 - (5) Élaborer les besoins en information pour combler les lacunes, et les envoyer au niveau suivant de commandement.
 - (6) Coordonner la recherche de l'ACINT, de l'HUMINT, de l'IMINT, du MASINT, de l'OSINT, du RADINT et du SIGINT.
- d. **Gestion de l'élaboration du renseignement**
- (1) Confirmer et mettre à jour les BPR.
 - (2) Remplir l'évaluation du renseignement et la mettre à jour le cas échéant.
- e. **Gestion de la diffusion.** Établir le plan de diffusion des renseignements bruts et du renseignement au moyen d'une architecture robuste du renseignement.
- f. **Intégration multinationale.** Établir la liaison entre les structures du renseignement de la force interarmées et de la force multinationale.

Page intentionnellement laissée en blanc

CHAPITRE 2

LE PROCESSUS DU RENSEIGNEMENT

201. NIVEAUX ET TYPES DE RENSEIGNEMENT

1. Afin de faciliter la gestion du processus du renseignement, le renseignement est classé par niveaux et par types.

202. NIVEAUX DE RENSEIGNEMENT

1. Le renseignement est classé en trois niveaux selon l'utilisation qui doit en être faite.
 - a. **Renseignement stratégique.** « Renseignement nécessaire à l'élaboration de la ligne de conduite et des plans militaires à l'échelon national et international. »⁷ C'est le plus haut niveau du renseignement tiré des renseignements bruts recueillis dans la zone la plus vaste possible par suite des besoins exprimés par les gouvernements nationaux dans la gamme complète des questions militaires, diplomatiques, politiques et économiques, aux échelons national et international (c'est-à-dire le QGDN).
 - b. **Renseignement opérationnel.** « Renseignement nécessaire à l'établissement des plans et à la conduite des campagnes au niveau opérationnel. »⁸ Plus précisément, c'est le renseignement nécessaire à la planification, à l'exécution et au soutien des campagnes et des opérations menées dans un théâtre d'opérations par un quartier général interarmées.
 - c. **Renseignement tactique.** « Renseignement nécessaire à l'établissement des plans et à la conduite des opérations tactiques. »⁹ Renseignement utilisé vers le bas à partir du niveau du quartier général de la formation, qui est élaboré dans la zone de la formation ou est destiné aux unités tactiques (c'est-à-dire les NCSM, les GT inf, les escadrons aériens).

203. TYPES DE RENSEIGNEMENT

1. À l'intérieur de chaque niveau, le renseignement peut être subdivisé dans l'un des cinq types de renseignement :
 - a. **Renseignement de base.** Le renseignement de base est la documentation sur un sujet, qui est gardée dans des bases de données et continuellement mise à jour en temps de paix et pendant les opérations. Il sert surtout à planter le décor au début des opérations et à répondre aux besoins en renseignement qui se rapportent à des faits immuables comme le terrain de l'espace de bataille et les conditions météorologiques, qui peuvent être soulevés par suite de nouveaux besoins constatés pendant une opération. La définition du renseignement de base est la suivante : « Renseignement sur tout sujet, permettant d'établir une documentation de référence utilisable pour la planification et le traitement des informations ou des renseignements obtenus ultérieurement. »¹⁰
 - b. **Renseignement de situation.** Renseignement élaboré par suite des besoins en renseignement liés à une opération en cours et qui se rapporte aux événements qui se déroulent au moment de l'opération. On le définit ainsi : « Renseignement qui décrit la situation actuelle au niveau stratégique ou tactique. »¹¹

⁷ AAP-6 (2002)

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

- c. **Renseignement sur l'objectif.** On le définit ainsi : « Indication permettant de caractériser et de localiser un objectif ou un ensemble d'objectifs, d'en connaître la vulnérabilité et l'importance relative. »¹² Le renseignement sur l'objectif fournit les données pour le processus de choix des objectifs. Ce processus garantit l'utilisation la plus efficace des systèmes offensifs d'appui-feu.
- d. **Renseignement d'appréciation.** Le renseignement d'appréciation est celui qui présente l'évaluation prospective et le jugement prédictif, et qui essaie de projeter le futur probable en examinant les développements et les plans d'action des forces étrangères, ainsi que leurs répercussions.
- e. **Renseignement d'avertissement.** Ce renseignement informe de ce qui menace les FC ou les intérêts nationaux suffisamment d'avance pour permettre de réagir efficacement.

204. DÉFINITIONS

1. **Zones.** Afin de permettre au commandant et à son état-major du renseignement de concentrer leur effort de renseignement, des zones de responsabilité de renseignement (ZRR), des zones d'intérêt pour le renseignement (ZIR) et des zones d'intérêt (ZI) sont établies par rapport à la zone d'opération. Ces zones ne sont pas seulement de nature géospatiale, mais elles représentent aussi d'autres sujets, comme la politique, la démographie ou l'économie. On indique à la Figure 2-2 le rapport entre ces zones.
2. **Zone de responsabilité de renseignement (ZRR).** On la définit ainsi : « Zone sur l'étendue de laquelle le chef est responsable du renseignement avec les moyens mis à sa disposition. »¹³ Dans la pratique, l'étendue de cette zone sera limitée par les capacités, principalement la portée, des ressources de recherche mises à la disposition immédiate du commandant. Étant donné que la portée est généralement la principale limitation, c'est dans cette zone que le commandant dirigera l'effort principal de l'état-major du renseignement.
3. **Zone d'intérêt pour le renseignement (All).** On la définit ainsi : « Zone au sujet de laquelle un commandant a besoin de renseignement sur les facteurs et les développements susceptibles d'influencer l'issue de ses opérations courantes et futures. »¹⁴ Le commandant aura besoin du renseignement venant de l'extérieur de sa ZRR si celui-ci est susceptible d'influencer le plan de son opération en cours ou d'influer sur les futures opérations qu'il peut mettre en œuvre. Comme il est peu probable que l'état-major du renseignement puisse obtenir ce renseignement par l'intermédiaire de ses propres systèmes de recherche, il demandera aux formations supérieures ou de flanc de s'en occuper. Les renseignements bruts et le renseignement obtenus à l'extérieur de la ZRR devraient être diffusés aux autres formations ou unités qu'ils peuvent intéresser. La ZIR ne devrait pas être vue seulement en termes géospatiaux. Elle peut aussi englober les facteurs économiques, politiques et religieux pour n'en nommer que quelques-uns.
4. **Zone d'intérêt (ZI).** On la définit ainsi : « Zone qui intéresse le commandant dans l'exécution de sa mission; elle englobe la zone d'influence ainsi que les zones qui y sont contiguës et s'étend vers l'avant en territoire ennemi pour inclure les objectifs des opérations en cours ou planifiées. Elle comprend aussi les zones occupées par les forces de l'ennemi, susceptibles de compromettre l'exécution de la mission. »¹⁵

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

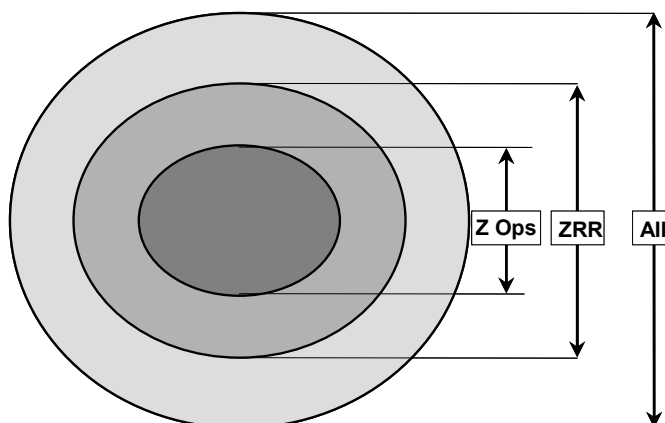


Figure 2-1 Le rapport entre la Z Ops, la ZRR et la AII

205. LES PRINCIPES DU RENSEIGNEMENT

1. Il y a huit principes qui régissent l'élaboration du renseignement, ainsi que l'organisation et les activités de ceux qui l'élaborent. Ces principes sont les suivants :
 - a. **Contrôle centralisé.** Le renseignement doit être contrôlé au niveau central afin d'éviter le chevauchement inutile des tâches, de fournir l'appui réciproque et d'assurer l'utilisation économique et efficace de toutes les ressources.
 - b. **Rapidité de diffusion.** Le renseignement est inutile s'il arrive trop tard. En outre, le système par lequel les tâches sont attribuées aux sources et aux organismes de renseignement doit être en mesure de montrer, sans délai, les changements importants dans la situation opérationnelle.
 - c. **Mise en œuvre systématique.** Les sources et les organismes de renseignement doivent être systématiquement mis en œuvre grâce à l'attribution méthodique des tâches, laquelle se fonde sur la connaissance approfondie des capacités et des limites de ces sources et organismes.
 - d. **Objectivité.** Il faut résister à toute tentation de déformer l'information dans le but de l'adapter à des idées préconçues.
 - e. **Accessibilité.** Le renseignement et les renseignements bruts pertinents doivent être facilement accessibles aux états-majors du renseignement et aux utilisateurs. Le renseignement n'a aucune valeur s'il n'est pas diffusé à ceux qui en ont besoin ou si ces derniers n'y ont pas accès.
 - f. **Rapidité de réaction.** L'état-major du renseignement doit à tous moments réagir aux besoins en renseignement du commandant.
 - g. **Protection des sources.** Toutes les sources d'information doivent être adéquatement protégées.
 - h. **Examen continu.** Le renseignement doit être continuellement examiné et, s'il y a lieu, révisé, en tenant compte de tous les nouveaux renseignements bruts et en le comparant avec ce qu'on connaît déjà.

206. LE CYCLE DU RENSEIGNEMENT

1. Afin de traiter toute l'information disponible, de déterminer celle qui est pertinente, de chercher celle qui manque et d'exploiter ensuite les renseignements bruts appropriés pour les convertir en renseignement avant la diffusion, on a adopté un ensemble systématique structuré d'activités. Le cycle du renseignement est le cadre

dans lequel sont menées quatre opérations distinctes qui se terminent par la diffusion du produit du renseignement fini. Chaque phase du cycle doit être synchronisée avec les besoins opérationnels et décisionnels du commandant afin de pouvoir réussir à influencer l'issue de l'opération. Le cycle du renseignement offre un processus qui permet de comprendre et d'ordonner les nombreuses activités qui se rattachent à l'élaboration du renseignement, et il aide à comprendre les rapports mutuels qui existent entre les diverses phases. Le processus du renseignement se terminera peut-être avant la fin du cycle complet, et les points auxquels chaque étape du cycle commence et finit ne sont pas rigoureusement délimités. Les étapes du cycle sont les suivantes (Figure 2-2) :

- a. orientation;
- b. recherche;
- c. exploitation;
- d. diffusion.

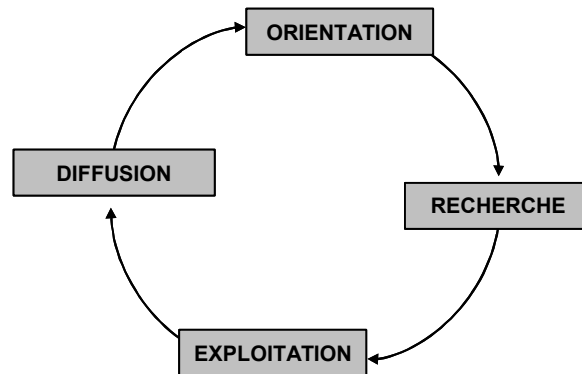


Figure 2-2 Le cycle du renseignement

207. ORIENTATION

1. **Définition.** L'orientation est la première étape du cycle du renseignement et comprend les points suivants : « Détermination des besoins en renseignement, établissement du plan de recherche, envoi de demandes de renseignement et d'ordres de recherche aux organismes de renseignement et contrôle permanent de la production de ces organismes. »¹⁶
2. Il y a deux aspects à l'orientation :
 - a. **L'orientation donnée par le commandant à son état-major du renseignement.** Le commandant doit diriger son état-major du renseignement. Il doit donner des instructions claires concernant les renseignements bruts et le renseignement dont il a besoin et, s'il y a lieu, fixer un délai. Son orientation devrait toujours être aussi précise que possible et, dans toute la mesure du possible, il devrait classer par ordre de priorité ses besoins en information et en renseignement.
 - b. **L'orientation donnée par l'état-major du renseignement à ses sources, organismes de renseignement et aux membres de son personnel.** Cette orientation constitue la base du plan de recherche et suppose :
 - (1) d'élaborer les besoins en information et d'attribuer des tâches aux sources et aux organismes de renseignement organiques et détachés;

¹⁶ *Ibid.*

- (2) d'élaborer les demandes d'information et de les envoyer aux sources et aux organismes de renseignement qui ne sont ni organiques ni détachés.

3. **Besoins essentiels du commandant en renseignement (BECR).** Au début d'une opération, peut-être même avant le déploiement, le commandant commencera à formuler des questions auxquelles il aura besoin de réponses pour mener l'opération avec succès. Ces questions sont les BECR et portent sur la situation opérationnelle et les capacités des forces amies, sur la situation opérationnelle, les capacités et les intentions de l'ennemi et sur les détails de l'environnement de l'espace de bataille.

4. **Besoins prioritaires en renseignement du commandant (BPR).** Bon nombre des questions contenues dans les BECR exigeront simplement des faits, et la recherche et la diffusion de renseignements bruts permettent d'y répondre. Cependant, certaines questions concernant l'ennemi et l'environnement sont essentielles à la planification et au succès de l'exécution des plans d'action des forces amies; on ne peut pas y répondre par de simples faits et il faudra exploiter les renseignements bruts en renseignement pour fournir des réponses. Les BPR ne sont que les besoins en renseignement pour lesquels un commandant a prévu une priorité définie dans la tâche de planification et de prise de décision.

5. **Besoins en information.** Les BPR sont divisés en besoins particuliers en information. En exploitant et en fusionnant les réponses aux besoins en information, on répond en même temps aux BPR. On donne aux besoins en information la définition suivante : « Information relative à l'ennemi et à son environnement qui doit être recherchée et exploitée pour répondre aux besoins du commandement. »¹⁷

6. **Indices.** Afin d'attribuer des tâches aux ressources de recherche, l'état-major du renseignement doit déterminer les indices qui ont trait à des besoins particuliers en information. Les indices, qui sont définis comme étant « le renseignement brut qui indique l'intention ou la capacité pour un ennemi potentiel d'adopter ou de rejeter un mode d'action »¹⁸, sont groupés sous trois rubriques :

- a. **Indices d'alerte ou d'avertissement.** Ces indices se rapportent aux préparatifs en vue d'une agression mis en œuvre par un ennemi, dont certains donneront la pré-alerte de l'imminence des hostilités.
- b. **Indices tactiques ou de combat.** Ces indices révèlent le type d'opération que le belligérant est sur le point de mener. Chaque type d'opération dans la gamme des opérations exigera des préparatifs spécifiques et caractéristiques. Les indices liés à ces préparatifs peuvent être définis bien avant les opérations et liés à des types spécifiques d'opérations.
- c. **Indices d'identification.** Les indices d'identification et l'équipement caractéristique permettent de déterminer l'identité et le rôle d'une formation, d'une unité ou d'une installation à partir de la reconnaissance de son organisation, de son équipement ou de ses tactiques.

7. Le choix des indices qui conviennent à la situation opérationnelle dépendra dans une très grande mesure des capacités de l'état-major du renseignement. La nature des indices choisis dictera le choix des sources et des organismes de renseignement qui seront chargés de recueillir les renseignements bruts et le renseignement dont il a besoin.

8. **Le concept de gestion de la recherche, de la coordination et des besoins en renseignement (CCIRM).** Une fois qu'on a commencé à déterminer les BECR et les BPR, on peut également commencer à planifier le mode de recherche des renseignements bruts et du renseignement pour y répondre. La méthodologie, élaborée pour établir le plan de recherche et gérer son application de la manière la plus efficace, est la CCIRM. La CCIRM comprend la gestion de l'information au sens le plus large étant donné que cette fonction devrait également inclure la gestion de l'élaboration du produit du renseignement aux utilisateurs, la vérification de la satisfaction du client, etc. Le renseignement consiste à gérer l'information et à répondre aux besoins de connaître du consommateur (le commandant). C'est un processus de bout en bout

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

dans lequel il faut d'abord trouver (ou prévoir) ce que le commandant a besoin de savoir pour finalement s'assurer qu'il a reçu la réponse dont il a besoin - en exécutant chaque phase intermédiaire.

9. La CCIRM englobe les activités qui amènent à appliquer de manière efficace et efficiente la recherche du renseignement, son exploitation et l'établissement de comptes rendus afin de répondre aux besoins en renseignement tactique, opérationnel, stratégique et national. La CCIRM comprend deux grands volets : la coordination de l'effort de recherche et la gestion des besoins en renseignement découlant d'opérations, de missions ou de déploiements particuliers. Une architecture efficace du renseignement permettra d'attribuer et de réattribuer rapidement et efficacement des tâches aux sources et aux organismes de renseignement. L'établissement d'un plan de recherche efficace conformément aux principes du renseignement est l'élément clef pour répondre aux BECR et aux BPR.

208. RECHERCHE

1. **Introduction.** La recherche est la deuxième étape du cycle du renseignement. Elle représente la « mise en œuvre des sources par les organismes de recherche de renseignement et la transmission des renseignements bruts obtenus des organismes d'exploitation appropriés pour leur utilisation dans l'élaboration du renseignement. »¹⁹ C'est au cours de ce processus que les renseignements bruts et le renseignement sont recueillis afin de répondre aux besoins en information et en renseignement du commandant qui ont été déterminés à l'étape d'orientation du cycle du renseignement.

2. Le processus de recherche comporte trois volets :

- a. la mise en œuvre des sources par les organismes de recherche de renseignement, et la mise en œuvre des sources et des organismes de renseignement par l'état-major du renseignement;
- b. la transmission en temps opportun des renseignements bruts recueillis par les sources et les organismes de renseignement à l'étape suivante du cycle du renseignement où ils seront exploités en renseignement;
- c. le maintien d'un contrôle afin de garantir que l'information appropriée est effectivement recueillie.

3. **La mise en œuvre des sources et des organismes de renseignement.** La différence essentielle entre une source et un organisme de renseignement est qu'une source produit des données et des renseignements bruts, alors qu'un organisme de renseignement, en plus de pouvoir effectuer la recherche, peut aussi jusqu'à un certain point effectuer l'exploitation et, par conséquent, élabore le renseignement. On définit ainsi les sources et les organismes de renseignement²⁰ :

- a. **Une source.** Personne ou objet dont on peut tirer des renseignements bruts²¹.
- b. **Un organisme de renseignement.** Organe ou organisation engagé dans la recherche ou l'exploitation des renseignements bruts²².

4. Les sources et les organismes de renseignement peuvent être groupés sous trois rubriques :

- a. **Contrôlés.** Ce sont les sources et les organismes de renseignement auxquels un officier du renseignement, conjointement avec l'état-major du commandant, peut confier la tâche de répondre aux questions du commandant. Ceux-ci comprendraient, par exemple, les systèmes terrestres et aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ainsi que les équipages des navires, des véhicules terrestres et des avions.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Pour avoir des détails additionnels sur les sources et organismes de renseignement, voir la section IV.

²¹ AAP-6 (2002)

²² *Ibid.*

- b. **Non contrôlés.** Sources et organismes de renseignement qui fournissent des renseignements bruts, mais qui ne relèvent pas du contrôle d'un commandant des FC et auxquels on ne peut attribuer directement des tâches. Les journaux, les stations de radiodiffusion et de télédiffusion, les revues techniques, les instructions pour la navigation, ainsi que les cartes et les tableaux préparés par des gouvernements ennemis ou neutres ne sont que quelques exemples de sources et d'organismes de renseignement non contrôlés. Les systèmes de surveillance stratégique exploités par des nations amies entreraient aussi dans cette catégorie. Même si les résultats de ces systèmes pourraient être mis à la disposition des autres, ce sont les propriétaires qui en contrôleraient la programmation, et les autres pays n'auraient pas voix au chapitre en ce qui concerne leur utilisation.
 - c. **Occasionnels.** Une source occasionnelle élabore des renseignements bruts à partir d'un quartier inattendu. Il pourrait s'agir par exemple d'un transfuge ou d'un réfugié. L'information provenant d'une source occasionnelle devrait toujours être traitée avec plus de vigilance car sa diffusion peut faire partie d'un plan de déception.
5. L'état-major du renseignement doit connaître les capacités détaillées de toutes les sources et de tous les organismes de renseignement dont il a des chances de disposer. Il pourra ainsi choisir la source ou l'organisme de renseignement qui convient pour une tâche particulière de recherche et assurer un contrôle sur la fiabilité et la productivité des sources et organismes de renseignement qu'il utilise.
6. Lorsque vient le temps de choisir une source ou un organisme de renseignement en vue d'une tâche précise, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs :
- a. **Sécurité.** Conformément aux principes du renseignement, les sources et les organismes de renseignement doivent être protégés de façon adéquate, sinon on les perdra, ou encore leur intégrité sera compromise et ils serviront peut-être à envoyer des renseignements de déception dans le système du renseignement.
 - b. **Capacité.** La source choisie pour rechercher un élément particulier d'information doit être capable d'exécuter la tâche. Par exemple, les tâches de recherche de l'HUMINT sont attribuées à des êtres humains, et l'IMINT est recherché par des caméras et des dispositifs électro-optiques. L'organisme de renseignement chargé de rechercher un élément d'information ou d'élaborer du renseignement spécifique doit être compétent. Il doit avoir le groupe-capteur approprié ou la capacité d'exploitation, il doit pouvoir élaborer les renseignements bruts ou le renseignement dans une forme appropriée et avoir réussi dans le passé à exécuter des tâches similaires.
 - c. **Pertinence.** Il y aura parfois plus d'un genre de source ou d'organisme de renseignement qui pourra accomplir une tâche de recherche et qui sera disponible pour le faire. Lorsque vient le temps de choisir la source ou l'organisme de renseignement, il faut faire attention aux attributs de chacun des systèmes afin de garantir que c'est celui qui convient le mieux à la tâche qui est choisi.
 - d. **Risque.** De temps en temps, l'utilisation en vue d'une mission d'une source ou d'un organisme de renseignement en particulier comportera un facteur de risque physique, politique ou militaire. Dans de telles circonstances, il faut mettre en balance avec soin le risque couru et la valeur de l'information recherchée. Si le risque est énorme, il faudra peut-être soumettre la décision à une autorité supérieure ou mieux placée pour prendre une décision.
 - e. **Environnement de l'espace de bataille.** Divers éléments de l'environnement de l'espace de bataille, comme les conditions météorologiques, le terrain ou la contrainte politique, peuvent limiter la capacité d'une source ou d'un organisme de renseignement de recueillir l'information. Il faut en tenir compte lorsqu'on planifie l'attribution des tâches aux sources et aux organismes de renseignement. Selon l'importance que peut avoir la recherche d'un élément particulier d'information pour assurer le succès, on peut confier provisoirement la tâche à d'autres sources pour rendre compte des changements dans l'environnement.

- f. **Multiplicité et équilibre.** La multiplicité est le fait d'attribuer à plus d'une source la tâche de recueillir la même information. Elle permet de mieux s'assurer que l'information sera recueillie, elle est utile pour vérifier l'information et elle aide à se protéger contre la déception. Cependant, elle représente peut-être un gaspillage des ressources limitées et elle ne sera normalement utilisée que lorsqu'il sera essentiel de recueillir ou de vérifier l'information. On réalise l'équilibre en assurant une juste répartition de la charge de travail entre l'ensemble des sources et des organismes de renseignement qui sont disponibles.

7. **Transmission des renseignements bruts.** La valeur des renseignements bruts et du renseignement diminue rapidement à mesure que le temps passe. Afin de réduire le taux de décroissance, les délais dans le cycle du renseignement doivent être aussi courts que possible. Il est donc essentiel qu'une source ou un organisme de renseignement soit en mesure de transmettre les renseignements bruts ou le renseignement recueillis dans le plus court délai possible à l'intérieur d'une tranche de temps fixée par l'organisation qui attribue les tâches. Dans ce contexte, il y a deux définitions à donner :

- a. **Temps de réponse.** Désigne le temps écoulé entre le moment où une demande d'information est présentée et celui où cette information arrive. Le temps de réponse d'un système de recherche dépendra en grande partie du type de source ou d'organisme de renseignement qui est employé. Il faut tenir compte du temps qu'il a fallu pour déployer une source ou un organisme de renseignement afin qu'il recueille l'information nécessaire à l'endroit voulu. Évidemment, les sources qui sont déjà au bon endroit auront un temps de réponse plus court que celles qui doivent être déployées dans la zone d'intérêt, qu'il s'agisse de l'HUMINT, de la reconnaissance aérienne ou des systèmes par satellite.
- b. **Temps de transmission des données.** Désigne le temps écoulé entre le moment où un capteur détecte un élément d'information et celui où un analyste reçoit l'information. La valeur de la plupart des renseignements bruts, et certainement de tous ceux qui sont recueillis à des fins d'utilisation au niveau tactique, diminue rapidement à mesure que le temps passe. Il faut indiquer dans le plan de recherche le temps limite d'utilité de l'information (LTIOV). La situation la plus souhaitable serait celle où les renseignements bruts parviendraient à l'analyste en temps quasi réel. Pour cela, il doit toutefois y avoir une liaison directe de données entre le capteur et l'analyste, ce qui est rarement le cas, sauf dans les systèmes perfectionnés. Le temps de transmission des données des diverses sources et des divers organismes de renseignement peut largement varier et doit être pris en considération lorsqu'on choisit une source ou un organisme de renseignement pour lui attribuer des tâches. Voici quelques facteurs qui influencent le temps de transmission des données des sources et des organismes de renseignement :
- (1) la nécessité de récupérer le capteur à la base d'exploitation de son système multiplex, comme dans une nacelle de reconnaissance photographique;
 - (2) la nécessité d'exploiter l'information pour la rendre intelligible, comme le développement de la pellicule d'une caméra;
 - (3) la disponibilité des systèmes de communications, et la largeur de bande suffisante pour la transmission des données.

8. **La nature du plan de recherche.** Le plan de recherche doit être vu comme un processus continu; des tâches seront attribuées à des sources et organismes de renseignement, et celles-ci seront modifiées ou attribuées à d'autres sources et organismes de renseignement, par suite des changements dans les besoins en information et en renseignement. Ces besoins apparaîtront à mesure que l'opération évoluera et, dans certains cas, découleront des renseignements bruts et du renseignement tirés de l'attribution originale des tâches.²³

209. EXPLOITATION

1. **Introduction.** L'exploitation est la partie du cycle du renseignement pendant laquelle les renseignements bruts recueillis par suite de l'orientation donnée par le commandant sont transformés en renseignement.

²³ Le cadre d'un plan de recherche est présenté à l'annexe B du chapitre 3.

L'exploitation est une série structurée d'actions qui, bien que présentées séquentiellement, peuvent aussi être simultanées. Dans une définition qui indique les composantes de l'exploitation, on dit qu'elle représente « la transformation des renseignements bruts en renseignement par regroupement, évaluation, analyse, synthèse et interprétation. »²⁴

2. L'exploitation est effectuée à un certain nombre de points dans le circuit de l'information et du renseignement. Elle peut aller de l'exploitation initiale effectuée dans un organisme de renseignement, qui se limite généralement à donner une forme intelligible à des données brutes, jusqu'à l'exploitation effectuée au niveau stratégique du renseignement qui a été transmis dans la chaîne de commandement. Chaque nouvelle exploitation établit un rapport entre les renseignements bruts ou le renseignement et des faits qui n'étaient pas disponibles au niveau précédent de l'exploitation, ce qui permet de déterminer du nouveau renseignement.

3. **Regroupement.** Le regroupement est défini comme étant « une étape de la phase d'exploitation du cycle du renseignement au cours de laquelle le rassemblement des renseignements bruts de même matière permet d'établir une chronologie d'événements et facilite l'exploitation ultérieure. »²⁵ Dans la pratique, il consiste à recevoir, rassembler et enregistrer tous les comptes rendus qui arrivent à un bureau du renseignement et ce, à tous les niveaux. Il sous-entend :

- a. d'effectuer la tâche élémentaire qui consiste à attribuer un numéro identificateur à chaque élément d'information et de renseignement reçu et à enregistrer sa réception;
- b. de classer chaque élément d'information ou de renseignement dans une catégorie ou un groupe approprié en enregistrant les données de façon chronologique, en annotant une carte ou un tableau, en indexant des fiches ou en entrant dans une base de données électronique chaque élément d'information ou de renseignement, suivant le cas;
- c. de tenir à jour un système pour effectuer ces opérations, qui est conçu de façon que n'importe quel membre de l'état-major du renseignement puisse l'utiliser rapidement et efficacement.

4. Aux niveaux élémentaires du commandement, le regroupement peut se résumer à tenir un journal et une carte ou un tableau annoté. Cependant, à mesure que la sophistication du quartier général augmente, le système de regroupement peut devenir de plus en plus automatisé et comporter des systèmes de technologie de l'information (TI), des présentations visuelles, des systèmes de briefing sur télévision en circuit fermé, des bases de données électroniques et la transmission automatique à vitesse élevée des données. Comme principe général, les renseignements bruts et le renseignement devraient être affichés graphiquement dans toute la mesure du possible afin d'aider l'état-major du renseignement à obtenir le maximum de renseignements bruts dans le plus court délai possible.

5. Les catégories ou les groupes dans lesquels les renseignements bruts et le renseignement seront placés par le système de regroupement doivent être liés à la zone de responsabilité de renseignement (ZRR) de la formation et au type d'opérations qui doivent être menées. Ils doivent aussi être fondés sur :

- a. les besoins en renseignement du commandant;
- b. les besoins en renseignement de l'état-major du renseignement et de celui des opérations;
- c. le volume des renseignements bruts et du renseignement qui devrait être transmis dans le système.

6. **Facteurs agissant sur le regroupement.** On devrait tenir compte des facteurs suivants lorsqu'on établit et qu'on fait fonctionner un système de regroupement :

²⁴ AAP-6 (OTAN)

²⁵ *Ibid.*

- a. **Normalisation.** Chaque fois que c'est possible, les vedettes-matières et les mots sous-directeurs des groupes dans lesquels les renseignements bruts et le renseignement sont placés dans chaque système de regroupement au sein d'une formation devraient être conformes à une norme établie par l'état-major du renseignement au quartier général de la formation. L'utilisation par l'ensemble de l'état-major du renseignement de vedettes-matières similaires pour la classification des renseignements bruts et du renseignement, et celle d'une structure standard pour les bases de données du renseignement simplifiera et accélérera l'exploitation lorsque le temps est précieux et facilitera l'échange des renseignements bruts et du renseignement dans la formation.
- b. **Vedettes-matières et mots sous-directeurs communs.** Le choix des vedettes-matières et des mots sous-directeurs pour les groupes doit être fondé sur les besoins en renseignement connexes au type particulier de l'opération entreprise et à l'environnement de l'espace de bataille dans lequel elle doit être menée. Le choix rationnel des vedettes-matières et des mots sous-directeurs rendra la classification des renseignements bruts et du renseignement relativement simple et rapide.
- c. **Importance des renvois.** On devrait établir un renvoi entre toutes les données entrées dans le système et le compte rendu original, ainsi que les données entrées dans le système de classement et dans le journal. Lorsqu'on utilise des bases de données électroniques, la plus grande partie de ce travail sera exécutée automatiquement vu la nature relationnelle de ces bases de données.
- d. **Présentation visuelle.** L'impact visuel des cartes, des graphiques, des diagrammes et des présentations sur écran devrait être exploité en tant qu'aide à l'assimilation rapide des renseignements bruts et du renseignement en quantités importantes.
- e. **Urgence et vitesse de réaction.** Le système doit pouvoir réagir rapidement aux demandes à court préavis de traitement rapide des renseignements bruts et du renseignement permettant de répondre aux besoins en information et en renseignement du commandant.
- f. **Restrictions relatives au volume des registres.** La capacité du système de traiter un volume particulier de registres aux niveaux du débit et de la mémoire sera fonction :
 - (1) du nombre de personnes disponibles à l'état-major du renseignement pour faire fonctionner le système;
 - (2) de la nature et de la cadence des opérations;
 - (3) de la capacité de l'équipement d'enregistrement;
 - (4) de la capacité du système de stockage et d'extraction;
 - (5) de l'espace disponible dans le bureau ou dans la cellule du renseignement;
 - (6) de l'étendue et de la portée de la tâche de renseignement.
- g. **Pragmatisme.** On sera toujours tenté d'essayer d'exploiter chaque élément d'information et de renseignement qui arrive à la cellule du renseignement. En agissant ainsi, il est presque inévitable qu'on finira par surcharger et par ralentir les systèmes et les procédures. Dans le pire cas, le processus s'arrêtera et aucun renseignement ne sera élaboré. Pour éviter cela, il faut trouver un compromis entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible. On ne peut y arriver qu'en adoptant une démarche pragmatique pour le processus du regroupement, en élaguant constamment le système, en triant les registres et en filtrant avec le soin l'entrée des données pour que seuls les renseignements bruts pertinents aux besoins en renseignement de situation soient rassemblés et envoyés à l'étape suivante de l'exploitation.

- h. **Établissement des priorités.** Les compilateurs doivent toujours être au courant des priorités accordées aux divers besoins en renseignement afin que les renseignements bruts reçus qui s'y rapportent soient classés par ordre de priorité et traités avec le degré d'urgence approprié.

7. **Évaluation.** L'évaluation est définie comme étant « une étape de la phase d'exploitation du cycle du renseignement débouchant sur une appréciation portée sur un renseignement brut eu égard à la fiabilité de la source et à la crédibilité de l'information. »²⁶ Plus succinctement, c'est une évaluation de la fiabilité de la source et de la mesure dans laquelle l'information qui vient d'elle a des chances d'être vraie. Les renseignements bruts reçus ne peuvent pas être pris à la lettre. Pour bien des raisons, la déception n'étant pas la moindre, l'information peut ne pas être fiable ou entièrement précise. À l'étape de l'évaluation, on attribue une cote alphanumérique à chaque élément d'information ou de renseignement qui indique le degré de confiance qu'on peut lui accorder.

8. L'attribution de cette cote repose en partie sur le jugement subjectif de l'évaluateur, en partie sur l'expérience qu'on a eue avec les autres renseignements bruts produits par la même source et, dans le cas de l'information produite par un capteur, sur ce qu'on connaît de la précision du groupe-capteur particulier. La fiabilité de la source et la crédibilité de l'information, les deux facteurs examinés dans l'évaluation globale de l'information, doivent être considérés comme étant indépendants l'un de l'autre. On veut ainsi garantir que la cote attribuée à la fiabilité de la source n'influence pas celle qu'on donne à la crédibilité de l'information, ou vice versa. Chaque élément d'information produit par une source irréprochable n'est pas nécessairement bon; de même, un élément d'information dont la véracité est facilement démontrable n'indique pas nécessairement que sa source est totalement fiable.

9. Les valeurs normalisées acceptées pour attribuer des cotes indiquant la fiabilité de la source et la crédibilité de l'information sont les suivantes²⁷:

Fiabilité de la source		Crédibilité de l'information	
A	Entièrement fiable	1	Confirmée par d'autres sources
B	Habituellement fiable	2	Probablement vraie
C	Assez fiable	3	Possiblement vraie
D	Peu fiable	4	Douteuse
E	Non fiable	5	Improbable
F	La fiabilité ne peut être évaluée	6	La véracité de l'information ne peut être évaluée

Tableau 2-1 Cotes de fiabilité

10. On obtient les cotes en combinant les valeurs. Ainsi, l'information reçue d'une source « habituellement fiable » et jugée « probablement vraie » recevrait la cote B2. Par contre, l'information fournie par la même source, mais dont « la véracité ne peut être évaluée » recevrait la cote B6. L'utilisation de cette méthode d'évaluation présente les avantages suivants :

- a. elle donne une évaluation abrégée de l'information que tout le monde comprend;
- b. sur une période donnée, elle donne une indication des capacités des diverses sources et des divers organismes de renseignement, et elle aide à choisir ceux qui se prêtent le mieux à des tâches particulières.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ OTAN, Doctrine alliée interarmées du renseignement, de la contre-ingérence et de la sécurité (AJP 2.0)

11. **Analyse et synthèse.** L'analyse est définie comme étant « une étape de la phase d'exploitation du cycle du renseignement au cours de laquelle le renseignement brut est étudié en détail pour en extraire les faits significatifs en vue de leur interprétation »²⁸, et la synthèse est définie comme étant « une étape de la phase d'exploitation du cycle du renseignement au cours de laquelle les informations analysées ou le renseignement, ou les deux, sont sélectionnés puis placés dans un schéma d'ensemble dans la perspective de la production du renseignement. »²⁹ Dans la pratique, on considère que les deux processus ne font qu'un puisque la synthèse découle directement de l'analyse.

12. Au cours de l'analyse, l'information regroupée et évaluée est revue afin de faire ressortir les faits significatifs. Ces faits sont ensuite mis en relation avec d'autres faits qui sont déjà connus, et l'on tire des déductions à partir de la comparaison. La synthèse consiste à combiner les déductions et à établir à partir d'elles un schéma d'ensemble du renseignement : une chaîne des événements ou l'image d'un individu. Cet aspect de l'exploitation est presque totalement cérébral et est le point critique dans le cycle du renseignement où il n'y a encore rien pour remplacer l'expérience et le jugement de l'analyste.

13. De ce fait, aucune règle ou directive ne peut être donnée pour guider ou aider l'analyste dans sa tâche. Cependant, comme pour beaucoup d'autres tâches habituelles où il faut se servir de son jugement, les compétences de l'analyste s'amélioreront avec la pratique.

14. **Interprétation.** L'interprétation est définie comme étant « la dernière étape de l'exploitation du cycle du renseignement, à laquelle on juge l'importance des renseignements par rapport à la connaissance de la situation actuelle. »³⁰ C'est la dernière étape de l'exploitation au cours de laquelle l'information qui a été regroupée, évaluée, analysée et intégrée doit finalement être interprétée pour compléter le processus de conversion des renseignements bruts en renseignement.

15. **Processus mental.** L'interprétation est un processus mental objectif de comparaison et de déduction qui repose sur le bon sens, l'expérience de la vie, les connaissances en matière militaire portant sur les forces amies et ennemies, ainsi que sur le renseignement et les renseignements bruts existants. Pendant le processus, les nouveaux renseignements bruts sont comparés ou ajoutés à ce qu'on connaît déjà, ce qui donne lieu à du renseignement neuf. Ce processus mental peut être décomposé en trois questions fondamentales auxquelles il faut répondre et qui ont trait à l'élément d'information qui est examiné :

- a. **Identification.** Qui est-ce? Qu'est-ce que c'est? Il ne s'agit pas simplement de connaître l'identité d'une unité, ou le nom d'une pièce d'équipement; il faut examiner tout ce qu'implique la présence de cette unité ou de cette pièce d'équipement à ce point particulier dans le temps et dans l'espace.
- b. **Activité.** Que fait-elle? Il faut toujours comparer l'importance de l'activité qui est menée avec les renseignements bruts sur l'activité précédente afin de découvrir s'il y a des changements dans le modèle d'activité.
- c. **Signification.** Que veulent dire les réponses aux deux premières questions? Quelle est leur signification? est-ce qu'elles sont pertinentes aux indices de combat qui ont été déterminés?

16. **Élimination de toutes les déductions.** En répondant à la dernière question, l'analyste doit être certain qu'on a tiré de l'élément d'information toutes les déductions possibles. Une façon d'y arriver est de se poser la question « Et après? » chaque fois qu'on est arrivé à une déduction. C'est seulement lorsqu'on ne trouve plus de réponse qu'on a tiré du fait toutes les déductions.

17. **Déception.** L'état-major du renseignement est une cible de choix au niveau de la déception. L'analyste doit donc être méfiant de nature, ne pas sauter aux conclusions et chercher à confirmer même l'information la

²⁸ AAP-6 (2002)

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

plus crédible venant de la plus fiable des sources. L'histoire a montré que la déception est avantageuse pour son auteur et qu'elle est un élément puissant et efficace des opérations d'information (OI).

18. **Confirmation.** À la fin du processus mental, on fera entrer les déductions et les conclusions qui en découlent dans l'image du renseignement. Toutefois, dans presque tous les cas, le renseignement résultant ne sera pas concluant et il faudra obtenir d'autres renseignements bruts pour le confirmer ou le réfuter. La nécessité de répondre à ces nouveaux besoins dicte le caractère cyclique du cycle du renseignement et la nature répétitive du plan de recherche.

19. **Résumé.** Le traitement systématique des renseignements bruts et du renseignement qui est effectué pendant le regroupement, l'évaluation, l'analyse, la synthèse et l'interprétation consiste à la fois à mettre de l'ordre dans la réception et l'enregistrement de l'information, et à appliquer avec logique et avec méthode le processus mental de conversion des renseignements bruts en renseignement. Le processus mental même suppose qu'on a une connaissance étendue des tactiques, de l'équipement et de l'organisation de l'ennemi, que l'analyste a une vaste expérience tactique, qu'il possède beaucoup de bon sens, qu'il applique ce bon sens en plus de pouvoir faire des déductions raisonnées.

20. Les facteurs essentiels au succès du fonctionnement du processus analytique au cœur de l'exploitation sont la capacité de raisonnement de l'être humain et sa capacité de suivre son intuition ou de faire une analyse prévisionnelle fondée sur des renseignements bruts incomplets. Ces compétences ne s'enseignent pas et sont plutôt le fruit de la pratique et de l'expérience acquise au cours d'une période donnée. Elles représentent le point essentiel de la nature prédictive du renseignement.

210. DIFFUSION

1. **Introduction.** La diffusion est définie comme étant « l'envoi du renseignement en temps utile par tous moyens adaptés et sous une forme appropriée, à ceux qui en ont besoin. »³¹ Les éléments-clés de la définition sont les suivants :

- a. **Opportunité.** Il y a deux aspects à l'opportunité. Le premier est que le renseignement qui arrive trop tard à la destination prévue et pour la fin prévue est sans valeur. Le deuxième est que le renseignement, sans aucun doute au niveau opérationnel et au niveau tactique, est majoritairement sensible au temps, c'est-à-dire que sa valeur diminue ou qu'il perd sa valeur avec le passage du temps. En raison de ses deux aspects, il faut que le renseignement parvienne à l'utilisateur prévu aussi rapidement que possible. Lorsque l'exploitation doit être tronquée pour respecter les délais, il faut annoter le renseignement qui en résulte afin que l'utilisateur puisse le traiter avec la prudence qui convient.
- b. **Pertinence.** Cela ne sert à rien de diffuser du renseignement qui ne répond pas aux besoins de l'utilisateur, que celui-ci ne peut pas comprendre ou qui est diffusé à l'aide d'un système de transmission auquel il n'a pas accès. Le renseignement doit être présenté sous une forme pertinente aux besoins du destinataire. Il doit répondre à ses besoins, il doit être dans la langue appropriée et être diffusé par un système commun à l'expéditeur et au destinataire. S'il ne répond pas à l'un ou l'autre de ces paramètres, il sera, en commun avec le renseignement tardif, sans valeur. La CCIRM est aussi essentielle à la phase de diffusion qu'elle ne l'est à la phase de recherche.

2. **Les principes de la diffusion.** La diffusion est régie par les principes suivants :

- a. **Clarté.** Il faut toujours faire une distinction claire entre les faits et leur interprétation. Dans tous les documents écrits, le mot « Commentaire » devrait précéder toute interprétation. Dans l'exposé oral, on devrait faire ressortir la différence entre le fait et l'interprétation en utilisant une phrase comme « La conclusion à en tirer est.... » ou « Nous croyons que cela veut dire que.... ».

³¹ *Ibid.*

- b. **Concision.** Les commandants n'ont le temps ni d'écouter des exposés oraux verbeux ni d'examiner des comptes rendus écrits interminables. Les comptes rendus doivent être aussi brefs que possible, mais ils doivent inclure tout ce que le destinataire a besoin de savoir. L'efficacité des présentations visuelle à communiquer rapidement l'information est un point qu'on devrait toujours garder à l'esprit.
 - c. **Normalisation.** On peut comprendre plus facilement et plus rapidement les comptes rendus s'ils sont établis dans une séquence logique qui suit une présentation normalisée. On indique dans *Directives d'établissement de rapports des deux commandements stratégiques, Volume 2 (Comptes rendus de renseignement)* de l'OTAN la présentation normalisée pour chacun des principaux comptes rendus de renseignement. Ces présentations devraient se retrouver dans les instructions permanentes d'opération (IPO) de l'unité. Le chapitre 3 contient d'autres détails sur les comptes rendus types de renseignement.
 - d. **Évaluation.** On devrait évaluer chaque élément d'information compris dans un compte rendu de renseignement, plutôt que le compte rendu entier. L'évaluation devrait être sous la forme alphanumérique indiquée dans le tableau ci-dessus.
 - e. **Urgence.** Chaque fois que c'est possible, les renseignements bruts devraient être convertis en renseignement et diffusés, car l'interprétation des faits a plus de valeur que les faits mêmes. Cependant, lorsque le temps est précieux, l'exploitation de l'information urgente peut être impossible. Dans ces conditions, on devrait diffuser les renseignements bruts le plus rapidement possible en indiquant qu'ils n'ont pas été exploités et qu'ils ne sont peut-être pas fiables. Cela s'applique particulièrement aux renseignements bruts de situation et au renseignement au niveau tactique.
 - f. **Distribution.** Il incombe aux états-majors du renseignement de s'assurer que tout le renseignement et tous les renseignements bruts sont transmis à ceux qui en ont besoin, dont les formations de flanc ou les formations avoisinantes.
 - g. **Régularité.** Le renseignement et les renseignements bruts urgents recueillis pour répondre aux besoins en renseignement doivent être diffusés quand ils deviennent disponibles. Le commandant et son état-major du renseignement auront en outre besoin des résumés de tout le renseignement qui influence leurs opérations. La liste de ces comptes rendus sera donnée dans les IPO de l'unité.
 - h. **Sécurité.** Il faut éviter d'accorder au renseignement des classifications de sécurité inutilement élevées! Cela retarde le traitement et la transmission. En règle générale, il n'est pas nécessaire de chiffrer l'information concernant l'ennemi si celui-ci manquerait de temps pour prendre des mesures s'il interceptait la transmission portant l'information. Par contre, il faut prendre le plus grand soin de ne pas révéler la source de l'information, et il faudra parfois mettre en balance le risque de compromission de la source et la valeur de l'information pour décider s'il faut l'utiliser ou non. Dans de telles occasions, l'état-major du renseignement devra faire des recommandations sur les répercussions de la compromission éventuelle afin d'aider le commandant à prendre une décision.
3. **Formes de diffusion.** Les renseignements bruts et le renseignement peuvent être diffusés :
 - a. oralement;
 - b. par écrit;
 - c. sous forme graphique;
 - d. sous forme de données électroniques.
 4. Le renseignement doit être fourni en temps opportun sous une forme que le destinataire comprend facilement et peut utiliser directement sans surcharger l'utilisateur et en minimisant la charge sur les capacités de communication. Dans la diffusion, on applique les principes de contrôle « vers le bas » et « vers le haut ». Le concept de diffusion « vers le bas » permet aux échelons supérieurs de transmettre l'information aux échelons inférieurs afin de répondre à leurs besoins existants ou de leur relayer d'autres renseignements pertinents. Le

concept de diffusion « vers le haut » suppose que les organismes de renseignement à tous les niveaux ont l'accès électronique direct aux bases de données, aux dossiers du renseignement ou à d'autres organes d'archivage. Les technologies/normes Internet sont maintenant généralement utilisées pour organiser et présenter les produits connexes du renseignement et facilitent le « service tout compris ». Cela comprend les pages de soutien opérationnel, où l'on retrouve sur une seule page Web les produits connexes du renseignement et l'information opérationnelle. Les systèmes modernes de communications dotés de moyens d'édition électronique améliorent l'échange et la diffusion du renseignement. L'édition électronique permet aux organismes de publier leurs propres documents ou de contribuer (édition en collaboration) à la création d'autres documents dans l'ensemble de la communauté de l'édition électronique.

5. **Principes de la diffusion verbale.** Le briefing verbal est la méthode originale de transmission des renseignements bruts et du renseignement. Il doit être régi par les principes suivants :

- a. **Clarté.** Le responsable du briefing doit s'assurer qu'il a rassemblé ses idées avant de commencer son briefing. Le briefing devrait suivre une présentation standard. Au besoin, le responsable du briefing devrait utiliser des notes pour être certain que son briefing suit cette présentation. L'utilisation d'aides visuelles, de cartes, de dessins et de diagrammes améliorera le briefing et précisera l'information qui est fournie.
- b. **Pertinence.** Le responsable du briefing doit s'assurer que les renseignements bruts et le renseignement qu'il transmet sont pertinents au niveau des opérations auxquelles son auditoire participe et sont d'actualité, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas dépassés ou n'ont pas déjà fait l'objet d'un briefing.
- c. **Concision.** La clé du succès dans la diffusion verbale des renseignements bruts et du renseignement est d'être bref et concis. Le bon responsable du briefing est celui qui communique le plus de renseignements en utilisant le minimum de mots.

6. **Types de briefings verbaux.** Les briefings verbaux peuvent être :

- a. **Impromptus.** Briefing donné lorsque le commandant demande à être mis au courant le plus rapidement possible par l'état-major du renseignement. Ce briefing de nature informelle serait probablement donné de face à face et n'exigerait pas une présentation structurée. On n'y présenterait au commandant que les nouveaux faits saillants du renseignement depuis son dernier briefing.
- b. **Formels.** Briefing donné par un groupe plus formel comme le commandant et son état-major, ou un groupe de commandants de formations ou d'unités. Il faut du temps pour bien préparer un tel briefing, qui devrait suivre une présentation standard.

7. **Avantages et désavantages des briefings verbaux.** Les avantages des briefings verbaux sont qu'ils sont rapides, que les faits sont communiqués succinctement et qu'il est facile de poser des questions au responsable du briefing. Les désavantages sont que le succès du briefing dépend de la personnalité du responsable et que l'auditoire doit presque toujours quitter son lieu du service pour rencontrer celui-ci, ce qui perturbe le service.

8. **Principes de la diffusion écrite.** Les principes qui s'appliquent à la diffusion verbale, clarté, pertinence et concision, sont également applicables au processus de la diffusion écrite.

9. **Communications.** Des communications efficaces et redondantes sont essentielles pour appuyer tous les aspects opérationnels du cycle du renseignement. Afin de garantir que des communications adéquates sont disponibles, l'état-major du renseignement doit informer les planificateurs des SCI des besoins prévus concernant le soutien en communication, et assurer avec eux la coordination. Dans le cadre de cette coordination, on devrait définir l'architecture du renseignement en insistant sur les systèmes nécessaires, les points de connexion, la largeur de bande nécessaire et le besoin de sécurité. Dans la conception de l'architecture du renseignement et dans l'examen des systèmes à utiliser, on devrait tenir compte des facteurs suivants :

- a. **Rapidité.** Dans la diffusion du renseignement, la rapidité est essentielle. Par conséquent, dans toute la mesure du possible, on devrait utiliser un système de communication électronique pour transmettre le renseignement en temps quasi réel.
- b. **Chiffrement.** Le chiffrement électronique est instantané et ne change rien au temps qu'il faut pour diffuser le renseignement. Le chiffrement manuel est long, et il faut se rappeler que le processus de déchiffrement par le destinataire sera aussi long, sinon plus long que le chiffrement. Si le chiffrement manuel est la seule solution et que le renseignement est urgent, il faut alors mettre en balance le risque de compromission et la nécessité de transmettre à temps le renseignement à l'utilisateur.
- c. **Largeur de bande.** La largeur de bande du système déterminera la vitesse à laquelle le renseignement peut être transmis dans le système. Plus la bande sera étroite, plus la vitesse de transmission sera lente. À cause de ce facteur, on choisira parfois d'échanger des quantités importantes de données entre les bases de données au lieu de diffuser du renseignement en quantité relativement faible. Toutefois, s'il faut diffuser des graphiques comme des cartes, des photographies ou des croquis, la largeur de bande peut une fois de plus devenir un point à considérer car il faut beaucoup de largeur de bande pour transmettre le matériel appartenant à ces trois catégories. Les produits du renseignement doivent être adaptés à la largeur de bande disponible. Il faut prendre soin de les préparer de façon qu'ils puissent être transmis rapidement compte tenu de la largeur de bande disponible. Dans certains cas, cela peut vouloir dire qu'il faudra réduire ou éliminer des graphiques complexes et d'autres éléments. Le principe fondamental doit être la diffusion en temps opportun de l'information appropriée - sans détail superflu.
- d. **Langue.** Si le renseignement doit être diffusé dans une langue autre que celle du destinataire, ce qui peut assez souvent être le cas dans les opérations interalliées ou coalisées, il faudra peut-être envisager la diffusion par un officier de liaison (OL) qui parle couramment la langue du destinataire. Cette méthode de diffusion, bien que lente, écartera la possibilité que le renseignement soit mal compris.

211. SOURCES ET ORGANISMES DE RENSEIGNEMENT

1. Les renseignements bruts, qui sont exploités en renseignement, proviennent de « sources » et d'« organismes de renseignement » divers. Il est important de comprendre la différence entre les deux termes :
 - a. **Une source.** La définition est la suivante : « En matière de renseignement, personne ou objet dont on peut tirer des renseignements bruts. »³²
 - b. Une source possède des renseignements bruts obtenus soit au hasard d'une conversation entendue dans un café par exemple, soit pour répondre à une demande spécifique comme lorsqu'une caméra enregistre des images sur la trajectoire de vol programmé d'un véhicule aérien télépiloté. La source est l'origine principale de l'information et possède l'information même ou, par son activité, démontre que l'information existe. Un agent de recherche est une personne ou un système qui obtient l'information de la source. Le seul changement à l'information que la source peut apporter est au niveau de sa présentation. Il peut s'agir, par exemple, d'une traduction d'une langue à une autre par un contact humain ou de la conversion par un satellite d'une image visuelle en un signal radioélectrique. Une source n'a aucun moyen pour exploiter l'information.
 - c. **Un organisme de renseignement.** La définition de ce terme est la suivante : « En matière de renseignement, organe ou organisation engagé dans la recherche ou l'exploitation des renseignements bruts. »(AAP-6) Un organisme de renseignement peut être capable de recueillir et d'exploiter des renseignements bruts; ou alors, il peut simplement être capable de recueillir des renseignements bruts et devoir les transmettre à un autre organisme de renseignement qui les exploitera. À une extrémité de la gamme des organismes de renseignement, il y a la section de reconnaissance qui rend compte de l'activité des forces ennemies à un carrefour et à l'autre extrémité, il y a un gros ministère qui reçoit des renseignements bruts d'un grand nombre de sources et qui affecte énormément de ressources à leur

³² *Ibid.*

exploitation pour élaborer le renseignement. Un organisme de renseignement de source unique est celui qui élabore du renseignement qui est en grande partie fondé sur une source unique, par exemple l'imagerie.

2. **Disciplines de recherche selon le type de source.** Les sources de renseignement sont les moyens ou les systèmes utilisés pour observer, détecter, et enregistrer ou acheminer l'information sur les conditions, les situations et les événements. Voici les principaux types de sources, qu'on appelle aussi les disciplines de recherche :

- a. **ACINT.** Renseignement acoustique. « Renseignement provenant de la recherche et de l'exploitation de phénomènes acoustiques. »³³ C'est le renseignement provenant du son. Les hydrophones, les géophones, le sonar, le SISSM³⁴ et les systèmes d'artillerie de repérage par le son constituent des exemples de sources ACINT. Vu la nature de l'origine du son, l'ACINT s'intéresse principalement au mouvement et au renseignement qu'on peut tirer de sa détection. L'ACINT dans les FC est d'une manière prédominante de nature maritime, et il comporte la détection, la poursuite et possiblement l'identification des contacts sous-marins par des sonars actifs et passifs de divers types, dont ceux qui alimentent le SISSM.
- b. **HUMINT.** Renseignement humain. « Catégorie de renseignement découlant de renseignements bruts recueillis et fournis par une source humaine. »³⁵ La gamme des sources HUMINT est vaste. Chaque personne, amie, ennemie ou neutre, est une source éventuelle d'HUMINT. Les agents de recherche HUMINT sont les membres du personnel formés pour obtenir des renseignements bruts de sources humaines par suite des besoins en renseignement. Parmi les agents de recherche HUMINT, il y a le personnel de recherche HUMINT et le personnel d'interrogation spécialement formé. Les agents de recherche peuvent aussi être des officiers du renseignement, des agents de contre-ingérence ou du personnel des unités d'intervention spéciales lorsque ceux-ci utilisent des techniques de recherche de renseignement humain dans l'exécution de leurs tâches. L'HUMINT est particulièrement utile pour confirmer ou compléter l'IMINT et le SIGINT.
- c. **IMINT.** Renseignement par imagerie. « Renseignement découlant de l'imagerie acquise au moyen de capteurs photographiques, radars, électro-optiques, infrarouges, thermiques et multi-spectraux, lesquels peuvent être posés au sol, transportés à bord de navires ou sur des plates-formes aériennes. »³⁶ L'adage selon lequel « une image vaut mille mots » est particulièrement vrai en renseignement. L'information véhiculée par une image est claire, concise et en général sans équivoque, et servira souvent à appuyer ou à confirmer le renseignement provenant d'autres sources. La plus grande partie de l'IMINT provient de sources comme les satellites, les avions et les véhicules aériens télépilotes.
- d. **MASINT.** Renseignement « mesures et signature ». « Renseignement scientifique et technique découlant de l'analyse quantitative et qualitative de données (métriques, spatiales, longueurs d'onde, en fonction du temps, modulation, plasma et émissions hydromagnétiques) obtenues de capteurs techniques spécifiques dans le but de déterminer les caractéristiques distinctives associées à la source, à l'émetteur ou à l'expéditeur et de faciliter l'identification subséquente et/ou la mesure de ces caractéristiques. »³⁷ Le MASINT découle de la recherche d'un éventail d'émissions et de leur comparaison avec une base de données scientifiques et techniques connues afin de reconnaître l'équipement ou la source des émissions. Compte tenu de la nature du MASINT, la recherche sera probablement dirigée au niveau stratégique.

³³ *Ibid.*

³⁴ Système intégré de surveillance sous-marine

³⁵ AAP-6 (2002)

³⁶ *Ibid.*

³⁷ US DoD

- e. **OSINT.** Renseignement de sources ouvertes. C'est le renseignement fondé sur les renseignements bruts recueillis à partir de sources accessibles au public, comme les médias (radio, télévision et journaux), la propagande d'État, les revues spécialisées et les fiches techniques, Internet, les manuels et les livres techniques, pour n'en nommer que quelques-unes. Contrairement à l'opinion généralement reçue, il y a beaucoup de documents d'archives qui confirment que la communauté du renseignement a toujours utilisé les sources ouvertes dans l'élaboration du renseignement. La législation dans le monde entier sur l'accès à l'information a révélé tous les secrets nationaux sauf les plus précieux, et le fait que des systèmes comme Internet permettent d'atteindre l'information à distance a fourni des sources de renseignement facilement accessibles et en progression rapide. L'OSINT sera très probablement la source du renseignement de base même si, compte tenu des possibilités de l'équipement moderne de collecte de l'information, les reportages télévisés sur place serviront parfois à élaborer le renseignement de situation.³⁸
- f. **RADINT.** Renseignement radar. C'est le renseignement découlant de l'utilisation du radar comme équipement de détection. Par exemple, l'identification d'un objet, reconnaissable ou non, à un relèvement et à une distance spécifiques par rapport au radar, ou la simple détection du mouvement à un certain point au sol. Ce renseignement est distinct de l'exploitation des données radar dans le cadre de l'IMINT.
- g. **SIGINT.** Renseignement d'origine électromagnétique. Terme générique utilisé pour décrire tout le renseignement découlant du spectre électromagnétique. Il est divisé en deux éléments :
 - (1) **COMINT.** Renseignement sur les transmissions. « Renseignement obtenu de communications électromagnétiques et de systèmes de communications par des personnes qui ne sont pas les destinataires prévus de l'information. »³⁹ C'est le renseignement tiré de l'information obtenue grâce à l'interception de communications et de liaisons de données. Cette information peut être recueillie sous forme verbale par la réception de messages radiodiffusés, par l'interception de communications point à point comme les liaisons téléphoniques et les liaisons hertziennes, ou sous forme de données grâce à l'interception de liaisons de radiodiffusion ou de la transmission point à point des données vers le sol.
 - (2) **ELINT.** Renseignement électronique. « Renseignement obtenu d'émissions électromagnétiques, excluant les transmissions, par des personnes qui ne sont pas les destinataires prévus de l'information. »(AAP-6) C'est le renseignement découlant de l'évaluation technique d'émissions électromagnétiques, excluant les transmissions, comme celles produites par les radars et par les systèmes de guidage de missiles. Il englobe aussi les lasers et les dispositifs infrarouges, ainsi que tout autre équipement qui produit des émissions dans le spectre électromagnétique. En comparant l'information sur les paramètres de l'émission interceptée avec les équipements caractéristiques gardés dans des bases de données, on peut en tirer du renseignement précieux sur l'équipement et son opérateur.

3. **Disciplines fonctionnelles du renseignement - Domaines.**⁴⁰ Les disciplines fonctionnelles du renseignement portent sur des aspects axés sur certains sujets de l'élaboration du renseignement et exigent souvent des connaissances analytiques spécialisées. Elles contribuent à l'élaboration générale du renseignement, mais elles peuvent aussi générer un produit essentiellement fonctionnel à des fins spécifiques et par suite de besoins spécifiques en renseignement des clients. Ces disciplines ne s'excluent pas mutuellement; on peut considérer que les aspects d'une discipline font également partie d'une autre discipline. Le chevauchement de certaines de ces catégories montre simplement l'utilité de regrouper des sujets connexes qui peuvent faire l'objet d'une étude distincte ou qui exigent des connaissances spécialisées en renseignement.

4. Les disciplines comprennent les catégories suivantes, sans toutefois s'y limiter :

³⁸ Pour avoir des renseignements additionnels sur l'OSINT, consulter le [Manuel de renseignement de sources ouvertes de l'OTAN](#)

³⁹ AAP-6 (2002)

⁴⁰ Australian Defence Force, [ADFP 19 - Intelligence](#)

- a. **Renseignement sur les forces armées.** C'est le renseignement concernant tous les aspects des forces terrestres, navales, aériennes et spatiales étrangères, dont l'ordre de bataille (ORBAT), le commandement et le contrôle (C2), les systèmes d'armes, la formation, le personnel, la doctrine, la stratégie et les tactiques, la logistique, le commerce des armes, l'industrie militaire et les frais de défense.
- b. **Renseignement biographique.** C'est le renseignement sur les opinions, les traits psychologiques, les habitudes, les compétences, l'importance, les relations, la santé et le curriculum vitæ des membres du personnel étranger qui intéressent ou qui pourraient intéresser la Défense et les FC.
- c. **Renseignement économique.** C'est le renseignement concernant les ressources, les activités et les politiques économiques étrangères, dont la production, la distribution et la consommation des biens et des services, la main-d'œuvre, les finances et d'autres aspects du système économique international comme l'aide, le commerce et l'investissement. Dans le contexte du renseignement de défense, il porte sur le potentiel économique en vue d'appuyer et d'élaborer les possibilités de défense.
- d. **Renseignement politique.** C'est le renseignement concernant les rapports changeants des affaires politiques internes et externes des pays étrangers, les groupements régionaux, les dispositions des traités multilatéraux et les organisations, ainsi que les mouvements politiques étrangers qui visent ou qui touchent les autorités et les gouvernements établis. Cela comprend les structures gouvernementales, ainsi que les politiques intérieures et étrangères.
- e. **Renseignement sur l'objectif.** Le renseignement sur l'objectif est l'indication permettant de caractériser et de localiser un objectif ou un ensemble d'objectifs, d'en connaître l'identification, la vulnérabilité et l'importance relative.
- f. **Renseignement scientifique et technique (RST).** Le RST est le renseignement concernant les développements à l'étranger en matière de recherche scientifique et technique fondamentale et appliquée, et en matière de développement, dont les techniques d'ingénierie et de production, la nouvelle technologie, ainsi que les systèmes d'armes et leur capacités.
- g. **Renseignement technique (TECHINT).** « Renseignement relatif aux développements technologiques à l'étranger, aux performances et aux possibilités opérationnelles des matériels étrangers qui font ou pourraient faire l'objet d'applications militaires. »⁴¹ C'est le renseignement découlant de l'examen scientifique et de l'essai du matériel, ce qui comprend le matériel informatique et les logiciels d'exploitation. L'essai vise principalement à déterminer les possibilités et les limites de l'équipement de l'ennemi, et à aider à mettre au point des contre-mesures pour cet équipement. Le TECHINT est un sous-ensemble du RST.
- h. **Renseignement sur la logistique.** C'est le renseignement concernant la capacité de déplacer les forces, et d'appuyer et de soutenir les opérations militaires.
- i. **Renseignement sur les infrastructures.** C'est le renseignement concernant les réseaux ferroviaires, les réseaux routiers, les réseaux de canalisation, d'aqueduc et de transport aérien, ainsi que les systèmes de télécommunications et les services publics.
- j. **Renseignement géospatial.** Le renseignement géospatial représente l'exploitation et l'analyse de l'imagerie et des renseignements géospatiaux afin de décrire, d'évaluer et d'illustrer visuellement les caractéristiques physiques et les activités portant des coordonnées géographiques sur la terre.
- k. **Renseignement sociologique.** C'est le renseignement concernant les facteurs sociaux et culturels, dont les paramètres de population, l'appartenance ethnique, la stratification sociale et la stabilité, l'opinion publique, l'éducation, la religion, la santé, l'histoire, la langue, les valeurs, les perceptions et le comportement.

⁴¹ AAP-6 (2002)

- l. **Renseignement sur la santé.** C'est le renseignement concernant les installations et les possibilités d'appui à la santé, les répercussions de la maladie et des risques environnementaux sur les forces militaires, et concernant d'autres renseignements relatifs à la santé qui intéressent la communauté du renseignement et ses clients.
- m. **Renseignement médical.** Le renseignement médical est un sous-ensemble du renseignement sur la santé et porte sur des points similaires, mais est élaboré expressément pour les professionnels de la santé afin d'aider à établir des contre-mesures médicales et des plans en vue des déploiements. Il contient de la terminologie qui doit être interprétée par des médecins spécialistes et des spécialistes de la santé.
- n. **Renseignement de sécurité (RS).** Le RS est défini comme étant le renseignement sur la nature, les possibilités et les intentions d'organisations ou d'individus qui menacent ou qui peuvent menacer, en temps de paix, en situation d'urgence ou de conflit, la sécurité des ressources, des activités, des opérations, du personnel et de l'information du MDN et des FC. Il comprend le renseignement sur la nature, les possibilités et les intentions de systèmes du renseignement étrangers, de criminels organisés et d'organisations ou d'individus qui peuvent être engagés dans des activités d'espionnage, de sabotage, de subversion, de violence ou de terrorisme contre le MDN et les FC. Il se rapporte particulièrement à l'activité de contre-ingérence.

CHAPITRE 3

APPLICATION DU RENSEIGNEMENT

301. INTRODUCTION

1. Le chapitre traite de la portée et de la nature des activités relatives au renseignement et de la façon dont elles sont mises en pratique. Les trois principaux aspects ou composants de l'activité relative au renseignement sont les suivants :

- a. **Fonctions de l'état-major du renseignement.** Les fonctions de l'état-major du renseignement englobent le processus de l'état-major du renseignement qui contribue aux processus décisionnels, à la planification du renseignement, à la liaison, à la gestion des besoins et de la recherche, ainsi qu'à la gestion des ressources et des opérations de renseignement.
- b. **Fonctions de production.** La fonction de production est liée à la réalisation des produits du renseignement.
- c. **Conduite des opérations de renseignement.** Cet aspect englobe les opérations menées par le personnel du renseignement pour les besoins d'information ou de contre-ingérence (CI).

302. STRUCTURES DE L'ÉTAT-MAJOR DU RENSEIGNEMENT INTERARMÉES

1. **Points essentiels.** L'efficacité d'une structure d'état-major du renseignement interarmées dépend :

- a. de l'interopérabilité et de l'appui réciproque entre tous les éléments de l'architecture du renseignement interarmées;
- b. de la liaison étroite entre l'état-major du renseignement interarmées, les autres bureaux du quartier général interarmées et les organismes et unités de renseignement;
- c. de systèmes d'information et de communication sûrs et adéquats.

2. **Éléments d'état-major.** L'organisation de l'état-major du renseignement sera déterminée par l'organisation du quartier général (QG) qu'il appuie et les ressources disponibles, mais comprendra habituellement les éléments suivants :

- a. un officier supérieur du renseignement, qui est l'un des principaux officiers d'état-major au quartier général;
- b. un élément qui effectue le travail de l'état-major du renseignement, dont les appréciations et les plans;
- c. une cellule de gestion des besoins et de la recherche;
- d. un élément d'exploitation et de production (qu'on peut désigner comme étant une cellule de toutes les sources);
- e. un élément de CI;
- f. des groupes de soutien, au besoin, provenant d'organismes spécialisés de renseignement.

3. **Coordination entre les états-majors.** Les états-majors du renseignement font partie intégrante du processus des opérations et, avec l'état-major des opérations et celui des plans, contribuent de façon appréciable à la planification et à la conduite des opérations. Il doit absolument y avoir une coordination étroite et une coopération entre tous les bureaux d'un quartier général interarmées. Par exemple, il est possible que les tâches d'un grand nombre des sources et des organismes de renseignement sur lesquels l'état-major du renseignement

compte pour obtenir les renseignements bruts et le renseignement ne puissent être attribuées que par d'autres éléments au sein d'un quartier général. Il faut mettre en équilibre le besoin pour l'état-major du renseignement de travailler dans une zone à accès réglementé et la nécessité d'entrer en contact avec d'autres éléments de l'état-major du quartier général. Voici les façons d'assurer la coordination :

- a. un système intégré d'information mis à la disposition de tous ceux qui ont besoin d'y avoir accès;
- b. le regroupement de l'état-major du renseignement, de l'état-major des plans et de l'état-major des opérations;
- c. le contact du personnel au sein du QG interarmées;
- d. des conférences, des briefings et des groupes de planification;
- e. des listes de distribution dressées avec soin.

303. LIAISON

1. **Besoin de liaison.** L'état-major du renseignement peut avoir besoin d'assurer la liaison avec d'autres QG, des partenaires de coalition, la police, les autorités locales, des organisations civiles de renseignement, ainsi qu'avec d'autres groupes gouvernementaux ou non gouvernementaux. La liaison efficace exige l'allocation de l'effort de liaison aux organisations qui peuvent le mieux faciliter l'exécution de la mission du commandant, une solide connaissance professionnelle des responsabilités, des capacités, des opérations et des procédures en matière de renseignement, une compréhension approfondie de la situation et une connaissance approfondie des besoins en renseignement, ainsi que des communications efficaces.

304. ARCHITECTURE DU RENSEIGNEMENT INTERARMÉES ET PLANIFICATION

1. Une architecture du renseignement interarmées est la connectivité mise en place pour relier ceux qui recherchent, ceux qui produisent et ceux qui utilisent le renseignement dans un réseau d'information.⁴² Une architecture du renseignement interarmées facilite la gestion du renseignement, permet d'effectuer le RSR, ce qui comprend la conduite du processus de CCIRM, et optimise les fonctions du renseignement à tous les niveaux d'une force, d'un élément constitutif ou d'une formation. Elle permet la circulation, verticale et horizontale, en temps opportun du renseignement et des renseignements bruts essentiels tant au sein de la force ou de la formation qu'à l'extérieur de celle-ci.

305. PRINCIPES

1. L'établissement et la gestion d'une architecture du renseignement sont fondés sur les principes suivants :
 - a. **Primauté**
 - (1) Le commandant opérationnel doit diriger l'effort de renseignement.
 - (2) L'état-major du renseignement est responsable de l'établissement de l'architecture du renseignement en collaboration avec l'état-major des opérations et gère toute l'activité relative au renseignement au sein de l'architecture.
 - (3) Il y aura un seul point de contact concernant le renseignement à chaque niveau de commandement au sein de l'architecture pour la CCIRM, l'exploitation et la diffusion.

⁴² Le renseignement est exploité, diffusé et mis à la disposition des utilisateurs des FC au moyen du RCFC (TITAN/SPARTAN); c'est aussi par ce moyen que le renseignement des FC est fourni à nos alliés et au gouvernement du Canada, et que nous recevons le renseignement des alliés.

b. Souplesse

- (1) Les architectures du renseignement devraient être établies et mises en pratique en temps de paix et être conçues de manière à permettre la transition sans heurt aux opérations.
- (2) Les architectures du renseignement doivent être dynamiques et souples, et l'on doit pouvoir les reconfigurer rapidement pour répondre à l'évolution de la demande d'information et de renseignement pendant la conduite des opérations.
- (3) Les architectures du renseignement doivent être conçues de manière à appuyer la planification et la conduite des opérations à tous les niveaux de commandement.

c. Interopérabilité

- (1) Il doit y avoir une interopérabilité continue des systèmes du renseignement et des communications dans l'ensemble de l'architecture grâce à des outils de collaboration.
- (2) Tous les éléments de l'architecture du renseignement doivent pouvoir utiliser la forme, le contenu et le langage des produits du renseignement.

d. Sécurité

- (1) Le renseignement doit être diffusé au plus bas niveau possible de classification de sécurité. Des procédures en vue d'aseptiser le renseignement s'imposent, dont le mécanisme doit être offert par celui qui fournit l'information ou le renseignement qui doit être aseptisé.
- (2) Les partenaires de coalition et les partenaires alliés doivent être inclus dans le processus de diffusion sous réserve d'ententes bilatérales et/ou d'examen par le personnel désigné.
- (3) L'architecture du renseignement doit pouvoir traiter les renseignements bruts et le renseignement à tous les niveaux de classification. Si c'est impossible, les commandants seront peut-être alors privés de l'accès au meilleur renseignement.

e. Accessibilité

- (1) La capacité pour les éléments d'une force interarmées d'avoir accès aux bases de données du renseignement est la clé du succès des opérations de renseignement. Les architectures du renseignement doivent permettre aux utilisateurs d'accéder aux bases de données s'il y a lieu.
- (2) La responsabilité touchant l'entretien des bases de données du renseignement que contient l'architecture, ce qui comprend l'autorisation d'accès en lecture et en écriture, doit être clairement définie.

f. Normes communes/interopérabilité. Il doit y avoir des normes communes dans l'architecture pour permettre l'échange des renseignements bruts et du renseignement afin d'assurer l'interopérabilité. Ces normes comprendront les points suivants :

- (1) une norme de données communes pour permettre aux systèmes TI d'échanger les renseignements bruts et le renseignement dans l'ensemble de l'architecture;
- (2) des systèmes communs de chiffrement;
- (3) des procédures communes pour le déroulement du processus du renseignement afin d'assurer la cohérence des produits du renseignement;

- (4) l'utilisation d'une terminologie et de formats communs afin d'empêcher les malentendus et d'éviter l'ambiguïté.

306. CAPACITÉ DES COMMUNICATIONS

1. Les liaisons de communications, qui forment les systèmes supports de l'architecture du renseignement, sont fondamentales au succès du fonctionnement de l'architecture et assurent aussi le fonctionnement efficace du système de RSR. Elles doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- a. bande suffisamment large pour porter des volumes importants de données;
- b. redondance pour protéger l'architecture contre la défaillance des systèmes ou l'action de l'ennemi;
- c. possibilité d'être reconfigurées rapidement afin de maintenir la souplesse de l'architecture;
- d. possibilité de fonctionner ensemble, directement ou au moyen d'interfaces, afin d'offrir une capacité de communication en temps réel;
- e. dispositifs appropriés de sécurité afin de protéger les renseignements bruts et le renseignement qu'elles porteront.

2. L'état-major du renseignement doit absolument définir clairement l'architecture du renseignement (voir ci-dessous) et coordonner les communications avec les planificateurs des SCI afin de garantir que la communauté des SCI est parfaitement au courant des besoins en renseignement pour ce qui est des liaisons de communications et des systèmes.

307. PLANIFICATION DE L'ARCHITECTURE

1. L'état-major du renseignement est responsable de l'élaboration de l'architecture du renseignement servant à appuyer la mission. L'architecture sera établie d'après les principes énoncés ci-dessus. Lors de l'établissement de l'architecture, l'état-major du renseignement s'assurera :

- a. qu'il connaît le mode d'organisation de la tâche de l'organisme de renseignement, ce qui comprend l'allocation des ressources de recherche à l'opération, et celle des ressources stratégiques comme les cellules du renseignement national (NIC);
- b. qu'on comprend bien la nature et les capacités des ressources de recherche allouées en vue de l'opération, et leurs dispositifs de commandement et de contrôle;
- c. que tous les utilisateurs éventuels des produits du renseignement ont été bien cernés;
- d. qu'aucune source de recherche de renseignements, ou de production et de diffusion du renseignement n'est soumise à un point de panne unique;
- e. que l'architecture peut diffuser le renseignement « vers le bas » et « vers le haut » et contient des contrôles pour permettre l'exécution de ces fonctions;
- f. que l'architecture pourra venir à bout de tous les scénarios qui pourraient se présenter pendant l'opération ou la campagne;
- g. que l'architecture sera :

- (1) **Surviable.** Les aspects techniques de l'architecture doivent être aussi surviables que la structure de commandement qui est appuyée. Les ressources qui sont sensibles aux dommages ou à la destruction doivent avoir des solutions de rechange pour fournir des données.

- (2) **Interopérable.** Les systèmes du renseignement et du J3 doivent être interopérables afin de permettre la production et l'affichage d'une situation opérationnelle commune (interarmées).
- (3) **Sûre.** Il faut mettre au point une politique afin de protéger les renseignements bruts et le renseignement dans l'architecture. D'autre part, la conception de l'architecture doit permettre l'accès le plus étendu possible sans porter atteinte à la sécurité des renseignements bruts et du renseignement.
- (4) **Compatible.** Les systèmes de renseignement de chaque élément doivent pouvoir recevoir et échanger des données, des renseignements bruts et des produits du renseignement. Cette capacité doit s'étendre aux applications, aux bases de données et aux protocoles de communication.

308. PROCESSUS DE L'ÉTAT-MAJOR DU RENSEIGNEMENT

1. Le processus de l'état-major du renseignement est un terme générique qui englobe les diverses activités et les divers processus spécifiques que l'état-major du renseignement effectue pour appuyer le commandant. Il représente la mise en pratique du cycle du renseignement et est un processus continu. Même lorsqu'il n'y a aucune opération en cours ou envisagée, le processus de l'état-major du renseignement assure une circulation continue du renseignement en réponse aux besoins permanents en renseignement. Lorsqu'il vise tout particulièrement à appuyer des opérations interarmées, le processus de l'état-major du renseignement s'appelle l'analyse tactique graphique (ATG). Ce processus d'état-major met en jeu plusieurs outils, méthodologies et extraits du processus du renseignement. Certaines de ces activités de soutien peuvent s'appliquer aux processus mêmes du renseignement, comme les indications et les avertissements (I&W), mais elles contribuent toutes au processus général de l'état-major du renseignement. On donne au chapitre 4 une description détaillée du processus de l'état-major du renseignement, représenté par l'ATG, ainsi que des outils, des processus et des produits de soutien.

309. GESTION DE L'INFORMATION

1. Une fois qu'on a commencé à déterminer les BPR du commandant, on peut également commencer à planifier la façon de rechercher les renseignements et d'élaborer le renseignement pour répondre à ces besoins. L'établissement d'un plan de recherche⁴³ efficace conformément aux principes du renseignement est l'activité principale pour répondre aux BPR du commandant. La méthodologie mise au point pour établir le plan de recherche et gérer son exécution de la manière la plus efficace est la gestion de la recherche, de la coordination et des besoins en renseignement (CCIRM).

2. La CCIRM englobe les activités qui donnent lieu à l'application efficace et efficiente des phases du cycle du renseignement (planification, recherche, exploitation et diffusion) afin de répondre aux besoins en renseignement tactique, en renseignement opérationnel, en renseignement stratégique et en renseignement national. C'est une fonction de gestion qui permet la circulation du renseignement en temps opportun en coordonnant l'effort de recherche de renseignements et en facilitant la diffusion du renseignement. La CCIRM comporte deux grands volets :

- a. la coordination de l'effort de recherche;
- b. la gestion des besoins en renseignement, découlant d'opérations, de missions ou de déploiements particuliers.

⁴³ Le cadre d'un plan de recherche est présenté à l'annexe B.

310. GESTION DE LA RECHERCHE

1. La CCIRM est le processus de gestion de la recherche. On la définit ainsi : « Processus de conversion des besoins en renseignement en besoins de recherche, d'affectation, d'utilisation et de coordination de tous les moyens de recherche appropriés et nécessaires à l'obtention du renseignement, puis de contrôle des résultats obtenus et de redéfinition éventuelle des missions des organismes de recherche. »⁴⁴ Le concept général est illustré à la Figure 3-1 ci-dessous.

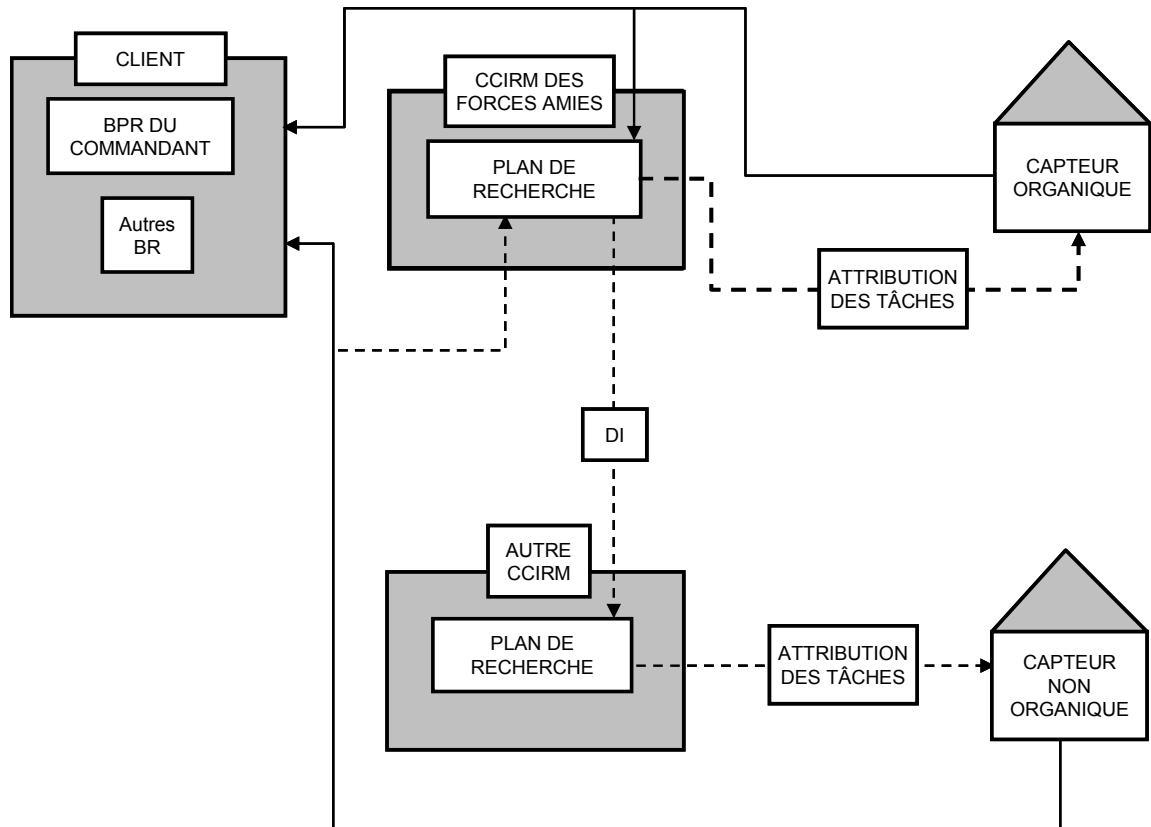


Figure 3-1 Le processus de la CCIRM

311. GESTION DES BESOINS EN RENSEIGNEMENT

1. La gestion des besoins en renseignement commence par la détermination des BPR du commandant qui, une fois cernés, sont initialement regroupés en une série de questions sous forme de besoins en information. Les méthodes suivies pour répondre à ces questions forment la base d'un plan de recherche, et le rôle de la CCIRM est :

- a. de gérer le plan de recherche en s'assurant qu'il n'y a pas de chevauchement inutile des tâches (même si, à certaines occasions, le chevauchement sera délibérément planifié afin de fournir l'information confirmatoire);
- b. d'assurer l'utilisation des ressources les plus appropriées pour obtenir les renseignements nécessaires. Il peut s'agir d'extraire des données à partir d'une des bases de données du renseignement auxquelles

⁴⁴ AAP-6 (2002)

l'état-major de la CCIRM a accès ou à partir de plusieurs bases de données et/ou d'une nouvelle demande d'attribution de tâches aux ressources de recherche;

- c. de surveiller les besoins des opérations en cours et de guider l'allocation des ressources permettant de répondre à ces besoins.
2. Les besoins en information seront normalement divisés en deux catégories : ceux qui proviennent des besoins en renseignement qui sont continus et qui exigent des mises à jour régulières, et ceux qui découlent des besoins où le facteur temps est plus important, comme les BPR.
 3. Les clients enverront les besoins en information à leur personnel approprié de CCIRM, et une copie pour information sera distribuée au réseau général de CCIRM. Les besoins en information doivent indiquer ce qui suit :
 - a. le genre de renseignements bruts nécessaires?
 - b. par qui?
 - c. d'ici quand (heure/date)?
 - d. sous quel format?
 - e. par quel moyen (site Web, message, briefing, etc.)?
 4. Au moment où ils arrivent à un bureau de CCIRM, tous les besoins en information sont inscrits sur une feuille de travail de recherche ou dans un registre en ligne des demandes d'information utilisé à cette fin.
 5. Une fois qu'un besoin en information a été noté, l'état-major de la CCIRM le valide et le précise. Il évalue aussi sa priorité avec l'état-major afin de déterminer son importance relative pour d'autres opérations et plans et, par conséquent, l'urgence d'y répondre; l'évaluation sera fondée sur les BPR du commandant. Si un besoin en information doit être rejeté pour une raison donnée, le client en sera informé. Une fois ce processus initial de validation terminé, voici ce que l'état-major de la CCIRM doit faire :
 - a. En premier lieu, il doit faire une recherche dans les bases de données et les publications existantes auxquelles il a accès. On s'assure ainsi que la réponse ne se trouve pas déjà dans les dossiers existants. L'état-major de la CCIRM détermine ensuite s'il peut répondre au besoin avec ses propres ressources, sinon, la demande est transmise par la chaîne de commandement sous forme de demande d'information (DI) jusqu'à ce que l'état-major de la CCIRM à un niveau supérieur puisse y répondre.
 - b. si l'état-major de la CCIRM peut répondre au besoin en information en tant que nouvel effort de recherche avec ses propres ressources, il détermine la source ou l'organisme de renseignement qui répondra le mieux, et il lui attribue la tâche.

312. COORDINATION DE LA RECHERCHE

1. Il s'agit de l'élaboration et du contrôle d'un plan de recherche, qui indique comment rechercher les renseignements bruts et le renseignement dont on a besoin pour répondre aux besoins en information. Les besoins en information sont convertis en tâches, qui sont les questions spécifiques posées aux sources et aux organismes de renseignement organiques ou, en l'absence de système approprié de recherche organique, en demandes d'information (DI). La demande d'information est le format⁴⁵ dans lequel on fait passer un besoin en information aux autorités de CCIRM aux niveaux supérieurs, inférieurs ou adjacents. Le plan de recherche est constamment révisé et mis à jour, et les états-majors du renseignement doivent également suivre de près la

⁴⁵ Le cadre d'une demande d'information est contenu dans STANAG 2149 de l'OTAN - [Demande de renseignement](#).

productivité des sources et des organismes de renseignement à mesure qu'ils réalisent le plan de recherche. La coordination de la recherche comporte deux volets :

- a. la mise en œuvre des sources par les organismes de renseignement;
- b. l'acheminement de l'information obtenue à l'unité d'exploitation appropriée qui l'utilisera pour élaborer le renseignement.

2. Une fois qu'une tâche de recherche est terminée, les réponses sont envoyées directement au client. Il peut s'agir d'une formation supérieure, inférieure ou adjacente, ou de l'unité d'exploitation organique. La seule participation du personnel de CCIRM est de consulter la source de renseignement et le client lorsque le temps limite d'utilité de l'information approche afin de confirmer que l'information a été remise ou le sera. En cas de doute quant à la possibilité de respecter le délai, l'état-major de la CCIRM consulte le client afin de vérifier si l'acheminement à une date ultérieure est acceptable ou si la tâche devrait être annulée, libérant les ressources pour d'autres tâches. Si le client ne reçoit pas un produit avant le temps limite d'utilité de l'information, l'état-major de la CCIRM concerné devrait être alerté.

313. PROCÉDURES DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA CCIRM

1. Le concept de la CCIRM reprend en sous-œuvre les principes du renseignement, en particulier le contrôle centralisé, l'opportunité, la mise en œuvre systématique, l'accessibilité, la souplesse et l'examen continu. Il englobe la coordination de la recherche et la gestion des besoins en renseignement, et son principal objectif est de diffuser en temps opportun le meilleur renseignement possible.

2. Les états-majors de la CCIRM au quartier général client effectuent les démarches suivantes :

- a. établir et gérer le plan de recherche;
- b. convertir les besoins en information en une série de tâches ou en demandes d'information (attribution de tâches aux ressources de recherche organiques ou demandes d'information à d'autres formations);
- c. répondre aux besoins si possible en utilisant leurs propres ressources;
- d. envoyer les demandes d'information par la chaîne de la CCIRM, afin d'obtenir l'information que les ressources du quartier général ne peuvent fournir.

3. Les états-majors de la CCIRM aux niveaux supérieurs effectuent les démarches suivantes :

- a. valider les demandes et les classer par ordre de priorité;
- b. inscrire les demandes d'information à l'arrivée sur la feuille de travail de recherche et annoter leur plan de recherche en conséquence;
- c. répondre si possible aux demandes en utilisant leurs propres ressources;
- d. demander aux sources et aux organismes de renseignement qui se situent à l'intérieur de leur niveau décisionnel d'effectuer des tâches de recherche. Ceux-ci devraient rendre compte directement au client, et non en passant par les états-majors de la CCIRM.

314. RÉSUMÉ

1. Au cœur de la méthodologie de la CCIRM, il y a la désignation d'un point de contact au sein des états-majors du renseignement existants à leur niveau de commandement. Chaque point de contact en CCIRM sert d'interface entre les autres points de contact dans la chaîne de commandement du renseignement. Un gestionnaire CCIRM est responsable de la coordination courante du travail et représente la CCIRM au nom du

commandant. La souplesse de la CCIRM ne doit pas nuire au principe fondamental selon lequel la responsabilité concernant l'établissement des comptes rendus de renseignement et le cheminement de l'information doit correspondre à la chaîne de commandement.

2. La CCIRM est un outil d'harmonisation d'une gamme d'activités de gestion interdépendantes dont l'objectif est de répondre aux BPR du commandant de la manière la plus efficace et la plus efficiente. Un point central de la CCIRM est de garantir que le produit répond aux besoins du client? La CCIRM doit toujours être axée sur le client et contrôler la qualité des produits du renseignement.

315. TYPES DE PRODUITS

1. Dans la présente section, on décrit quelques-uns des principaux types de produits, dont :
 - a. les produits touchant la menace et le risque;
 - b. les produits du renseignement de base;
 - c. les évaluations du potentiel militaire et les études;
 - d. les produits sur les opérations spécifiques;
 - e. les compte rendus et les résumés.

316. PRODUITS TOUCHANT LA MENACE ET LE RISQUE

1. **Produits touchant la menace.** Une menace est une personne ou une chose susceptible de causer du tort. Un risque est la possibilité de subir le tort, et la nature du tort auquel on est exposé par suite d'une menace. Autrement dit, les menaces à l'endroit des FC viennent de quelqu'un ou de quelque chose d'autre et suscitent le risque qui est assumé (et géré) par les FC⁴⁶. Les deux grands types de documents sur la menace sont l'évaluation de la menace et l'appréciation.

- a. **Appréciations.** On prépare des appréciations lorsqu'il y a un commandement ennemi défini qui agira contre le commandant des forces amies appuyées. Au niveau stratégique, l'appréciation « renseignement » peut être incorporée dans l'appréciation stratégique militaire au lieu de constituer un document du renseignement distinct. On décrit au chapitre quatre la façon d'établir les appréciations « renseignement ».
- b. **Évaluations.** On prépare des évaluations de la menace pour des événements ou des activités spécifiques lorsqu'il y a plusieurs sources de menace et qu'il est difficile de définir les plans d'action de l'ennemi. Les évaluations de la menace à la sécurité sont un exemple.

2. **Indications et avertissements (I&W).** Le renseignement d'appréciation sur les plans d'action éventuels de l'ennemi ou sur les scénarios éventuels est lié à la planification de la recherche et au cycle de décision du commandant par les produits du renseignement qui servent à avertir, comme les rapports d'avertissement, les matrices et les briefings sur les indications et les avertissements. Les produits I&W servent à mentionner les points de décision élaborés par le commandant, c'est-à-dire les options de réaction ordonnée d'avance par le commandant face aux circonstances qui peuvent se présenter ou ne pas être examinées dans le processus des indications et des avertissements. Ils facilitent donc le contrôle et l'évaluation de la menace, et amènent à donner des conseils opportuns et précis aux commandants et aux décideurs.

⁴⁶ Voir *Gestion des risques pour les opérations des Forces canadiennes* (B-GJ-005-502/FP-000) pour avoir des renseignements additionnels sur la gestion des risques.

317. PRODUITS DU RENSEIGNEMENT DE BASE

1. **Bases de données.** On met au point une série de bases de données liées pour répondre aux besoins de base de la gamme des opérations éventuelles de défense. Les bases de données seront des systèmes d'extraction « pull » conçus pour faciliter les applications du renseignement d'appréciation, d'avertissement et de situation aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique du commandement à mesure que les contingences ou les situations se présentent. L'ordre de bataille, l'infrastructure, le renseignement technique (TECHINT) et le renseignement biographique sont des exemples de ces bases de données. L'annexe B contient des renseignements additionnels sur les bases de données du renseignement.

2. **Notes documentaires sur les pays.** Le J2/DG Rens prépare une gamme de notes documentaires de bas niveau de classification sur les pays qui présentent un intérêt opérationnel pour les FC. Chaque note documentaire traite des aspects politiques, militaires, géographiques et économiques du pays concerné.

318. ÉVALUATIONS DU POTENTIEL MILITAIRE ET ÉTUDES

1. Les évaluations du potentiel militaire considèrent le potentiel global d'un pays spécifique, et les études sur le potentiel militaire sont axées sur un élément spécifique de ce potentiel, par exemple, le potentiel aéroporté ou maritime. Grâce à ces produits, on remplit la fonction du renseignement de base et celle du renseignement d'appréciation en ce sens qu'ils apportent des jugements sur les développements futurs, ainsi que de la documentation de base.

319. PRODUITS SUR LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

1. Des guides d'information peuvent être préparés dans le cadre du système du renseignement pour aider ceux qui entrent dans des environnements spécifiques ou qui entreprennent des opérations spécifiques. Voici quelques exemples :

- a. **Progiciels de soutien des opérations.** Ce terme désigne la compilation des bases de données et des progiciels élaborés pour répondre aux besoins prévus en information et en renseignement en vue de la planification et de la conduite du déploiement d'une force lors d'opérations ou de contingences futures. En général, on a tendance à insister sur les renseignements géospatiaux, mais on peut trouver des détails sur les tactiques, les techniques, l'organisation et l'équipement d'un belligérant.
- b. **Guides sur les pays.** On remet normalement au personnel des FC qui est déployé lors d'opérations outre-mer un guide sur le pays préparé en vue du déploiement. Le guide a pour but de donner des renseignements généraux sur la situation, sur les aspects géographiques, militaires, économiques et culturels (ce qui comprend la langue) pertinents à la zone d'opération proposée ou existante.
- c. **Guide de reconnaissance des armes.** Un guide de reconnaissances des armes peut être inclus dans le guide sur le pays ou distribué à part. Le guide a pour but de renseigner sur les diverses armes utilisées dans une zone d'opération proposée ou existante. Le guide décrira généralement les caractéristiques comme le calibre, la cadence de tir et la portée, et contiendra une représentation graphique de chaque arme.

320. COMPTES RENDUS ET RÉSUMÉS

1. **Comptes rendus de renseignement.** Les renseignements bruts et le renseignement sont diffusés sous forme écrite au moyen des comptes rendus de renseignement. Les Forces canadiennes utilisent les comptes rendus de renseignement normalisés de l'OTAN résumés dans *OTAN - Directives d'établissement de rapports des deux commandements stratégiques, Volume 2 (Comptes rendus de renseignement)*. Il y a deux catégories de comptes rendus :

- a. **Comptes rendus courants aux utilisateurs.** Cette catégorie comprend les trois comptes rendus de renseignement suivants :
- (1) **Compte rendu de renseignement (INTREP).** Il faut toujours utiliser le titre abrégé INTREP dans ces messages, qui peuvent être créés à n'importe quel niveau.
 - (a) **Description.** L'INTREP est un compte rendu envoyé spontanément, sans tenir compte d'un calendrier spécifique, chaque fois qu'on considère que les renseignements bruts ou le renseignement qu'il contient exigent l'attention urgente du commandant auquel il est adressé. L'INTREP devrait contenir toutes les déductions qui peuvent être faites à partir des renseignements bruts et du renseignement dans le temps dont on dispose. La liste minimale de distribution des INTREP devrait figurer dans les IPO à chaque niveau de commandement, mais cela ne devrait pas empêcher l'auteur de l'INTREP d'élargir la liste s'il croit que ce sera nécessaire.
 - (b) **Cadre.** Le cadre d'un INTREP doit être conforme aux normes convenues de l'OTAN. Il peut être envoyé sous forme de texte libre comportant un en-tête et un bas de page structurés suivant le cadre établi dans *Directives d'établissement de rapports des deux commandements stratégiques, Volume 2 (Comptes rendus de renseignement)*. Afin de simplifier le processus, d'autres messages qui contiennent des données structurées spécifiques ayant trait aux questions navales, terrestres ou aériennes ont été élaborés et forment la base du MARINTREP, du LANDINTREP ou de l'AIRINTREP. On présente également les structures de ces messages dans *Directives d'établissement de rapports des deux commandements stratégiques, Volume 2 (Comptes rendus de renseignement)*.
 - (2) **Résumé renseignement (INTSUM)**
 - (a) **Description.** L'INTSUM est un résumé périodique et concis du renseignement sur la situation courante de l'ennemi dans la ZRR désignée d'un commandant afin de mettre à jour l'image du renseignement et de souligner les développements importants survenus pendant la période visée. Il devrait donc contenir tous les renseignements bruts qui peuvent être pertinents aux besoins en renseignement de tout commandant relevant du quartier général auquel il est diffusé, et contenir une évaluation de l'intention future fondée sur l'évaluation et l'interprétation de ces renseignements bruts. Aux échelons supérieurs, on devrait insister sur l'évaluation et non sur les détails. L'INTSUM est diffusé à la discrétion du commandant d'origine ou à la demande d'une formation supérieure. Un INTSUM doit être distribué à tous ceux dont les responsabilités et les intérêts peuvent être visés par le contenu du résumé.
 - (b) **Cadre.** Le cadre de l'INTSUM doit être conforme aux normes convenues de l'OTAN indiquées dans *Directives d'établissement de rapports des deux commandements stratégiques, Volume 2 (Comptes rendus de renseignement)*.
 - (3) **Compte rendu renseignement supplémentaire (SUPINTREP)**
 - (a) **Description.** Ce compte rendu peut être préparé de temps en temps, sur demande spéciale ou en vue d'une opération spéciale. Il vise à fournir des analyses détaillées de toutes les données de renseignement recueillies sur une certaine période et touchant un ou plusieurs points particuliers. La distribution du SUPINTREP dépendra de son contenu.
 - (b) **Cadre.** Il n'y a pas de cadre convenu par l'OTAN pour ce compte rendu à l'exception du fait que le mot SUPINTREP doit figurer au début de chaque compte rendu. Dans *Directives d'établissement de rapports des deux commandements stratégiques, Volume 2 (Comptes rendus de renseignement)*, on présente un cadre de compte rendu sous forme de texte libre comportant un en-tête et un bas de page d'une disposition spécifique.

- b. **Comptes rendus spécialisés.** Il y a un certain nombre d'autres comptes rendus de renseignement et de résumés qui sont groupés sous la rubrique d'un service ou d'une spécialisation en particulier.

2. **Briefings sur le renseignement.** Le renseignement est également diffusé au moyen d'exposés oraux, du téléphone et de vidéoconférences. Le chapitre 2 donne plus de détails au sujet des briefings sur le renseignement.

321. OPÉRATIONS DE RENSEIGNEMENT

1. En plus de sa fonction principale qui est de fournir le soutien du renseignement à son commandant, l'état-major du renseignement doit planifier et superviser les opérations de renseignement au sein de son commandement. Ce rôle, qui dépasse la simple gestion de la recherche, comprend des aspects de la planification des opérations et de la planification logistique, de la surveillance, de la gestion et de la supervision du personnel. Le niveau des responsabilités résiduelles du commandement est négocié au début de la planification des opérations liées au renseignement et approuvé par le commandant.

2. Les opérations de renseignement comprennent les opérations menées par le personnel du renseignement pour les besoins d'information ou de contre-ingérence (CI), ou auxquelles il participe. Voici quelques exemples :

- a. **Activités HUMINT.** Le genre d'activités HUMINT menées dans le théâtre d'opérations dépend de la mission. On pourrait mener la totalité ou une partie des activités suivantes :
 - (1) **Activité conventionnelle dirigée.** Comprend les activités normales que les soldats exécutent dans l'accomplissement de leurs tâches, comme faire la patrouille.
 - (2) **Interrogation tactique.** Première interrogation et première vérification auxquelles un prisonnier de guerre (PG)/une personne détenue est soumis(e). L'interrogation tactique a habituellement lieu au QG de l'unité qui capture le PG/la personne détenue. Il faut interroger les PG/personnes détenues récemment capturé(e)s afin d'obtenir du renseignement d'une valeur tactique immédiate. Comme les interrogateurs seront généralement très peu nombreux à l'intérieur d'un théâtre d'opérations, des PG/personnes détenues pourraient devoir être soumis(es) à une interrogation tactique limitée menée par d'autres que les spécialistes de la Branche des services du renseignement selon la situation. Seul le personnel qualifié désigné au sein d'une unité mènera l'interrogation tactique. En vertu des lois sur les conflits armés et du droit international humanitaire, lorsqu'on interroge des PG/personnes détenues dans le but de recueillir des renseignements, il faut que la divulgation de ces renseignements soit volontaire.⁴⁷
 - (3) **Reconnaissance du renseignement militaire.** Le personnel du renseignement effectuera périodiquement la reconnaissance et la surveillance manifestes d'une zone, d'une personne, d'une structure ou d'une organisation cible.
 - (4) **Contact.** Poursuite de sources humaines par le personnel HUMINT qualifié. Suppose le contact personnel structuré entre des spécialistes du renseignement humain et des individus qui ont accès à de l'information qui peut intéresser le renseignement.
 - (5) **CI tactique.** La CI tactique est le processus par lequel des services de protection des forces sont offerts aux commandants tactiques grâce aux opérations menées par les sources de CI, au soutien aux opérations HUMINT, à la contre-surveillance, aux enquêtes tactiques de CI, aux évaluations de la vulnérabilité, aux opérations de contrôle et à la liaison de CI.

⁴⁷ Voir *La loi sur les conflits armés au niveau opérationnel et tactique* (B-GG-005-027/AF-021) et *Traitement des prisonniers de guerre et des personnes détenues, interrogation tactique et interrogatoire* (B-GJ-005-110/FP-020) pour obtenir des renseignements additionnels.

- (6) **Reconnaissance améliorée.** Suppose la reconnaissance et la surveillance de près et de loin d'objectifs particuliers par avion, par navire, à pied et en véhicule par du personnel qui a reçu une formation spécialisée en surveillance.
- (7) **Interrogatoire.** Interrogation systématique d'un PG par un interrogateur qualifié afin de recueillir du renseignement. L'interrogatoire ne sera mené que pendant un conflit armé auquel le Canada participe. Seuls les interrogateurs qualifiés de la Branche des services du renseignement des FC sont autorisés à mener l'interrogatoire. L'interrogatoire sera fondé uniquement sur l'utilisation de techniques d'interrogation et d'entrevue cinétique. Aucune torture ou menace de torture physique ou mentale, ni aucune autre forme ou menace de contrainte physique ne sera employée pendant l'interrogation d'un PG.⁴⁸
- (8) **Surveillance passive discrète (SPD).** Elle est menée par du personnel hautement qualifié et suppose la surveillance détaillée d'un objectif pendant des périodes prolongées. Elle décrit l'observation systématique discrète d'une personne, d'un endroit ou d'un objet afin de recueillir des renseignements à partir d'un endroit caché, à pied ou en véhicule.
- (9) **Agent.** Poursuite discrète d'une personne, qui est officiellement accréditée, recrutée et contrôlée par le personnel HUMINT.
- b. **Opérations de contre-ingérence.** Opérations menées par des spécialistes de la CI afin de recueillir du renseignement de sécurité et de lutter contre les menaces dues à l'espionnage, à la subversion, au sabotage ou au terrorisme. Bien que souvent axées sur l'élément humain, les opérations de CI sont par définition multidisciplinaires et peuvent utiliser toute forme de recherche sous l'égide du renseignement de sécurité.
- c. **Exploitation du personnel, des documents et de l'équipement.** L'exploitation du personnel, des documents et de l'équipement entre naturellement dans les domaines de l'HUMINT et dans les disciplines scientifiques comme le MASINT. On peut avoir besoin des organismes de renseignement, des unités et des états-majors engagés dans l'exploitation du personnel, des documents et de l'équipement à divers niveaux au sein des FC. La planification de l'exploitation devrait être souple pour que l'organisation du système d'exploitation puisse être adaptée de manière à répondre aux besoins opérationnels particuliers. Les procédures détaillées touchant l'exploitation du personnel, des documents et de l'équipement sont décrites dans les publications suivantes :
- (1) Traitement des prisonniers de guerre et des personnes détenues, interrogation tactique et interrogatoire (B-GJ-005-110/FP-020);
- (2) Traitement des PG, des équipements et des documents capturés (OTAN AJP 2.5).

⁴⁸ Dans *La loi sur les conflits armés au niveau opérationnel et tactique* (B-GG-005-027/AF-021), au chapitre 10, paragraphes 22 et 23, on dit clairement qu'il est interdit de soumettre les PG à une forme de contrainte. Une telle contrainte peut représenter un crime de guerre, et tant les individus qui commettent ces crimes que les commandants qui ordonnent ou qui pardonnent ces actes peuvent être poursuivis en vertu de lois canadiennes et internationales.

Page intentionnellement laissée en blanc

ANNEXE A - BASES DE DONNÉES DU RENSEIGNEMENT

3A01. BASES DE DONNÉES DU RENSEIGNEMENT

1. Le renseignement est stocké dans deux formats :
 - a. **Données structurées.** Les données du renseignement structurées sont stockées dans une base de données où chaque dossier a une structure définie consistant en une série de zones. Les détails concernant la description de la zone, la longueur de zone, c'est-à-dire le nombre de caractères qui peuvent entrer dans la zone, et le type de caractères (alphabétiques, numériques ou une combinaison des deux) figurent dans le dictionnaire de données applicable à la base de données. Le renseignement est extrait de la base de données grâce à un chercheur Web conçu tout particulièrement pour être utilisé dans la structure d'une base de données spécifiée.
 - b. **Données non structurées.** Les données non structurées sont stockées dans un dépôt de données et, dans le cas des données du renseignement, habituellement sous forme de texte. Le renseignement est extrait du dépôt au moyen d'un moteur de recherche similaire à celui qui est utilisé dans un chercheur Web.
2. Il y a des avantages et des désavantages liés aux deux formats des données. On peut les résumer ainsi :
 - a. **Les données structurées :**
 - (1) peuvent être traitées, c'est-à-dire modélisées;
 - (2) peuvent être dénombrées;
 - (3) peuvent être affichées graphiquement;
 - (4) exigent de nombreuses ressources pour être tenues à jour;
 - (5) entraînent une perte des nuances du renseignement lors de leur conversion à partir des données textuelles originales;
 - (6) peuvent facilement être échangées avec d'autres bases de données structurées qui utilisent les mêmes normes de données;
 - (7) permettent de chercher facilement des renseignements bruts et du renseignement spécifiques.
 - b. **Les données non structurées :**
 - (1) ne peuvent pas être traitées, modélisées ou affichées graphiquement;
 - (2) ne peuvent pas être dénombrées;
 - (3) sont difficiles à échanger;
 - (4) exigent des frais généraux limités pour la mise à jour;
 - (5) gardent toutes les nuances du message original;
 - (6) peuvent compliquer les recherches des renseignements bruts et du renseignement spécifiques.

3. Au moment de choisir le format de stockage des données, l'état-major du renseignement tiendra compte de l'utilisation prévue des données stockées et choisira le support informatique qui offre les caractéristiques les plus appropriées. La technologie informatique et la technologie du Web, les spécifications, les normes et les langages modernes comme les méta-codets et XML (langage XML) facilitent beaucoup le partage et l'échange des données du renseignement, tant structurées que non structurées.

4. **Bases de données relationnelles.** Les bases de données du renseignement sont presque exclusivement des bases de données relationnelles dans lesquelles le renseignement est stocké sous forme de rapports entre des entités. Les rapports peuvent représenter, par exemple, le nombre d'avions d'un certain type à un terrain d'aviation - une relation entre un équipement et un endroit, ou la présence d'un officier particulier à un régiment nommément désigné - une relation entre une personne et une unité.

3A02. NORMES DES BASES DE DONNÉES

1. Pour pouvoir échanger des données entre deux bases de données structurées, il doit y avoir un format d'échange commun. En fait, cela veut dire que la structure de la base de données qui émet doit être la même que celle de la base de données qui reçoit. Il faut que les zones dans la structure portent le même titre, et les normes des données concernant les zones, la longueur de zone et le genre de caractère doivent également être les mêmes. Enfin, les tables de valeur des deux bases de données, les codes qui sont entrés dans les zones et qui représentent des détails spécifiques doivent également être communs aux deux bases de données.

2. Lorsqu'on a rempli ces conditions et qu'il y a une liaison de communications entre les deux bases de données structurées, les données peuvent être échangées d'une base à l'autre. Au sein de l'OTAN, la norme relative à l'échange des données du renseignement est contenue dans AIntP-3, 2^e édition. Même si c'est le format d'échange, il est devenu le standard de fait pour les bases de données structurées du renseignement.

3A03. GESTION DES BASES DE DONNÉES

1. Les responsabilités de l'état-major du renseignement sont les suivantes :

- a. établir une architecture qui permet d'accéder à toutes les bases de données qui contiennent des renseignements bruts et du renseignement pertinents à l'opération ou à la campagne;
- b. donner au personnel du renseignement compétent des autorisations d'accès aux bases de données en lecture-écriture;
- c. établir une politique de tenue de la base de données en examinant les renseignements bruts et le renseignement stockés dans la base de données;
- d. allouer des classifications de sécurité aux données qui doivent être stockées dans une base de données;
- e. organiser des téléchargements de la base de données à d'autres bases de données s'il y a lieu;
- f. organiser des téléchargements des autres bases de données à la base de données s'il y a lieu;
- g. utiliser le système de classification et de déclassé des sujets de la Défense (DSCDS) pour organiser les bases de données et d'autres fonds de renseignements afin que les fonds soient stockés, localisés, utilisés et déclassés d'une manière systématique et efficace.⁴⁹

⁴⁹ Au sein du MDN/des FC, le DSCDS a été approuvé par les Archives nationales du Canada (AN) comme autorité de déclassé - permettant ainsi à ses utilisateurs de se départir légalement de l'information, en vertu de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*.

ANNEXE B - CADRE D'UN PLAN DE RECHERCHE⁵⁰

(CLASSIFICATION)																
GDH : _____																
MISSION: _____																
N° BPR	BPR	N° BR	BR	ZIPR ZICO PD/LD	N° I ¹⁾	INDICE	PRIORITÉ	APT ²⁾	LTI ³⁾	ÉTAT	SOURCES	ET	ORGANISMES	COORDINATION	COMPTES RENDUS	
A	Force ennemie de taille de bde ou plus importante pour l'attaque sur COLORADO	A-1	Reco génie ennemi le long de la rivière COLORADO.		A-1-1	Reco génie au pont LAMAR (UB3467).		110930 Z	12040 0Z		X					
					A-1-2	Reco génie à proximité de MONTOPOLIS.		110930 Z	12040 0Z			X				
B	Effort principal de l'adversaire NORD?	B-1	Passage d'au moins deux bdes dans la ZIPR 1.	ZIPR 1	B-1-1	Bon reco div sur la route 183.			12030 0Z				X	X		

¹⁾ Indice

²⁾ Au plus tôt

³⁾ Temps limite d'utilité de l'information

(CLASSIFICATION)

⁵⁰ OTAN, Procédures en matière de renseignement (AJP 2.1)

Page intentionnellement laissée en blanc

CHAPITRE 4

SOUTIEN DU RENSEIGNEMENT À LA PLANIFICATION

401. INTRODUCTION

1. Le processus d'analyse tactique graphique donne une orientation pour l'effort de renseignement général et continu indiqué dans le cycle du renseignement au chapitre 2 et est fondamental à la pratique du renseignement décrite au chapitre 3. Même si le présent chapitre porte principalement sur le processus de l'état-major du renseignement venant à l'appui du processus de planification opérationnelle des FC (PPO FC), le processus d'ATG est également applicable au soutien du renseignement offert aux processus de planification au niveau stratégique.

402. RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT-MAJOR DU RENSEIGNEMENT

1. En répondant au besoin pour ce qui est de fournir du renseignement précis, opportun et pertinent afin de répondre aux besoins en renseignement du commandant, le J2 :
- a. mettra au point une architecture du renseignement pour que l'information soit transmise au sein de la force, ainsi qu'aux commandements supérieurs, subordonnés et adjacents;
 - b. mettra au point une politique pour que le fonctionnement du processus du renseignement au sein de la force soit conforme aux pratiques et aux procédures des FC et, selon le cas, de la coalition ou de l'OTAN;
 - c. en collaboration avec l'état-major des opérations et celui du commandant, déterminera les BPR du commandant;
 - d. au moyen du processus CCIRM, élaborera et mettra en œuvre un plan de recherche;
 - e. élaborera un plan pour le partage du renseignement national dans les forces coalisées ou de l'OTAN en tenant compte des contraintes imposées par les procédures de sécurité nationale;
 - f. effectuera l'ATG pour appuyer le processus décisionnel du commandant;
 - g. contribuera à l'effort de guerre de commandement et de contrôle (GCC) grâce au soutien du renseignement à la sécurité des opérations (SECOP), à la déception, aux opérations psychologiques (OPSPSY), à la guerre électronique (GE) et à la destruction des équipements et des installations.
2. La responsabilité fondamentale de l'état-major du renseignement est de faire en sorte que les décideurs à tous les niveaux de commandement aient la compréhension la plus complète possible de leur adversaire et de l'environnement opérationnel. Les décideurs doivent, entre autres, avoir une compréhension globale de l'état final désiré, des objectifs provisoires, de la stratégie, des tactiques, des forces et des points vulnérables, de la doctrine et de l'ordre de bataille de l'adversaire, ainsi que de ses capacités et de ses intentions. L'état-major doit s'efforcer de comprendre chaque facette du caractère, de la culture, de l'horizon social et ethnique, des traditions et de l'histoire de l'adversaire. Si possible, les membres de l'état-major doivent également avoir une certaine maîtrise de sa langue.
3. L'état-major du renseignement doit pouvoir amener le commandant à comprendre la vision que l'adversaire aura d'une situation, les plans d'action qui s'offriront à lui et la façon dont il réagira à nos actions. C'est une partie fondamentale de la relation qui devrait être établie entre l'état-major du renseignement, le commandant et les autres bureaux d'état-major au sein du quartier général.

403. LE PROCESSUS DE PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE DES FC (PPO FC)

1. Le processus de planification opérationnelle des FC (PPO FC) est un processus coordonné afin de déterminer la meilleure façon d'exécuter les tâches opérationnelles assignées ou de planifier les futures tâches possibles. L'information inadéquate, le manque de temps et les ressources limitées peuvent gêner la planification. Le processus de planification vise à optimiser les étapes logiques, analytiques de la prise de décision dans des conditions d'incertitude et d'ambiguïté. Le processus est applicable à tout type d'opération dans les environnements aussi bien de planification délibérée que de planification sensible au temps. On donne une description plus détaillée du PPO FC dans « Processus de planification opérationnelle des FC » (B-GJ-005-500/FP-000).

2. **Objectifs.** Les objectifs du processus de planification sont les suivants :

- a. uniformiser le processus de planification au sein des FC;
- b. assurer l'exécution du contrôle stratégique/politique pendant l'élaboration du ;
- c. permettre à l'état-major de convertir les objectifs politiques stratégiques fournis par le gouvernement du Canada en objectifs militaires de niveau stratégique/opérationnel;
- d. permettre aux commandants de guider l'élaboration du processus de planification;
- e. maximiser l'imagination créatrice de l'état-major et les processus de pensée connexes.

3. **Produit.** Le produit du processus de planification est un CONPLAN, un plan op ou un O op, visant à obtenir un état final désiré et à mener à bien une mission assignée.

4. **Conception.** Le processus de planification est applicable à toutes les opérations des FC. Il comporte cinq étapes, qui vont du lancement de la planification jusqu'à l'examen du plan et, s'il y a lieu, le processus est répété. Les cinq étapes sont les suivantes :

- a. lancement;
- b. orientation;
- c. élaboration du plan d'action (PA);
- d. élaboration du plan;
- e. examen du plan.

5. Le produit de la contribution du renseignement au PPO FC s'exprime de trois façons. Premièrement, le renseignement aide le commandant et l'état-major dans le processus de décision. Deuxièmement, l'annexe de renseignement à l'O op donne des directives pour guider l'effort de renseignement afin de répondre aux priorités du commandant. On présente à l'annexe B le cadre d'une annexe de renseignement. En dernier lieu, l'appréciation « renseignement » ou l'évaluation documentée permet à tous les commandements (supérieurs, inférieurs et adjacents) qui collaborent d'échanger et de comparer leurs évaluations de la situation. Les tâches spécifiques de renseignement pour appuyer le PPO FC sont décrites en détail au chapitre 5 de l'AJP 2.1 de l'OTAN - Procédures en matière de renseignement.

404. ANALYSE TACTIQUE GRAPHIQUE (ATG)

1. Le but de l'ATG est d'appuyer le processus de décision du commandant en lui fournissant les éléments de base pour qu'il ait une connaissance de la situation. Elle aide aussi l'état-major à répondre à ses besoins et elle aide à concentrer les ressources de reconnaissance et de surveillance sur les activités critiques.

2. L'ATG vise à présenter les renseignements bruts et le renseignement sous forme graphique, et elle s'appuie sur la technologie de l'information plus facilement qu'une appréciation écrite. Les éléments de base utilisés dans l'ATG sont les mêmes que ceux de l'appréciation « renseignement », et ce ne sont essentiellement que les moyens d'élaboration et d'affichage de ces éléments qui sont différents. Voici quelques-uns des principaux avantages de l'ATG par rapport à l'appréciation « renseignement » :

- a. il est facile et rapide de mettre à jour et de présenter une grande quantité de renseignements bruts et de données du renseignement;
- b. il est facile d'assimiler des renseignements bruts et de modifier l'image du renseignement à mesure que les facteurs variables changent, en apportant des changements simples aux calques ou à l'infographie;
- c. il est facile de coordonner de nombreux renseignements bruts non classés par ordre de priorité contenus dans les bd du renseignement;
- d. il est facile de déterminer des zones essentielles d'intérêt pour le renseignement et des points vitaux de décision.

3. Même si les procédures décrites ici visaient à l'origine les forces terrestres dans une sphère de combat conventionnelle, les principes en cause peuvent également être adaptés pour être utilisés par les autres éléments. On peut les appliquer à tout environnement opérationnel dont les jungles, le terrain montagneux, les déserts, les zones urbaines, la côte, etc.; et à des spécialités opérationnelles comme l'appui-feu, la défense aérienne, la guerre anti-sous-marine et la guerre électronique. Le processus d'ATG est également bien adapté aux opérations Non-Article 5 Crisis Response (NA5 CRO), dont les opérations de paix. De plus, les techniques utilisées dans le processus d'ATG peuvent bien s'appliquer à l'analyse des opérations par les forces amies, ce qui comprend les facteurs de mobilité, l'environnement de la sphère de combat et la vulnérabilité aux actions par les forces de la menace.

405. UTILISATION DE L'ATG

1. Les principes de l'ATG peuvent être appliqués dans tous les théâtre d'opérations, par les forces terrestres, maritimes et aériennes, et dans tous les types d'opérations⁵¹. Ils peuvent être utilisés dans une mesure qui variera selon les facteurs locaux. On peut adapter des procédures précises pour répondre aux facteurs pertinents à une situation donnée, au service et à l'arme en cause, aux ressources d'état-major locales et au niveau de soutien technologique disponible.

406. LE CONCEPT DE L'ATG

1. L'ATG est un processus systématique, cyclique et dynamique, qui est étroitement lié à chaque phase du processus de décision du commandant. Les résultats du processus d'ATG sont représentés graphiquement sur une série de calques. Les calques comprennent des données de base sur le terrain, les conditions météorologiques et la doctrine tactique de la menace, qui peuvent toutes être préparées longtemps d'avance. Juste avant le combat et pendant le combat, on ajoutera des données courantes qui, lorsqu'elles sont fusionnées, illustrent graphiquement :

- a. les options possibles de la menace;
- b. les endroits où il faut utiliser des ressources de renseignement afin de contrôler ou de détecter les actions de la menace;
- c. les endroits où les forces amies peuvent influencer le cours des événements en utilisant des forces de manœuvre et de frappe;

⁵¹ Il est à noter que le présent manuel ne porte pas sur les opérations domestiques. Des directives spécifiques concernant l'emploi des ressources du renseignement des FC dans les opérations domestiques ont été publiées dans QGDN - Instruction 2/98 du SCEMD.

- d. les points de décision où le commandant doit agir pour influencer les opérations de la menace.

407. L'ATG ET LE CYCLE DU RENSEIGNEMENT

1. L'ATG est étroitement mêlée au renseignement produit pendant le cycle du renseignement, et en dépend. Pendant le processus d'ATG, de nouveaux besoins en renseignement seront cernés. Ces besoins seront ensuite convertis en questions, et les tâches de recherche des renseignements seront attribuées aux sources et aux organismes de renseignement appropriés. Ces renseignements bruts seront ensuite exploités, produisant ainsi le renseignement. Ce nouveau renseignement est utilisé dans les diverses étapes du processus d'ATG dans la phase de planification et pendant le combat.

408. PROCESSUS D'ATG

1. Le processus d'ATG se compose de quatre étapes distinctes⁵²:
 - a. **Étape 1 - Définir l'environnement de la sphère de combat.** Au cours de cette étape, on indique les limites géographiques de la zone d'opération (Z OPS) de l'unité/la formation, la sphère de combat et la zone d'intérêt (ZI). De plus, on indique les caractéristiques physiques générales de la sphère de combat susceptibles d'influer sur les opérations tant des forces amies que sur celles des forces ennemies. Les données démographiques, ainsi que les facteurs politiques ou socio-économiques existants, sont inclus dans ces caractéristiques.
 - b. **Étape 2 - Décrire les effets de la sphère de combat.** Lors de la description des effets de la sphère de combat, l'état-major du renseignement devrait décrire visuellement et oralement au commandant et à l'état-major la façon dont les conditions météorologiques et le terrain agiront sur la mission.
 - c. **Étape 3 - Évaluer l'adversaire.** Cette étape s'effectue lorsque l'état-major du renseignement détermine les capacités des forces adverses. Cette étape se concentre sur les forces adverses spécifiques censées œuvrer dans la Z OPS et dans la ZI de l'unité/la formation. L'état-major du renseignement doit évaluer les principes doctrinaux, les tactiques, les techniques et les instructions permanentes d'opération de l'adversaire. Pour être en mesure de faire une évaluation adéquate de l'adversaire, l'état-major du renseignement doit analyser le combat du point de vue du commandant ennemi, c.-à-d. à travers les yeux de l'adversaire. Au cours de cette étape, l'état-major du renseignement produit trois documents pour chacun des plans d'action :
 - (1) un gabarit de situation basé sur les gabarits de doctrine;
 - (2) la description des tactiques et des options;
 - (3) la liste initiale des objectifs de grande valeur (LOGV).
 - d. **Étape 4 - Déterminer les plans d'action de l'adversaire.** Cette étape représente l'unification de l'ensemble du processus d'ATG. Les produits découlant de cette étape sont : (1) les gabarits des événements; (2) la matrice des événements; (3) une ébauche du plan RSR; et (4) une LOGV mise à jour. Pour entreprendre la quatrième étape, il faut que les trois premières soient terminées. Lorsqu'il détermine les PA de l'adversaire, l'état-major du renseignement essaie de représenter graphiquement les actions probables de l'ennemi. Il doit indiquer au moins trois PA ennemis à partir des gabarits de situation, soit le plus probable, le deuxième plus probable et le plus dangereux. Il doit tenter de décrire autant de plans d'action ennemis possibles dans le laps de temps dont il dispose. Au cours de la quatrième étape du processus d'ATG, l'état-major du renseignement doit également aider à établir la liste des objectifs rentable (LOR).

⁵² Le processus d'ATG et les produits connexes sont décrits en détail dans Manuel de campagne - Le renseignement (B-GL-357-001/FP-001) de la Force terrestre.

409. APPLICATION

1. En plus de permettre à un commandant de déterminer ses besoins en renseignement grâce à la clarté de présentation et à la logique, l'ATG sert aussi de point de départ au jeu militaire, qui est utilisé pour élaborer le plan détaillé, en comparant les PA déterminés par le commandant ou par son état-major des opérations et les PA de la menace les plus probables déterminés grâce au processus d'ATG. Le calque d'aide à la décision amélioré par le jeu militaire peut aider le commandant et son état-major à gérer le plan.

2. Les produits du processus d'ATG peuvent aider à mettre au point des calques, et être améliorés par la mise au point de calques montrant, par exemple, la capacité évaluée de l'appui-feu indirect de la menace, les dispositifs possibles de la défense aérienne de la menace, les appréciations des capacités de surveillance de la menace, les évaluations de la capacité de GE et de la capacité NBC offensive de la menace.

410. L'ATG ET LE PROCESSUS DE CHOIX DES OBJECTIFS

1. Le processus de choix des objectifs correspond étroitement à l'ATG. Les données initiales de choix des objectifs sont établies et précisées au cours des divers étapes du processus d'ATG. Des besoins additionnels en information résultent du processus de choix des objectifs et sont fusionnés dans le plan de recherche.

2. Les résultats de l'ATG et du jeu militaire appuient la détermination, le choix et la position dans le temps et dans l'espace des objectifs déterminants, qui peuvent être intégrés dans le calque d'aide à la décision comme zones d'intérêt comme objectif (ZICO). L'ATG indique également les points de décision (PD) ou les lignes de décision (LD) auxquels le commandant doit décider d'utiliser des forces de frappe organiques et allouées contre un ZICO particulier. La nécessité de faire une estimation précise et opportune des dégâts de combat crée des besoins additionnels en renseignement.

411. OPÉRATIONS D'INFORMATION (OI)

1. Définitions

- a. **Opérations d'information (OI).** Les opérations d'information sont définies comme des actions prises en soutien des objectifs politiques et militaires influençant les décideurs en affectant l'information d'un autre tout en exploitant (entière utilisation) et en protégeant sa propre information⁵³. Il y a deux catégories d'OI, les OI défensives et les OI offensives, selon la nature des actions mises en cause.
- b. **OI défensives.** Les OI défensives incluent les actions prises pour protéger ses propres informations et garantir que les décideurs amis ont un accès opportun à des informations nécessaires, pertinentes et précises. Les OI défensives assurent aussi que les décideurs amis sont protégés contre tout effort des OI offensives de l'adversaire. Les OI défensives s'efforcent de garantir que le processus de décision ami est protégé contre tous les effets nuisibles, délibérés, par inadvertance ou accidentels. Les OI défensives sont un processus qui intègre et coordonne les politiques, les procédures, les opérations, le renseignement, le droit et la technologie.
- c. **OI offensives.** Les OI offensives incluent les actions prises pour influencer les décideurs ennemis actuels ou éventuels. Cela peut être fait en contrariant un adversaire actuel ou éventuel dans son utilisation de l'information et des systèmes d'information, ou dans son accès à ceux-ci. Les OI offensives peuvent comprendre l'utilisation des OPSPSY, de la déception, de la GE, du renseignement, de l'attaque de réseau informatique, de la destruction des équipements et des installations, ainsi que des opérations d'information spéciales (SIO).

2. On donne une explication plus détaillée des termes plus loin dans la présente section, mais en général :

- a. L'OI offensive visera deux objectifs principaux :

⁵³ Opérations d'information des Forces canadiennes (B-GG-005-004/AF-010)

- (1) Attaquer la perception que le commandant des forces ennemies a de la situation, en minant sa volonté et en affaiblissant sa résolution, en montrant le caractère inévitable de la défaite tout en offrant d'autres options plausibles d'action; essentiellement, en persuadant le commandant des forces ennemies de penser ce que vous voulez qu'il pense, et en l'amenant à choisir ce que vous voulez qu'il fasse.
 - (2) Déranger le commandant des forces ennemies dans sa capacité d'exercer le commandement, en le paralysant et en l'empêchant de prendre l'initiative.
- b. Les objectifs principaux de l'OI défensive sont de protéger la cohésion de la force et de maintenir l'intégrité des systèmes de commandement et d'information des forces amies.

3. **Le contexte de l'information.** Les opérations d'information sont menées dans le contexte de l'information, qui est un ensemble d'individus, d'organisations et de systèmes qui recherchent, exploitent ou diffusent des renseignements, ainsi que l'information même. Le contexte de l'information est l'un des éléments de la sphère de combat. Il comprend le *World-Wide Web*, les systèmes de commandement et de contrôle des forces amies et ennemies, tout le personnel, ami ou ennemi, qui prend des décisions et traite l'information, le climat, le terrain et les conditions météorologiques qui influent sur le contexte de l'information et sur les effets des armes. Toutes les opérations militaires sont menées dans le contexte de l'information, dont une bonne partie est hors du contrôle militaire immédiat et, afin d'assurer le succès des opérations d'information, le commandant doit envisager de les mener dans la partie du contexte de l'information qu'il contrôle dans son processus de décision.

4. **OI défensives.** Les OI défensives visent à protéger l'information et les systèmes de communication et d'information des forces amies contre les attaques par une autre partie. Elles offrent, entre autres, les possibilités suivantes :

- a. évaluer la vulnérabilité de l'information, des processus axés sur l'information, des systèmes de commandement et de contrôle, ainsi que des systèmes de communication et d'information des forces amies à la manipulation ou à l'interruption par un adversaire réel ou éventuel, ainsi qu'aux actions naturelles ou accidentelles;
- b. protéger l'information, les processus axés sur l'information, les systèmes de commandement et de contrôle, ainsi que les systèmes de communication et d'information des forces amies contre l'attaque des opérations d'information d'un adversaire grâce à des mécanismes, à des logiciels ou à des procédures de protection;
- c. évaluer la capacité d'un adversaire de mener une OI offensive pour attaquer, infiltrer ou manipuler l'information et les processus axés sur l'information des forces amies;
- d. indiquer le déroulement et l'auteur d'une attaque d'OI;
- e. rétablir l'information et les processus axés sur l'information des forces amies qui ont été endommagés ou altérés par suite d'actions hostiles, naturelles ou accidentelles.

5. **OI offensives.** Les OI offensives attaquent l'information et les systèmes d'information des autres parties et comprennent les caractéristiques suivantes :

- a. capacité d'évaluer la vulnérabilité de l'information, des processus axés sur l'information, des systèmes de commandement et de contrôle, ainsi que des systèmes de communication et d'information des autres à l'influence exercée par les ressources des OI des forces amies;
- b. capacité de coordonner et d'appliquer toutes les ressources disponibles des OI afin d'exploiter la vulnérabilité des autres aux opérations d'information;
- c. mécanismes afin d'assurer que les actions des OI offensives ne sont exercées que dans la mesure où elles permettent d'atteindre les buts politiques et militaires des forces amies.

412. SOUTIEN DU RENSEIGNEMENT AUX OI

1. Le soutien du renseignement est important pour la planification, l'exécution et l'évaluation des opérations d'information. Le représentant (J2) du renseignement d'état-major interarmées assigné pour soutenir les opérations d'information devrait être la liaison concernant le soutien du renseignement pour toute la planification des opérations d'information. Le renseignement doit être facilement accessible, opportun, précis et suffisamment détaillé pour soutenir une série de besoins des opérations d'information du MDN, dont la recherche, le développement, l'acquisition et le soutien opérationnel. La conduite des opérations d'information sophistiquées exige du renseignement unique et détaillé jamais demandé auparavant des organismes de renseignement et des activités. L'analyse tactique graphique (ATG) est essentielle au succès des opérations d'information. Les produits du renseignement doivent appuyer la planification des opérations d'information, fournir l'analyse des vulnérabilités des opérations d'information d'un adversaire éventuel, permettre de déterminer les capacités et les intentions d'un adversaire éventuel en matière d'opérations d'information, fournir des indications et des avertissements (I&W) de toute menace potentielle et contribuer directement au système de mesures de précaution.

2. Les directives touchant le soutien du renseignement spécifique qu'exigent les opérations d'information défensives et offensives sont données dans la publication Opérations d'information des FC (B-GG-005-004/AF-010) aux chapitres II « Opérations d'information offensives » et III « Opérations d'information défensives », respectivement.

413. RENSEIGNEMENT, SURVEILLANCE ET RECONNAISSANCE

1. **Renseignement, surveillance et reconnaissance (RSR).**⁵⁴ L'intégration du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance est la capacité qui combine les capteurs d'orientation, de surveillance et de reconnaissance du commandement, et les renseignements bruts et le renseignement (I2) exploités afin de donner à la situation opérationnelle commune une image opportune fusionnée de l'I2 provenant de plusieurs sources. Le RSR est directement axé sur le soutien des opérations militaires courantes. Le RSR est plus que la somme du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance. La synergie créée en intégrant l'attribution des tâches et le contrôle des tâches militaires traditionnelles avec la diffusion concentrée du produit fusionné résultant de ces activités produit un niveau de capacité entièrement nouveau.

2. Voici quelques-uns des termes-clés associés au RSR :

- a. **Reconnaissance.** Mission entreprise en vue d'obtenir, par observation visuelle ou par d'autres modes de détection, des renseignements bruts sur les activités et les possibilités d'un ennemi actuel ou en puissance; ou d'acquérir des données concernant les caractéristiques météorologiques, hydrographiques ou géographiques d'une zone particulière.
- b. **Connaissance de la situation.** Compréhension totale de ce qui arrive et de ce qui arrivera dans une zone d'intérêt déterminée. Pour les commandants à tous les niveaux, la connaissance de la situation est l'un des éléments clefs du commandement et du contrôle efficaces. Les commandants se font une idée de la situation en fusionnant la situation opérationnelle commune appropriée avec les données et les connaissances additionnelles qui touchent l'emploi des forces sous leur commandement.
- c. **Surveillance.** Observation systématique de l'espace, des surfaces terrestres aéromaritimes et des zones sous-marines, des lieux, des personnes ou des objets, à l'aide de moyens visuels, acoustiques, électroniques, photographiques ou autres. La surveillance suppose une observation continue pendant une période continue ou prolongée.
- d. **TPED.** Attribution des tâches/traitement/exploitation/diffusion. Cet acronyme résume les quatre principales étapes du processus de RSR, qui sont l'attribution des tâches aux ressources de RSR (capteurs et sources de renseignement), le traitement des données reçues pour produire l'information,

⁵⁴ Renseignement intégré, surveillance et reconnaissance (RSR) - Capacité d'orientation en planification

l'exploitation de cette information pour répondre aux besoins en information d'un commandant, et la diffusion de l'information traitée à ceux qui en ont besoin sous la forme nécessaire et dans le délai précisé.

- e. **Situation opérationnelle commune (COP).** La situation opérationnelle commune est la représentation graphique fusionnée de l'emplacement et des activités de toutes les forces sur terre, sur mer, dans les airs et dans l'espace dans une zone d'intérêt déterminée. La COP montrera l'emplacement des unités, des ressources et des points de référence des forces amies, ennemies et neutres. Elle montrera aussi les renseignements topographiques, météorologiques, océanographiques, ainsi que nucléaires, biologiques et chimiques (NBC).
3. **Principes.** Les principes du RSR, qui sont fondés sur les principes du renseignement, sont les suivants :
 - a. **Coordination centralisée.** Le RSR a une importance stratégique et est employé par une multitude d'utilisateurs; il doit donc être coordonné au niveau central tout en respectant le principe d'exécution décentralisée implicite au commandement de la mission. On assure ainsi l'utilisation des ressources la plus efficace et la plus efficiente. La concentration du futur sur un réseau central met l'accent sur le fait que le renseignement peut être obtenu par diverses plates-formes et divers moyens, qui peuvent ne pas être directement contrôlés par un organisme central. Afin de maximiser ce potentiel, il faut faire tous les efforts pour avoir accès aux données provenant de toutes les sources et pour les incorporer dans un processus de fusion centralisée.
 - b. **Opportunité.** Les renseignements bruts et le renseignement doivent être fournis au commandant en temps opportun afin de lui permettre d'agir à l'intérieur du cycle décision-action de l'adversaire.
 - c. **Exactitude.** Le produit du RSR doit être exact et pertinent à l'opération qu'il appuie.
 - d. **Échange d'informations.** Dans un système de RSR, l'échange des renseignements pertinents entre les commandants et les états-majors appropriés doit être possible; il ne faut toutefois pas les surcharger de données non pertinentes.
 - e. **Économie d'effort.** Le système de RSR donne une meilleure connaissance de la situation, en permettant au commandant de réaliser l'économie d'effort dans ses ressources de manœuvre et de puissance de feu.
 4. **Capacités souhaitables d'un système de RSR.** Le système de RSR devrait, dans la mesure du possible, avoir les capacités suivantes :
 - a. **Réactivité.** Le système doit être en mesure de réagir rapidement aux besoins en information et en renseignement du commandant et d'exploiter rapidement l'information sur l'objectif.
 - b. **Couverture continue.** La surveillance et la reconnaissance doivent pouvoir offrir une couverture continue dans toutes les conditions météorologiques.
 - c. **Robustesse.** Les ressources de RSR doivent fournir une combinaison robuste de systèmes qui se recoupent pour ce qui est de la technologie, de la portée et du rendement afin de faire face à l'action de l'adversaire ainsi qu'aux conditions de luminosité et aux conditions météorologiques changeantes et afin de faire échouer les plans de déception de l'adversaire.
 - d. **Souplesse.** Les ressources de RSR devraient être modulaires afin de permettre d'adapter à une force la combinaison appropriée de ressources, selon les besoins de la mission.

414. CONCEPT DE L'OPÉRATION DE RSR

1. La base du concept de l'opération de RSR est qu'il y a trois secteurs fonctionnels principaux dans le système de RSR : le centre de fusion⁵⁵, les capteurs et la cellule de gestion des capteurs. Ces deux derniers secteurs peuvent être ensemble ou séparés.

2. **Le centre de fusion.** Le secteur clé du concept de l'opération de RSR est le centre de fusion RSR. Son rôle est le suivant :

- a. assurer la CCIRM et attribuer les tâches;
- b. recueillir et fusionner les renseignements;
- c. analyser les renseignements;
- d. transmettre le renseignement à l'état-major du renseignement.

3. La composition du centre de fusion variera selon les ressources déployées et est fondée sur l'organisation du renseignement. On pourrait y retrouver des représentants d'une partie ou de l'ensemble des secteurs suivants :

- a. air;
- b. aviation;
- c. GE;
- d. reconnaissance;
- e. unités d'intervention spéciales (SOF);
- f. artillerie;
- g. choix des objectifs et BDA;
- h. organisation de l'HUMINT;
- i. organisation du SIGINT;
- j. spécialistes de la contre-ingérence;
- k. renseignement de source unique comme le MASINT;
- l. analystes du renseignement;
- m. renseignement de sources ouvertes;
- n. représentants d'autres organismes, par exemple, CST, CRS, CCRA, MAECI, GRC, ADRC, Garde côtière, etc.

4. **La cellule de gestion des capteurs.** Le rôle de la cellule de gestion des capteurs est d'exercer le commandement et le contrôle des capteurs qui lui sont assignés, conformément aux exigences du plan de recherche, et de prévoir les besoins évalués de recherche future de l'état-major du renseignement.

⁵⁵ *Ibid.*

5. La synthèse au centre de fusion RSR des trois premières étapes du cycle du renseignement, l'orientation, la recherche et l'exploitation, assure la relation la plus étroite entre les divers capteurs, le système d'attribution des tâches et la fonction de fusion et d'analyse.

6. Le diagramme de la Figure 4-1 ci-dessous montre la circulation du renseignement et de l'information dans le système de RSR.

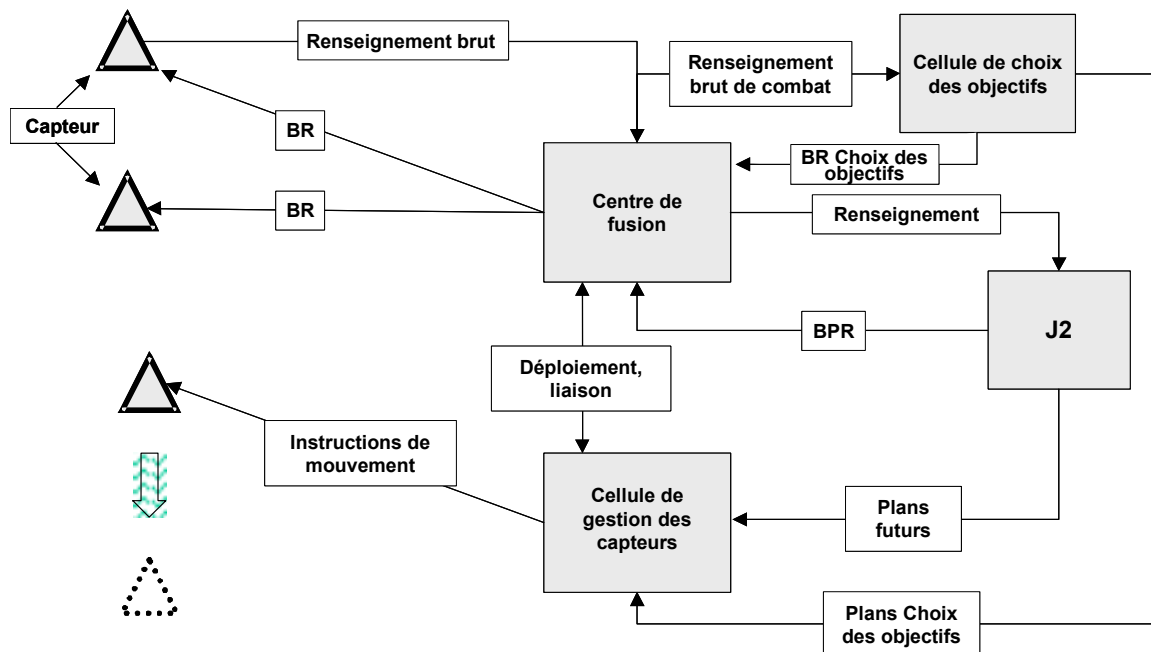


Figure 4-1 Circulation du renseignement et de l'information dans un système de RSR

7. **Commandement et contrôle du système de RSR.** En adoptant le principe de coordination centralisée, il devrait y avoir un commandant pour l'ensemble du système de RSR. Celui-ci aura la responsabilité générale de la conduite des opérations de RSR conformément à la mission du commandant.

8. **La cellule de choix des objectifs.** Dans le but de tirer le maximum de synergie du système de RSR, la cellule de choix des objectifs devrait être entièrement intégrée dans le système. On admet que cette intégration n'est pas toujours possible mais, pour profiter au maximum du RSR, la liaison la plus étroite devrait être maintenue entre la cellule de choix des objectifs et le reste du système de RSR.

415. CONCLUSION

1. Le système de RSR permet de répondre aux demandes accrues que la guerre de manœuvre impose au processus du renseignement. Cependant, dans les opérations coalisées, le RSR met davantage l'accent sur l'interopérabilité étant donné que, si l'interopérabilité entre chaque élément du système est impossible, la synergie tirée du système ne se produira pas.

2. Pour que le système de RSR fonctionne bien, il faut que les systèmes de tous les éléments appliquent une seule norme commune et que les opérations de RSR soient fondées sur une doctrine commune. Lorsque des opérations de RSR doivent être menées en coalition, ces exigences sont essentielles au succès.

416. L'APPRÉCIATION « RENSEIGNEMENT »

1. Le but principal de l'appréciation « renseignement » est de fournir au commandant une base fiable pour la prise de décisions concernant ses propres opérations. L'appréciation « renseignement » a pour objet d'analyser la situation de l'adversaire et d'évaluer ses capacités, ses intentions et ses plans d'action probables à un moment particulier.

417. MÉTHODOLOGIE APPLICABLE À L'APPRÉCIATION

1. L'établissement de l'appréciation « renseignement » est un processus qui comporte une analyse de la situation et une évaluation. L'appréciation doit comprendre les points suivants :

- a. une évaluation des capacités et des intentions probables de l'adversaire d'après le renseignement disponible;
- b. la description des plans probables d'action de l'adversaire, et le degré de probabilité de leur réalisation.

418. FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Lors de l'élaboration d'une appréciation « renseignement », il faut tenir compte des facteurs suivants :
- a. la mission du commandant;
 - b. les conditions météorologiques et le terrain;
 - c. la situation générale des forces ennemies et leur conduite des opérations jusque-là;
 - d. les activités et les capacités des forces ennemies en incluant les renforcements possibles et les forces dans les zones adjacentes susceptibles d'influencer les opérations dans la zone d'intérêt du commandant;
 - e. les options et les plans d'action possibles qui s'offrent aux forces ennemies, dont celles dans les zones adjacentes;
 - f. les intentions probables des forces ennemies, dont leurs buts et leurs objectifs dans les opérations immédiates et subséquentes.

419. PRINCIPES

1. Afin d'empêcher les suppositions, il faut, comme principe de base, fonder les évaluations sur le meilleur renseignement possible. On peut utiliser des hypothèses lorsque l'état-major du renseignement manque de données. Afin d'éviter tout malentendu, on devrait toujours indiquer clairement les points qui sont des hypothèses. La cohérence logique de pensée et une nette distinction entre les faits et les hypothèses sont essentielles à la production d'une évaluation fiable.

2. L'appréciation « renseignement » débouche sur une prévision fondée sur des degrés de probabilité. C'est une série de déductions logiques tirées des renseignements bruts disponibles et influencées par les connaissances et l'expérience de l'auteur. Il doit y avoir une liaison étroite entre l'état-major du renseignement et celui des opérations, particulièrement lors de l'examen des besoins prioritaires en renseignement (BPR) du commandant et de l'élaboration des besoins en information qui en résultent et qui forment l'appréciation.

3. De nombreux faits et conclusions tirés de l'appréciation « renseignement » seront également utilisés dans une appréciation opérationnelle, par exemple, les forces, les capacités, la vulnérabilité, les intentions, les plans d'action possibles et le plan le plus probable des forces ennemies.

420. DIRECTIVES ADDITIONNELLES

1. Lorsqu'on analyse la situation d'une force particulière et les résultats qu'elle a obtenus, on devrait penser à déduire les intentions de la force à partir de ses activités passées.
2. Lorsqu'on analyse les activités courantes et qu'on évalue les capacités d'une force, on devrait s'occuper d'abord de la disponibilité pour ce qui est des effectifs, du temps et de l'espace, de la disponibilité opérationnelle, de l'efficacité du système de combat et du terrain.
3. Lorsqu'on analyse les options qui s'offrent à une force particulière, ses plans d'action et ses intentions probables, il est utile de considérer la situation du point de vue de cette force en tenant compte de ce qu'elle peut savoir à propos de notre propre situation. Cela exige une vaste connaissance de la mentalité de son commandant, ainsi que de l'organisation, des modèles d'activité, des tactiques et des habitudes de la force. On devrait tenir compte de tous les facteurs qui agissent sur ses capacités et ses opérations, ce qui comprend une comparaison de la force à partir d'un point de vue opposé. On devrait supposer que le commandant connaît assez bien nos capacités, nos intentions et nos points vulnérables, même si cela pourrait être diminué par la déception.
4. Lorsqu'on analyse les futures intentions possibles d'une force, on devrait tenir compte de la situation générale de la force et des intentions observées jusque-là. L'appréciation « renseignement » étant fondée sur des buts hypothétiques, il faudra peut-être faire une série d'appréciations distinctes, chacune axée sur des buts différents. Avec le temps, une révision complète peut s'imposer en fonction des renseignements récents.
5. Lorsqu'on évalue les intentions probables d'une force, et ses plans d'action probables, on devrait toujours indiquer le degré de probabilité de leur réalisation.

421. TYPES D'APPRÉCIATIONS « RENSEIGNEMENT »

1. **Appréciation « renseignement ».** Pour préparer une appréciation « renseignement », on a le choix entre trois types :
 - a. **Appréciation « renseignement » délibérée.** Étant donné la nature des opérations des FC, il peut être bon de faire une appréciation « renseignement » délibérée (écrite⁵⁶) pour la mise en activité du théâtre d'opérations ou lorsque la zone d'opération proposée est complexe pour ce qui est du terrain, du fait ethnique ou de l'environnement (par exemple, opérations urbaines).
 - b. **Appréciation « renseignement » d'ATG.** Il peut être avantageux pour l'état-major du renseignement de saisir l'essence du processus d'ATG et de le diffuser au-delà de son propre QG. L'appréciation « renseignement » est essentiellement un sous-produit de l'ATG et est normalement diffusée sous forme graphique. Au niveau tactique, une appréciation « renseignement » graphique portant principalement sur les effets du terrain sur les options des forces ennemies, ainsi qu'une image générale suffisent normalement.
 - c. **Appréciation « renseignement » de combat.** L'appréciation « renseignement » de combat est une version abrégée de l'appréciation « renseignement » à utiliser lorsqu'on a peu de temps.⁵⁷

⁵⁶ Le cadre d'une appréciation « renseignement » écrite figure à l'annexe A.

⁵⁷ On donne plus de détails sur l'appréciation « renseignement » de combat dans Manuel de campagne - Le renseignement (B-GL-357-001/FP-001) de la Force terrestre.

ANNEXE A - CADRE D'UNE APPRÉCIATION « RENSEIGNEMENT »

Unité/QG :

Endroit/emplacement :

GDH et zone :

Cartes/graphiques et autres documents :

1. **Examen de la situation**
 - a. Forces ennemies
 - b. Forces amies
 - c. Mission du commandant
 - d. Buts généraux et plans de l'adversaire
 - e. Besoins prioritaires en renseignement du commandant
2. **But de l'adversaire**
3. **Facteurs⁵⁸**
 - a. Terrain (voies d'accès, axes, routes, obstacles, effet sur les forces amies/ennemies)
 - b. Adversaire (dispositifs, équipement, activité, points vulnérables)
 - c. Effectifs relatifs (allocations, renforts, forces engagées/de réserve, efficacité au combat)
 - d. Temps et espace
 - e. Évaluation des tâches
 - f. Conditions météorologiques
 - g. Logistique
 - h. Population locale/réfugiés
 - i. Situation aérienne
 - j. Déception
 - k. Sécurité et surprise
 - l. Personnalités
 - m. Moral
 - n. Armes de destruction massive
 - o. Capacités de l'adversaire

⁵⁸ Dont, le cas échéant, les déductions et les points vulnérables dans chaque cas.

4. **Résumé des déductions**
5. **Plans d'action de l'adversaire**
 - a. **Plan A**
 - (1) Avantages
 - (2) Désavantages
 - b. **Plan B**
 - (1) Avantages
 - (2) Désavantages
 - c. **Plan C**
 - (1) Avantages
 - (2) Désavantages
6. **Plan d'action le plus probable de l'adversaire**
7. **Plan probable de l'adversaire**
 - a. Mission
 - b. Exécution
8. **Résumé des points vulnérables de l'adversaire**
9. **Besoins en information**
 - a. Données manquantes
 - b. Priorités pour la recherche/demande du renseignement

.....Signature
.....Grade et poste

ANNEXE B - CADRE DE L'ANNEXE RELATIVE AU RENSEIGNEMENT⁵⁹

PLAN OP XXXXX OPÉRATION XXXXXX

ANNEXE D - RENSEIGNEMENT

1. SITUATION

- a. **Généralités.** Le planificateur devrait expliquer dans ce paragraphe le but de l'annexe et donner les directives de base sur la conduite du renseignement à l'appui de l'opération.
- b. **Menace militaire.** Ce paragraphe présente un résumé des points clés des évaluations du risque/de la menace qui sont normalement décrites en détail, pour chaque phase de l'opération, à l'annexe 1 (Évaluation des risques).
- c. **Plan(s) d'action (PA) de l'ennemi/de l'adversaire/des parties.** Les plans d'action probables de l'ennemi/l'adversaire ou des parties et factions concernées doivent être décrits dans ce paragraphe, dans l'ordre de probabilité, en soulignant les plus dangereux.
- d. **Zone de responsabilité de renseignement (ZRR).** La zone de responsabilité de renseignement sera désignée par le commandement supérieur afin de répondre aux besoins de la mission. Elle sera normalement centrée sur la zone opérationnelle définie au commandant et sera limitée par les capacités des moyens mis à sa disposition pour mener l'effort de renseignement.
- e. **Zone d'intérêt pour le renseignement (ZIR).** La zone d'intérêt du commandant pour le renseignement doit être définie à chaque niveau de commandement et comprendre les zones au-delà de la ZRR assignée où les facteurs et les développements sont susceptibles d'influencer les opérations courantes ou futures du commandant. Elle peut comprendre les pays, les États ou les factions à l'extérieur de la zone d'opération immédiate. Le renseignement sur la ZIR dépasse normalement les capacités des moyens mis à la disposition du commandant et doit être demandé aux commandements supérieurs et latéraux.

2. **BESOINS PRIORITAIRES EN RENSEIGNEMENT (BPR).** Les besoins essentiels, pour lesquels le commandant a prévu une priorité donnée dans sa tâche de planification et de prise de décision, doivent être énumérés dans ce paragraphe comme BPR. Ils découlent des besoins essentiels du commandant en renseignement énoncés par le J2, et ils seront approuvés par le commandant.

3. **TÂCHES DE RENSEIGNEMENT.** Dans ce sous-titre, le planificateur doit définir :

- a. les tâches assignées aux QG/commandements subordonnés;
- b. la participation exigée des QG/commandements de soutien.

4. **STRUCTURE DU RENSEIGNEMENT.** Dans ce paragraphe, on décrit l'organisation de renseignement à employer, les systèmes connexes et la connectivité, en faisant particulièrement mention des points suivants :

- a. **Architecture des systèmes du renseignement.** Des instructions détaillées sont données à l'annexe 2.
- b. **Gestion de la recherche, de la coordination et des besoins en renseignement (CCIRM).** Des instructions détaillées sont données à l'annexe 2.

⁵⁹ Voir le cadre complet dans *Guide de planification fonctionnelle des deux commandements stratégiques - Renseignement en planification opérationnelle*.

- c. **Cellules du renseignement national (CRN).**
 - d. **Renseignement sur l'objectif (TARINT).** Des instructions détaillées sont données à l'annexe 4.
 - e. **Renseignement humain (HUMINT).** Des instructions détaillées sont données à l'annexe 5.
 - f. **Renseignement par imagerie (IMINT).** Des instructions détaillées sont données à l'annexe 6.
 - g. **Renseignement d'origine électromagnétique (SIGINT).** Des instructions détaillées sont données à l'annexe 7.
5. **CONTRE-INGÉRENCE ET SÉCURITÉ.** Ce paragraphe doit porter sur les besoins importants en contre-ingérence et en sécurité. On trouve tous les détails aux annexes 8 et 9.
6. **EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS**
- a. **Utilisation du matériel et des logiciels.** Ce paragraphe donne des directives sur l'utilisation du matériel et des logiciels, selon l'équipement qui peut être fourni par les pays et les organisations qui participent.
 - b. **Transmissions protégées.** Dans ce paragraphe, on énumère le minimum des transmissions protégées à assurer, et le niveau jusqu'où elles doivent être établies. Il doit contenir une référence claire aux instructions de coordination données dans l'annexe sur les SCI (Q).
7. **COMPTES RENDUS ET DISTRIBUTION.** Les conseils sur l'établissement de rapports et sur la distribution seront donnés à l'annexe CC de la COP/du PLAN OP/de l'O OP respectif. Cependant, les comptes rendus doivent être préparés conformément aux Directives d'établissement de rapports des deux commandements stratégiques et/ou aux directives supplémentaires. Pour les opérations de l'OTAN, les comptes rendus suivants sont obligatoires :
- a. le résumé renseignement (INTSUM);
 - b. le compte rendu de renseignement (INTREP);
 - c. le résumé de contre-ingérence (CI-INTSUM);
 - d. le compte rendu de contre-ingérence (CI-INTREP);
 - e. le compte rendu d'évaluation de la situation d'objectifs (TSAREP).
8. **AUTRES INSTRUCTIONS**
- a. **Documents.** Les ouvrages de référence appropriés, des pays et de l'OTAN, concernant les opérations de renseignement devraient être disponibles.
 - b. **État-major du renseignement.** S'il y a lieu, les contraintes touchant la dotation en personnel de l'état-major du renseignement sont définies dans cette section.
 - c. **Soutien géographique.** Dans ce paragraphe, on devrait trouver des indications de base de l'information relative au soutien géographique dont on a besoin pour remplir, du point de vue du renseignement, l'annexe T, Soutien environnemental.
 - d. **Renseignement maritime.** Si l'opération exige le renseignement de cette nature, ce paragraphe devrait contenir des instructions appropriées qui peuvent être développées dans une annexe 10.
 - e. **Échange de renseignements bruts/du renseignement avec des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN/communication de ces renseignements.** Ce paragraphe devrait fournir des instructions sur la communication de renseignements bruts/du renseignement et sur l'échange de ces renseignements.

Ces instructions doivent être fondées sur les décisions de principe prises avant les opérations par le comité militaire de l'OTAN, après entente avec les pays au cas par cas, et être conformes à la référence I.

- f. Mesures sur l'exploitation par le renseignement des PG, des documents et des équipements capturés, dont les documents techniques connexes⁶⁰.

ANNEXES :

1. Évaluation des risques
2. Architecture des systèmes du renseignement et CCIRM
3. Renseignements géospatiaux mondiaux et services
4. Renseignement sur l'objectif
5. Renseignement humain
6. Renseignement par imagerie
7. Renseignement d'origine électromagnétique
8. Sécurité
9. Contre-ingérence
10. Renseignement maritime

⁶⁰ Les procédures détaillées relatives à l'exploitation par le renseignement des PG, des documents et des équipements sont décrites dans les publications suivantes : *Traitement des prisonniers de guerre et des personnes détenues, interrogation tactique et interrogatoire* (B-GJ-005-110/FP-020); et *Traitement des PG, des équipements et des documents capturés* (OTAN AJP 2.5)

Page intentionnellement laissée en blanc

CHAPITRE 5

RENSEIGNEMENT OPÉRATIONNEL

501. INTRODUCTION

1. Le présent chapitre a pour but de fournir les directives régissant le soutien du renseignement au niveau opérationnel.
2. La mission du renseignement est de fournir au commandant du renseignement récent, exact, utile, prévisionnel et utilisable. Au niveau opérationnel, le renseignement porte principalement sur les capacités et les intentions des forces ennemies courantes et éventuelles, ainsi que sur les effets de l'environnement sur les opérations des forces amies et ennemies. L'état-major du renseignement surveille les événements dans la zone d'intérêt et appuie la conduite des campagnes interarmées.

502. OPÉRATIONS INTERARMÉES

1. Les opérations interarmées sont définies comme étant des opérations auxquelles participent les éléments de plus d'un service ou environnement. Les opérations interarmées peuvent impliquer les forces aériennes, navales, amphibies, terrestres et les unités d'intervention spéciales. Un plan d'opérations interarmées synchronise l'emploi de ces forces. Une opération interarmées est orientée vers le centre de gravité (CG) stratégique et opérationnel de l'ennemi.
2. Le niveau opérationnel s'intéresse à l'emploi de la force entière au moyen de la conception, de la planification et de l'exécution des campagnes et des opérations majeures. Celles-ci doivent contribuer directement à la réalisation des objectifs stratégiques-militaires définis auparavant, qui sont tirés des buts politiques déterminants de l'opération. Le centre opérationnel des activités militaires interarmées se situera au niveau régional. Les commandants des forces interarmées assurent le lien entre la direction au niveau stratégique et l'exécution au niveau inférieur.

503. BUT DU RENSEIGNEMENT AU NIVEAU OPÉRATIONNEL

1. **Appuyer le commandant.** L'état-major du renseignement appuie le commandant en déterminant les objectifs, et en assurant la planification, l'exécution et l'évaluation des opérations. L'état-major du renseignement offrira également le soutien du renseignement aux commandements subordonnés et appuiera continuellement la protection des forces. Cette fonction est en étroite concordance avec les responsabilités de l'état-major du renseignement pour ce qui est d'appuyer les autres divisions d'état-major et de répondre aux demandes d'information (DI) des éléments subordonnés. Elle est toutefois distincte de ces responsabilités.
2. **Offrir le soutien de mission intégré (IMS).**⁶¹ Il y a quatre éléments principaux dans un système d'arme moderne déployé au niveau opérationnel : l'équipement même, ses opérateurs, le soutien logistique pour l'entretenir, ainsi que les renseignements de soutien de mission qui assurent sa capacité opérationnelle. La fonction de soutien de mission englobe diverses activités, qui doivent toutes être coordonnées dans un tout intégré, pendant toute la durée de vie de l'équipement : cela forme le concept de soutien de mission intégré (SMI). La qualité et la quantité du SMI nécessaire, et l'importance de cette dernière à la réussite de la mission, sont directement proportionnelles à la complexité du système d'arme qui est appuyé. De plus, dans les opérations interarmées et collectives, où l'interopérabilité efficace entre chaque plate-forme et système d'arme est primordiale, le SMI doit être à la fois uniforme et cohérent dans l'ensemble de la force. Le renseignement au niveau opérationnel constitue un élément crucial dans le SMI. Il est essentiel d'avoir des renseignements pertinents sur les caractéristiques spécifiques de l'équipement de l'ennemi et sur les paramètres des émetteurs pour offrir un SMI opportun. On a besoin de données tributaires de la mission présentées sous forme de calques touchant la menace pour appuyer les systèmes de planification de la mission, les systèmes d'avertissement et

⁶¹ JDCC (UK), Opérations interarmées (JWP 3-00)

d'aide de défense; les renseignements sur la guerre électronique seront utilisés avec les mesures de soutien électronique et les paramètres des données pour appuyer les systèmes automatiques de reconnaissance de cibles.

3. **Déterminer les objectifs.** Tous les aspects des opérations militaires dépendent de la définition claire des objectifs. Dans le cadre du processus d'aide à la détermination des objectifs, l'état-major du renseignement devrait comprendre les responsabilités du commandant, sa mission et son intention, les moyens dont il dispose (dont les forces multinationales), les forces ennemies et les caractéristiques de l'environnement opérationnel. Le renseignement au niveau opérationnel doit permettre au commandant de comprendre l'intention prévue, les objectifs, les forces, les faiblesses, les valeurs et les points vulnérables critiques de l'ennemi. L'état-major du renseignement recommande ensuite d'attaquer les capacités de l'ennemi et d'exploiter ses points vulnérables essentiels aux plans d'action probables - des forces tant amies qu'ennemies. Une fois que le commandant aura déterminé les objectifs, l'état-major du renseignement les examinera continuellement par rapport à l'ennemi et à la situation changeante pour voir s'ils restent adaptés à l'intention du commandant. Le renseignement offrira aussi un appui considérable à l'évaluation de la menace qui est la base de la protection des forces.

4. **Planifier et diriger les opérations.** Le renseignement devrait être fourni à tous les niveaux de commandement pour planifier, diriger et mener des opérations. Il sera essentiel aux commandants et aux états-majors pour choisir des objectifs et des cibles spécifiques et pour déterminer les moyens, les opérations et les tactiques à utiliser pour réaliser la mission du commandant opérationnel. L'état-major du renseignement appuie ensuite l'exécution du plan en fournissant le renseignement permettant de soutenir les opérations, d'atteindre les objectifs et de protéger les forces amies. Pour garder l'initiative, le commandant cherchera à exécuter son cycle décision/action plus rapidement que son adversaire et, par conséquent, à réagir plus vite à l'évolution de la situation. L'état-major du renseignement a un rôle déterminant à jouer dans ce processus en répondant aux besoins prioritaires en renseignement (BPR) du commandant le plus rapidement possible.

504. APERÇU DES BESOINS EN RENSEIGNEMENT

1. La connaissance de la situation dans l'espace de bataille est le besoin qui est axé sur trois éléments complémentaires qui se recoupent : l'ennemi, l'environnement opérationnel et les forces amies. C'est à l'état-major du renseignement de fournir les renseignements bruts/le renseignement sur les deux premiers éléments. L'état-major des opérations est responsable du troisième élément. Le premier élément (l'ennemi) exige la connaissance des dispositifs courants et des activités des forces ennemies dans tout l'espace de bataille. Il exige de connaître les capacités courantes et futures des forces ennemies d'agir dans chaque dimension de l'espace de bataille à partir de l'analyse détaillée des effets des conditions météorologiques sur les opérations et de l'analyse du terrain. Le deuxième élément (l'environnement opérationnel) exige de connaître les facteurs géographiques, climatiques et démographiques, ainsi que leur effet sur les opérations.

2. L'ennemi

- a. **Caractère.** On a besoin du renseignement sur l'ennemi, relativement au leadership politique, à l'idéologie, aux politiques, aux structures, au moral national, au psyché, à la tradition, aux personnalités, à l'histoire et au statut des forces armées. L'ensemble de ce renseignement forme le contexte stratégique dans lequel on examine les opérations de l'ennemi. On se fonde sur ce genre de renseignement pour évaluer le soutien du public, la volonté et la détermination de l'ennemi, pour voir si celui-ci est prêt à accepter des pertes et s'il est vulnérable aux opérations psychologiques (PSYOPS) et à la déception.
- b. **Capacités.** On a également besoin du renseignement sur l'organisation et les ressources des autorités civiles, sur la structure de commandement, l'ordre de bataille (ORBAT), la norme d'instruction, la doctrine, les armes et l'équipement dont les caractéristiques techniques, les ressources en RSR, ainsi que sur la logistique des forces armées. On se fonde sur ce genre de renseignement pour évaluer l'ennemi par rapport aux forces amies. Ce renseignement sert en particulier à évaluer les ratios entre les forces, la

nature de la menace, ainsi que les forces et les faiblesses de l'ennemi, dont les points vulnérables critiques.

- c. **Emplacement.** On a besoin du renseignement de localisation pour déterminer le dispositif de l'ennemi afin d'aider à évaluer les intentions et la menace, de donner l'avertissement et de permettre le choix efficace des objectifs. Pendant les opérations de paix, la répartition des ensembles d'une population peut également être importante.
- d. **Intentions.** La compréhension des intentions de l'ennemi et de ses réactions probables aux activités des forces amies est fondamentale à la réussite opérationnelle. Elle donne aux commandants un avantage en préparant et en protégeant les forces amies, et elle leur permet d'aller à l'encontre des opérations de l'ennemi. Elle leur permet aussi de choisir des points décisifs pour concentrer les capacités et les efforts des forces amies contre les points vulnérables de l'ennemi, afin d'attaquer son centre de gravité. L'élaboration de comptes rendus et d'évaluations du renseignement prévisionnel est primordiale pour répondre à ce besoin.

3. L'environnement opérationnel

- a. **Géographie/infrastructure.** On a besoin du renseignement géographique et économique, ainsi que du renseignement sur l'infrastructure terrestre, l'infrastructure aérienne et l'infrastructure maritime pour aider à la préparation et au déploiement des forces, à la planification et à la conduite efficaces des opérations, ainsi qu'au choix des objectifs.
- b. **Climat.** On a besoin du renseignement relatif aux conditions météorologiques courantes et à l'effet probable sur les capteurs de renseignements et les plates-formes, sur les forces de frappe, le mouvement et la manœuvre, sur le personnel, la logistique et les communications, afin de choisir le moment du déploiement et des opérations, d'aider à la formation et à la préparation des forces, et afin de faciliter la déception et la surprise.
- c. **Démographie.** On a besoin du renseignement sur la culture, la langue, la religion, les lois et les traditions de la population dans la zone opérationnelle pour aider à préparer les forces et pour planifier et mener des opérations. Les avancées technologiques en informatique, en positionnement global précis et en télécommunications permettent au commandant au niveau opérationnel de mieux déterminer les emplacements exacts des forces amies et ennemies, ainsi que de mieux rechercher, exploiter et diffuser les données pertinentes à des milliers d'emplacements. Ces capacités, auxquelles se double la capacité d'empêcher l'ennemi de rechercher, d'exploiter et de diffuser de façon continue des renseignements, ou celle de diminuer sa capacité de le faire, donneront au commandant la supériorité d'information. Dans la même veine, la fusion du renseignement provenant de toutes les sources, jointe à l'intégration des capteurs, des plates-formes, des organisations de commandement et des centres de soutien logistique, permettra d'exécuter plus rapidement un plus grand nombre de tâches opérationnelles et augmentera la connaissance de l'espace de bataille — un élément clef de la supériorité d'information.
- d. **Espace.** Les opérations dans l'espace, et à partir de l'espace, prennent de l'importance. En raison de leur nature, elles seront principalement stratégiques. Malgré cela, des capteurs spatiaux agiront sur les niveaux opérationnels et tactiques des opérations. Il faut tenir compte de cette utilisation des capteurs spatiaux dans la planification du renseignement. Il faut aussi planifier la bataille contre l'espace.

505. SOUTIEN DU RENSEIGNEMENT À LA PLANIFICATION

1. La planification d'une opération est une fonction essentielle du commandant de la force opérationnelle interarmées (cmdt FOI). Le cmdt FOI doit diriger la planification et choisir le plan d'action qui constituera la base de son plan de campagne. Le plan de campagne est l'expression pratique de l'art opérationnel. Un plan de

campagne comporte, entre autres choses, un état final, des centres de gravité déterminés, des points décisifs, la détermination de l'effort principal, des points culminants⁶² et des stratégies de sortie⁶³.

2. Le cycle du renseignement est un modèle conceptuel simplifié de la façon dont les opérations de renseignement sont menées. Le chapitre 2 de la présente publication donne des détails sur le cycle du renseignement.

3. Au niveau opérationnel, le cycle du renseignement sert de point de départ à la terminologie, aux tactiques, aux techniques et aux procédures communes en matière de renseignement. Il est fondamental de connaître le cycle du renseignement pour comprendre les opérations de renseignement examinées dans la dernière partie du présent chapitre.

4. Toutes les phases du cycle s'appuient sur la mission du commandant. Les activités dans chaque phase se déroulent en continu et conjointement avec les activités dans les autres phases.

506. PROCESSUS DE PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE DES FC (PPO FC)

1. Le processus de planification opérationnelle des FC (PPO FC) permet à un cmdt FOI d'élaborer en temps opportun des plans opérationnels efficaces par suite d'une crise réelle ou en développement. Le PPO FC est applicable à tout QG stratégique, opérationnel ou tactique. Le processus global comporte cinq étapes qui sont décrites au chapitre 3.⁶⁴

507. ANALYSE TACTIQUE GRAPHIQUE INTERARMÉES (ATGI)

1. L'objectif principal de l'ATGI est d'aider les commandants des FOI et des éléments à établir des plans de campagne et à prendre des décisions. L'ATGI est un processus continu qui permet aux commandants des FOI et à leurs états-majors de visualiser la gamme complète des capacités et des plans d'action éventuels de l'ennemi dans toutes les dimensions de l'espace de bataille. L'ATGI facilite l'établissement des plans de campagne et l'élaboration des plans d'action des forces amies. L'ATGI sert également de point de départ à l'orientation et à la synchronisation du renseignement. L'ATGI est effectuée avant et pendant les opérations d'une force interarmées, ainsi que pendant la planification des missions subséquentes. On donne plus de détails sur le processus au chapitre trois.

508. SOUTIEN DU RENSEIGNEMENT AUX OPÉRATIONS

1. Pour qu'un commandant puisse visualiser précisément l'espace de bataille, il faut que les opérations de renseignement soient coordonnées et synchronisées avec soin. Les opérations de renseignement sont les importantes activités menées par les états-majors du renseignement et les organisations afin de fournir au commandant du renseignement pertinent, précis et opportun. Les opérations de renseignement efficaces permettent aux commandants à tous les niveaux d'utiliser les forces dont ils disposent de manière judicieuse, efficiente et efficace. Les opérations de renseignement sont caractérisées par la planification centralisée et l'exécution décentralisée. Les opérations de renseignement cherchent à maximiser le soutien offert au commandant au niveau opérationnel, tout en offrant du renseignement spécialisé et détaillé à d'autres commandants et états-majors dans l'ensemble de la force interarmées.

2. Il est particulièrement important d'offrir, dans la gamme des opérations militaires, le soutien continu du renseignement interarmées aux forces opérationnelles à mesure qu'elles sont déployées d'un théâtre d'opérations à un autre. Pour bien planifier et exécuter les missions de l'unité, le personnel du renseignement qui est déployé doit connaître le concept de l'opération de renseignement, l'architecture du renseignement, l'évaluation de la situation, les normes cartographiques et les autres exigences spécifiques du théâtre

⁶² Opérations des Forces canadiennes (B-GG-005-004/AF-000), art. 313, par. 4.

⁶³ La coopération civilo-militaire en temps de paix, de situation d'urgence, de crise et de guerre (B-GG-005-004/AF-023), art. 517

⁶⁴ Un résumé des tâches de renseignement pendant le PPO au niveau opérationnel est présenté au chapitre 6 de l'AJP 2.1 - Procédures en matière de renseignement.

d'opérations qui reçoit le soutien. Ceux qui élaborent le renseignement devraient rapidement fournir cette information sous forme électronique normalisée aux forces qui sont déployées.

509. RENSEIGNEMENT, SURVEILLANCE ET RECONNAISSANCE (RSR)

1. Le RSR au niveau opérationnel coordonne le processus du renseignement et les divers agents de recherche dans la force interarmées. Il renferme aussi le SIC pour l'appuyer. Le système de RSR vise essentiellement la zone de responsabilité de renseignement (ZRR) du cmdt FOI et détermine sa zone d'intérêt.
2. Le système de RSR interarmées des systèmes doit être en mesure de détecter, de localiser et de reconnaître les forces combattantes ennemies. Il sera d'une importance primordiale de déterminer et de situer les centres de gravité de l'ennemi, les nœuds critiques, les axes principaux, les forces de deuxième échelon et les armes de destruction massive. À l'autre extrémité de la gamme des conflits, le système de RSR doit déterminer et situer les personnalités importantes, les centres critiques d'activité, les cellules et/ou les groupes d'exécution. La protection des formations amies contre les ressources ennemies du renseignement, de reconnaissance et de surveillance sera également prioritaire.
3. Le cycle du renseignement s'applique bien au RSR. L'orientation joue un rôle déterminant dans l'utilisation efficiente des états-majors et des agents de recherche. La recherche des données est fondamentale à la connaissance de la situation. L'exploitation se déroule dans une organisation d'analyse de toutes les sources, et le renseignement et les renseignements bruts sont ensuite diffusés à ceux qui en ont besoin. Le RSR et les activités qui en résultent dans le processus du renseignement sont essentiels pour réussir la mise en œuvre du PPO FC et pour atteindre les objectifs des commandants.

510. CHOIX DES OBJECTIFS INTERARMÉES

1. On laisse ces articles en suspens afin de pouvoir les publier de concert avec les révisions apportées à Opérations des Forces canadiennes (B-GG-005-004/AF-000) et aux annexes D et E de Emploi de la force dans les opérations des FC (B-GG-005-004/AF-005).

511. RENSEIGNEMENT ET OPÉRATIONS D'INFORMATION (OI) AU NIVEAU OPÉRATIONNEL

1. Les opérations d'information représentent une stratégie d'intégration à ce niveau. Les opérations d'information relient la guerre de commandement et de contrôle, les affaires publiques (AP) et les affaires civiles (CA)⁶⁵, qui s'appliquent toutes au niveau opérationnel. Dans un quartier général interarmées, on devrait établir une cellule de coordination des opérations d'information (CCOI)⁶⁶ pour planifier ces opérations et faciliter leur exécution. Le renseignement et la contre-ingérence sont représentés dans cette organisation. La CCOI tient une bd qui peuvent être analysées pour déterminer les capacités en matière d'OI, les points vulnérables et les méthodes d'un ennemi.
2. **Soutien du renseignement.** Le soutien du renseignement est important pour la planification, l'exécution et l'évaluation des opérations d'information.
 - a. Le représentant (J2) du renseignement d'état-major interarmées assigné pour soutenir les opérations d'information devrait être la liaison concernant le soutien du renseignement pour toute la planification des opérations d'information.
 - b. La conduite des opérations d'information sophistiquées exige du renseignement unique et détaillé jamais demandé auparavant des organismes de renseignement et des activités. L'analyse tactique graphique (ATG) est essentielle au succès des opérations d'information.

⁶⁵ Opérations d'information des Forces canadiennes (B-GG-005-004/AF-010), art. 101 par. 1a(9)(h).

⁶⁶ *Ibid.*, art. 401.

- c. Les produits du renseignement doivent appuyer la planification des opérations d'information, fournir l'analyse des vulnérabilités des opérations d'information d'un adversaire éventuel, permettre de déterminer les capacités et les intentions d'un adversaire éventuel en matière d'opérations d'information, fournir des indications et des avertissements (I&W) de toute menace potentielle.
- d. Les directives touchant le soutien du renseignement spécifique qu'exigent les opérations d'information défensives et offensives sont données dans la publication Opérations d'information des FC (B-GG-005-004/AF-010) aux chapitres II « Opérations d'information offensives » et III « Opérations d'information défensives », respectivement.

512. SOUTIEN DU RENSEIGNEMENT AUX OPÉRATIONS POSTÉRIEURES À UN CONFLIT

1. L'état final définitif dans toute opération est de revenir à une opération dirigée au niveau politique. À un certain moment au cours d'une opération, il doit y avoir un transfert des responsabilités, pour les faire passer du personnel militaire au personnel civil. Ce transfert doit faire partie de la planification stratégique et de la planification de la force interarmées. Le renseignement appuie cette transition de bien des façons, mais il doit principalement donner à un environnement sécurisé des indications et des avertissements au sujet des menaces.

513. ARCHITECTURE DU RENSEIGNEMENT INTERARMÉES

- 1. Un cmdt FOI doit pouvoir coordonner les actions de personnes, d'organisations et de ressources éloignées. Pour que les opérations réussissent, il faut que le cmdt FOI soit appuyé par une infrastructure C4I intégrée capable de produire le renseignement, l'information opérationnelle et les ordres, et de les déplacer le plus rapidement possible pour les amener aux endroits voulus.
- 2. Pour dominer, les cycles d'exécution et de décision du cmdt FOI doivent constamment être plus rapides que ceux de l'ennemi et être en mesure de fournir une meilleure information. Pour être plus rapide et meilleur, il faut bien contrôler la recherche, l'exploitation et la diffusion du renseignement.
- 3. Par conséquent, le soutien C4I doit être interopérable, souple, mobile, discipliné et durable. Les organisations de renseignement utilisent divers capteurs et d'autres sources d'information pour recueillir et analyser les données et élaborer le renseignement, en fournissant l'interface et les supports de communication permettant de déplacer le renseignement.

514. CARACTÉRISTIQUES

- 1. L'architecture du renseignement interarmées doit être une structure dynamique et souple capable d'offrir l'accès mondial à un réseau d'information constitué de toutes les sources de renseignement à tous les échelons.
- 2. L'architecture fait partie intégrante de chaque phase du cycle du renseignement — de la planification et de l'orientation à la diffusion et à la synthèse, l'évaluation et les observations étant faites au cours de chaque phase. L'architecture appuie les fonctions du renseignement sur un réseau distribué à l'échelle mondiale qui emploie des systèmes de communications, des ordinateurs, des systèmes de soutien C4I basés dans l'espace, ainsi que leurs ressources et leurs technologies connexes.
- 3. L'architecture opérationnelle appuie la gamme des opérations militaires imaginées pendant le processus de planification opérationnelle. À cette fin, elle appuie les besoins en renseignement du cmdt FOI. Elle renferme les politiques, les procédures, les structures des rapports hiérarchiques, le personnel qualifié, les systèmes automatisés de traitement de l'information et la connectivité pour rechercher, exploiter et diffuser le renseignement qui est fusionné dans les systèmes C4I du cmdt FOI.

515. POINTS À CONSIDÉRER DANS LA PLANIFICATION

1. La planification de l'architecture du renseignement interarmées exige de définir tôt les besoins en information, dont les paramètres techniques et procéduraux. Le fait d'établir le cheminement de l'information, l'opportunité, le contenu, le format et les priorités aidera à façonner les spécifications techniques requises de l'architecture du renseignement interarmées qui offre le meilleur appui à un cmdt FOI.
2. La planification de l'architecture du renseignement interarmées doit assurer la pérennité, la sécurité et l'interopérabilité des architectures de traitement de l'information et des renseignements bruts qu'elles contiennent, pour toutes les combinaisons de configurations commerciales-gouvernementales. On devrait également tenir compte des questions touchant l'organisation, la doctrine et le personnel afin de maximiser les avantages des architectures techniques en ce qui a trait aux objectifs du cmdt FOI.

516. EXIGENCES

1. Il incombe à l'état-major du renseignement de la force interarmées d'établir l'architecture opérationnelle du renseignement interarmées permettant d'accomplir la mission assignée. Cette architecture doit pouvoir être adaptée de manière à appuyer les besoins en information du cmdt FOI. Le renseignement doit être fourni sous une forme que le destinataire comprend facilement et peut utiliser directement, en excluant les données non pertinentes à l'utilisateur.
2. Dans la diffusion du renseignement, on applique les principes de contrôle « vers le bas » et « vers le haut ». L'état-major du renseignement doit régler ces contrôles. Le concept de diffusion « vers le bas » permet aux échelons supérieurs de transmettre le renseignement aux échelons inférieurs afin de répondre à leurs besoins existants ou de leur relayer d'autres renseignements pertinents. Le concept de diffusion « vers le haut » suppose que les organismes de renseignement à tous les niveaux ont l'accès électronique direct aux bases de données, aux dossiers du renseignement ou à d'autres organes d'archivage. Les mises à jour de diffusion « vers le bas » doivent être fondées sur les BPR du cmdt FOI afin de garantir que celui-ci reçoit le renseignement et les renseignements bruts essentiels. Les autres renseignements bruts doivent être offerts au besoin afin que l'état-major du renseignement de la force interarmées évite l'avalanche d'informations.
3. L'architecture opérationnelle doit garantir qu'aucune source de recherche, de production ou de diffusion des renseignements n'est soumise à un point de panne unique. D'autre part, l'architecture doit signaler et éliminer le chevauchement inutile des capacités de renseignement de manière à ce que les ressources limitées puissent s'attacher à répondre aux besoins priorités.
4. L'architecture opérationnelle doit être en mesure de répondre aux besoins de la gamme la plus étendue possible de missions et de scénarios opérationnels. Elle doit répondre aux besoins en information du cmdt FOI en tout temps et en tout lieu et pouvoir appuyer des opérations collectives en restant opportune. De plus, elle doit intégrer de façon continue les cycles d'exécution et de décision du cmdt FOI avec toutes les phases du cycle du renseignement. Lors de l'élaboration de l'architecture opérationnelle, la communauté du renseignement doit simplifier les processus dans chaque phase du cycle afin de garantir qu'on répond aux besoins du cmdt FOI. L'architecture opérationnelle du renseignement doit être élaborée et mise en œuvre en étroite coordination avec le SCI.

517. ORGANISATION DE LA TÂCHE DU RENSEIGNEMENT

1. L'organisation du renseignement, particulièrement en ce qui a trait à la recherche, afin de répondre aux exigences d'une opération particulière et de l'environnement opérationnel, doit être élaborée au début de l'étape de la planification. C'est le SCEMD qui assume cette responsabilité, de concert avec le J2/DG Rens et les commandements de soutien. L'architecture du renseignement qui en résulte doit être axée sur le QGFOI et décrire les autorités d'attribution des tâches et les liens à l'ensemble de l'activité de recherche et d'exploitation, aux commandements supérieurs et subordonnés, ainsi qu'aux formations de flanc. Le CEMD, en allouant des

forces et en déterminant le soutien disponible pour une opération, définit le niveau de soutien du renseignement offert au cmdt FOI. Le SCEMD et le J2/DG Rens aident le CEMD dans ce rôle.

2. Le cmdt FOI détermine les capacités et les ressources de renseignement nécessaires au soutien de l'opération, et assure ensuite la liaison avec le J2/DG Rens et le CEM J3 afin d'établir de quelle manière la force peut être appuyée. Les demandes en vue d'obtenir le soutien du renseignement d'autres organismes nationaux et d'organismes alliés sont acheminées par NDCC 2; une fois ces liens établis, le cmdt FOI peut cependant assurer la liaison directement avec ces organismes.

518. CENTRE DE RENSEIGNEMENTS INTERARMÉES

1. Le centre de renseignements interarmées (JIC) est la principale organisation de renseignement qui appuie le quartier général de la FOI. Le concept du JIC centralise les principales capacités de soutien de tous les éléments (multi-service) et des unités de combat en vue du soutien du renseignement. Même si l'on ne peut pas s'attendre à ce que le JIC réponde complètement à chaque DI, il peut coordonner le soutien offert par d'autres organisations de renseignement, inférieures, supérieures et latérales.

2. Le JIC a une structure souple et peut être élargi pour répondre aux besoins du cmdt FOI selon les nécessités. En dehors des périodes de crise, on ne garde normalement au JIC que le niveau minimum de personnel exigé pour effectuer des fonctions essentielles comme les indications et les avertissements, le renseignement de situation, la gestion de la recherche et l'élaboration du renseignement militaire général dans le domaine des responsabilités de production du JIC.

3. Le JIC :

- a. est responsable du traitement de toute l'information disponible (dont le matériel de sources ouvertes) et du renseignement - qu'il s'agisse du renseignement de base, du renseignement de situation, du renseignement appliqué ou du renseignement sur l'objectif;
- b. exige une structure compétente orientée vers la tâche en ce qui a trait à la dotation en personnel, aux applications des systèmes et aux communications. Le JIC doit être en mesure de traiter des quantités importantes de renseignements bruts afin de répondre aux BR locaux, ainsi qu'aux demandes des quartiers généraux supérieurs et des formations subalternes;
- c. appuie un QGFOI déployé comprenant un certain nombre d'éléments, soit :
 - (1) un quartier général pour assurer le commandement, le contrôle, le soutien du personnel et le soutien logistique;
 - (2) la CRN FC;
 - (3) la section de production du renseignement, qui comprend des équipes de spécialistes dans les domaines suivants :
 - (a) renseignement de situation;
 - (b) ORBAT courant et tableau d'effectifs et de dotation;
 - (c) soutien à la guerre de commandement et de contrôle;
 - (d) élaboration des objectifs;
 - (e) données géographiques et hydrographiques sur mesure.
 - (4) l'état-major du renseignement spécialisé comme les experts en GE, en artillerie, en génie, en SF, en opérations maritimes et en OSINT;

- (5) des sources uniques comme l'image ELINT reconnue et les stations terrestres reliées à des capteurs en temps quasi réel comme les véhicules aériens télépilotes et les patrouilles SF.
- (6) des officiers de liaison (OL) des quartiers généraux supérieurs, subordonnés, des formations de flanc et des forces coalisées.

519. CELLULES DU RENSEIGNEMENT NATIONAL

1. Même si le commandant FOI peut organiser le QGFOI de la manière qu'il juge appropriée pour exécuter la mission nécessaire, il devrait toujours y avoir dans son état-major des représentants du renseignement des pays participants et des services, par exemple, sous la forme de personnel de renfort fourni par les pays. De plus, un certain nombre de cellules du renseignement national seraient normalement associées au QGFOI volontairement fourni par les pays, pour servir de passerelles entre les organismes nationaux de renseignement et le JIC. Ces éléments devraient, en principe, être autosuffisants.

520. PLANIFICATION DE LA RECHERCHE

1. **Niveaux de commandement.** Chaque niveau de commandement contrôle son propre ensemble de ressources de recherche. Cependant, compte tenu des avancées technologiques et de la nature des opérations, il faut peut-être utiliser des ressources de recherche à plus d'un niveau pour répondre aux BR à chaque niveau de commandement. Par exemple, des capteurs du renseignement par imagerie (IMINT) et du renseignement d'origine électromagnétique (SIGINT) contrôlés au niveau stratégique peuvent produire des renseignements tactiques en abondance, tandis que des ressources de recherche HUMINT contrôlées au niveau tactique peuvent rendre compte des activités, qui ont une importance stratégique et politique. Relativement au soutien du renseignement opérationnel offert, il faudra de la souplesse dans l'attribution des tâches et dans l'allocation des ressources de recherche.

2. **Ressources de recherche.** La distinction entre la recherche stratégique, opérationnelle et tactique n'est donc pas toujours évidente. En règle générale :

- a. **Renseignement d'origine électromagnétique.** Des ressources de recherche SIGINT au sein des FC, sédentaires ou établies en permanence à un endroit, sont assignées au Groupe des opérations d'information des Forces canadiennes (GOIFC). On leur attribue principalement des tâches au niveau stratégique pour appuyer les priorités du renseignement de défense. On s'occupe d'abord en grande partie des objectifs militaires étrangers de nature stratégique; cependant, dans le monde des communications de plus en plus complexe, ces ressources ont souvent accès au renseignement de niveau opérationnel et de niveau tactique. L'autorité nationale SIGINT (CST) attribue également des tâches aux ressources SIGINT sédentaires des FC pour appuyer le Programme cryptologique national (PCN). Ces tâches sont généralement dirigées contre des entités de leadership et des entités politiques étrangères. Les FC peuvent également déployer des ressources SIGINT capables d'appuyer les besoins en renseignement opérationnel ou tactique de l'un ou l'autre des éléments.
- b. **Guerre électronique.** Les ressources de GE sont sous le commandement du commandant déployé et sont principalement chargées de la protection des forces, des mesures contre le système de commandement et de contrôle, ainsi que du renseignement opérationnel et tactique. Un certain nombre de ces ressources ont une capacité SIGINT et, si cette capacité est offerte, on peut leur demander de lutter contre des objectifs opérationnels ou stratégiques.
- c. **Renseignement par imagerie.** Parmi les ressources de recherche IMINT utiles au niveau opérationnel, il y a le produit des plates-formes de reconnaissance aérienne, tandis que parmi les ressources utiles au niveau tactique, il y a la reconnaissance aérienne tactique et les véhicules aériens télépilotes.

- d. **Renseignement humain.** Aux niveaux opérationnel et tactique, on offrira des SF, des spécialistes de debriefing et des agents manipulateurs, des observateurs militaires, des officiers de liaison, des équipes de CI, la reconnaissance spéciale et la reconnaissance (blindés).
- e. **Renseignement géospatial.** Le renseignement géospatial est l'exploitation et l'analyse des renseignements bruts géospatiaux et obtenus par imagerie afin de décrire, d'évaluer et de représenter visuellement les caractéristiques physiques et les activités sur la terre désignées par des coordonnées géographiques. Les ressources au niveau stratégique comprennent l'acquisition des connaissances mondiales. Au niveau opérationnel, la recherche est menée par des équipes déployées d'analyse du terrain.

3. **L'équilibre de la capacité de recherche.** La capacité, et de là la valeur, de chaque discipline de recherche (c'est-à-dire IMINT, SIGINT, HUMINT, etc.) varie selon le type d'opération, la nature de l'ennemi et l'environnement opérationnel, et selon la mise en œuvre progressive du plan opérationnel, tous des facteurs qui auront une influence sur les types d'activités de recherche entreprises. À l'extrémité supérieure du spectre opérationnel, les capteurs techniques offrant l'IMINT et le SIGINT répondent le mieux aux besoins de recherche de la guerre contemporaine de manœuvre à la cadence rapide, mais la capacité est réduite si la nature de l'ennemi n'offre pas des objectifs pertinents ou si les conditions météorologiques et le terrain limitent les possibilités de recherche. Dans d'autres environnements opérationnels, les problèmes de ce genre sont encore plus graves. La recherche HUMINT prend alors de l'importance, mais les ressources de recherche doivent avoir une liberté de mouvement dans la zone d'opération. Pour être vraiment utiles, les ressources de recherche doivent être déployées tôt, et il est à noter que les compétences linguistiques appropriées sont essentielles. Enfin, la mise en œuvre progressive de l'opération aura un effet. La recherche stratégique, par exemple, gagne en importance pendant la phase de planification lorsque les ressources de recherche au niveau opérationnel et au niveau tactique ne peuvent pas encore être déployées.

4. **Les limites de la recherche.** Toutes les ressources de recherche ont des limitations. Il incombe à l'état-major du J2 de s'assurer qu'on donne au commandant et à tous les bureaux d'état-major une évaluation réaliste de la capacité de recherche, dont les limitations de chaque ressource de recherche, sa vulnérabilité à l'attaque physique et électronique, ainsi qu'à la déception, sa couverture de la zone d'opération et le délai de réaction pour répondre aux besoins. Les commandants devraient aussi comprendre la menace, les forces et les faiblesses des ressources de recherche de l'ennemi. Enfin, les commandants doivent reconnaître qu'il est fort possible qu'ils aient à se battre pour obtenir du renseignement.

5. **L'approche « toutes sources ».** Étant donné la portée, l'équilibre et les limites de la capacité de recherche, le principe fondamental est celui de l'approche « toutes sources ». Ce concept englobe la mise en œuvre de toutes les ressources de recherche disponibles provenant de tous les niveaux de commandement, combinées selon la nature de l'ennemi, selon l'opération et l'environnement opérationnel, et canalisées grâce au processus de la CCIRM. Il suppose aussi la signalisation croisée des capteurs afin de garantir la couverture la plus complète.

CHAPITRE 6

DIRECTIVES SUR L'APPLICATION DU RENSEIGNEMENT INTERARMÉES

1. Le présent chapitre⁶⁷ incorpore la théorie du renseignement, les concepts et l'expérience pratique dans des directives qui aideront à planifier et à exécuter des opérations interarmées efficaces et couronnées de succès. Les directives font valoir l'importance de l'interopérabilité entre les capacités des SCI, les procédures et les renseignements bruts. Les opérations interarmées exigent des vues globales de l'activité continue dans tous les contextes opérationnels.

2. La responsabilité fondamentale du renseignement opérationnel⁶⁸ est de faire en sorte que les décideurs, à tous les niveaux de commandement, comprennent le plus globalement possible les forces ennemies et l'environnement opérationnel. Ils doivent, entre autres, avoir une connaissance approfondie des buts, des objectifs, de la stratégie, des intentions, des capacités, des modes opératoires, des points vulnérables, ainsi que du sentiment de valeur et de perte de l'ennemi. L'état-major du J2 doit comprendre le caractère, la culture, les normes collectives, les coutumes et les traditions, la langue et l'histoire de l'ennemi. La compréhension de l'idée qu'un ennemi se fera de la situation, de ses plans d'action et de la manière dont il réagira à nos actions, devrait faire inextricablement partie d'une interaction continue entre l'état-major du J2, le commandant et les autres divisions d'état-major. Cette compréhension générale est essentielle pour reconnaître les difficultés à défendre les intérêts de la sécurité nationale, pour établir la ligne de conduite, pour formuler une stratégie et des objectifs militaires pertinents et réalisables, pour déterminer, planifier et mener des opérations interarmées qui aideront à atteindre les objectifs de la politique canadienne, et pour définir les centres de gravité opérationnels et stratégiques de l'ennemi.

3. L'état-major du J2 doit apprendre à penser comme l'ennemi et continuellement améliorer sa capacité de le faire. Il doit offrir cette expertise particulière dans le meilleur intérêt de l'ensemble des composantes de la FOI. Les commandants des forces interarmées devraient exiger que l'état-major du J2 évalue toutes les actions proposées du point de vue suivant : « Quelle sera la perception probable de l'ennemi à l'égard de cette action, et quelles seront ses réactions probables? » Pour s'acquitter de ces responsabilités en matière de renseignement, il faut avoir un jugement sûr et de l'expertise. Voici quelques directives sur l'application du renseignement interarmées.

601. ANALYSER LE RENSEIGNEMENT OPÉRATIONNEL DANS LE CONTEXTE

1. C'est dans un contexte de compréhension de la situation relative des forces amies et ennemies que l'analyse du renseignement s'effectue le mieux. Le commandant doit faire en sorte que l'état-major du J2 et les organismes de renseignement qui assurent le soutien aient une compréhension claire de la mission, de l'intention, des objectifs, des plans et du déroulement des opérations. L'échange de renseignements entre les commandants, les divisions d'état-major et les organismes de renseignement qui assurent le soutien, doit être continu. Le cmdt FOI doit peser le pour et le contre pour ce qui est de fournir des renseignements bruts et du renseignement aux organismes de renseignement qui assurent le soutien et qui sont à l'extérieur de la zone des opérations interarmées (ZOI).

602. DÉFINIR LE SOUTIEN

1. Le cmdt FOI, avec l'aide de son état-major du J2, détermine les besoins en renseignement et l'orientation de l'effort de renseignement pour appuyer ses objectifs. L'effort de renseignement est essentiel à la mission. Sa nature, son orientation et sa portée dépendent de la décision du commandant au sujet de l'importance relative du renseignement opérationnel dans la réalisation de la mission. L'état-major du J2 doit mettre au point le concept des opérations de renseignement pour montrer les changements dans la mission du commandant, l'appréciation

⁶⁷ RU, Joint Operational Intelligence (JWP 2-00)

⁶⁸ Même si son usage n'est pas répandu dans les FC, certains alliés et l'OTAN utilisent l'abréviation OPINTEL pour le renseignement opérationnel.

de la situation et les objectifs. Le cmdt FOI, avec son état-major du J2, doit s'assurer que les objectifs du renseignement sont appropriés, bien définis, compris, synchronisés, classés par ordre de priorité et convertis en actions qui fourniront le renseignement opérationnel permettant de réaliser la mission. Les opérations de renseignement doivent être synchronisées avec toute autre activité opérationnelle afin de garantir le soutien intégré et souple pendant toutes les phases de l'opération. Il incombe au commandant d'obtenir le renseignement opérationnel approprié.

2. Les commandants, les états-majors du J2, du J3 et du J5 qui élaborent la stratégie et les opérations et qui confèrent les responsabilités de la mission, sont les premiers à voir les besoins en renseignement et de l'effort de renseignement qui doit commencer au début des opérations interarmées. C'est à ce stade initial que le QGDN et l'état-major du J2 du QGDN et celui du QGFOI doivent préparer les besoins en renseignement pour leur quartier général et leurs commandements subordonnés. Ils doivent déterminer la capacité souhaitable en renseignement opérationnel (l'architecture du renseignement) des ressources organiques de la FOI et souligner les lacunes. Le QGDN doit attribuer des tâches à des organismes nationaux de renseignement, par l'intermédiaire du SCEMD (J2/DG Rens), afin de combler les lacunes et faire en sorte que le renseignement opérationnel soit offert à ceux qui en ont besoin. Il est essentiel d'indiquer la priorité appropriée de mouvement dans le tableau de l'ordre souhaité d'arrivée (DOAST) afin de garantir que le soutien voulu du renseignement opérationnel sera disponible lorsqu'on en aura besoin pour appuyer les opérations interarmées.

603. METTRE À CONTRIBUTION L'ÉTAT-MAJOR DU J2

1. L'état-major du J2 doit participer aux processus de décision et de planification dès que des opérations sont envisagées. Pour que le soutien du renseignement opérationnel soit efficace, il faut que les renseignements bruts essentiels circulent dans les deux sens : l'état-major du J2 devrait être intégré à l'état-major de la planification et des opérations afin de donner au commandant la meilleure vue possible de la situation et de l'ennemi, afin de déterminer, d'élaborer et de diffuser le renseignement opérationnel nécessaire au soutien des opérations. L'état-major du J2 au QGDN doit évaluer pour le cmdt FOI si le soutien du renseignement opérationnel qui peut être offert pour les campagnes, les opérations et les plans d'action examinés est adéquat.

604. CONSTITUER LES ÉTATS-MAJORS DU RENSEIGNEMENT INTERARMÉES

1. L'état-major du J2 au QGFOI doit regrouper des experts en renseignement provenant de chacun des services, et comprendre les capacités, les limitations et les besoins en renseignement de chaque composante. Le cmdt FOI, par l'intermédiaire de son chef J2, doit établir un état-major du J2 centré sur la tâche pour gérer au niveau central l'effort de renseignement interarmées de concert avec un JIC de soutien.

605. SYNCHRONISER L'EFFORT

1. Les commandants devraient exiger, et l'état-major du J2 doit garantir, que toutes les activités du renseignement opérationnel sont menées au moment et à l'endroit pertinents et dans le but d'appuyer le plan d'opération. Ce processus de synchronisation se déroule dans la gamme des opérations militaires afin de fournir du renseignement opérationnel opportun, adapté et pertinent dans le but d'atteindre les objectifs opérationnels fixés. En intégrant ainsi le renseignement et les opérations, on s'assure que tout l'effort est dirigé contre les centres de gravité de l'ennemi. La synchronisation efficace garantit l'utilisation maximale de la composante du renseignement opérationnel là et quand elle contribuera le mieux au succès.

606. COMPRENDRE LE BESOIN

1. L'état-major du J2 doit combler les écarts entre les besoins en renseignement du cmdt FOI et les capacités du renseignement. Si l'état-major ne comprend pas parfaitement comment un besoin en renseignement établi se rapporte aux objectifs, à l'intention ou aux plans du commandant, on devrait demander des éclaircissements au commandant. Pendant le combat et dans d'autres situations critiques, les besoins en renseignement du cmdt FOI devraient l'emporter sur les tâches de gestion du renseignement par ailleurs valides.

On peut s'apercevoir après coup qu'il y a eu chevauchement du renseignement fourni pour une opération ou qu'on a dépassé les besoins. Toutefois, si le renseignement, lorsqu'il est disponible, ne répond pas aux besoins, c'est un échec. S'il est impossible de répondre aux besoins établis d'un commandant, il faut aussitôt avertir celui-ci pour que d'autres besoins en renseignement puissent être élaborés ou pour qu'on puisse évaluer les risques pour les opérations qui découlent du fait de ne pas avoir le renseignement pertinent.

607. ÉTABLIR LA CAPACITÉ

1. Les capacités de renseignement et les compétences doivent être établies afin d'être disponibles au moment des contingences et des opérations. Cela s'applique à toutes les disciplines du renseignement, mais c'est particulièrement vrai pour le renseignement humain (HUMINT) et le renseignement d'origine électromagnétique (SIGINT), dont l'intensification n'est ni facile ni certaine, étant donné les délais relativement longs d'établissement des ressources. Si l'on veut que l'HUMINT et le SIGINT puissent avoir accès aux zones interdites au moment voulu, il faut que le développement et l'exploitation des ressources soient faits avant les opérations prévues. La connaissance de la langue est un exemple des compétences qu'on devrait acquérir avant que les contingences surviennent.

2. L'infrastructure du renseignement opérationnel doit être constituée le plus tôt possible. Le renseignement opérationnel en vue de prendre des décisions, d'effectuer la planification opérationnelle et de mener des opérations ne sera peut-être pas adéquat si l'on attend que les ressources organiques en renseignement soient disponibles pour complètement constituer les commandements et les forces avant de commencer les activités du renseignement. Les ressources nationales en renseignement et celles au théâtre d'opérations peuvent combler l'écart. Les besoins en C3I de la FOI doivent être élaborés au début de la phase préalable au déploiement afin d'appuyer le concept de l'opération du cmdt FOI.

3. Lorsqu'on songe à des missions et à des objectifs pour des FOI qui ne sont pas encore constituées ou qui sont encore en formation, l'état-major du J2 au QGDN doit coordonner la détermination des besoins en renseignement prévus et la façon d'y répondre, ainsi que le renseignement nécessaire à la planification initiale. La planification délibérée peut faciliter le transfert des responsabilités. En élaborant le concept des opérations de renseignement en vue d'une opération interarmées, l'état-major du J2 au QGDN doit examiner en détail le soutien attendu à toutes les étapes d'une crise des organismes de renseignement opérationnel et stratégique. L'annexe de renseignement qui en résulte doit décrire les critères spécifiques auxquels il faut répondre avant que les états-majors du J2 désignés et les organismes de soutien assument la responsabilité de l'activité du renseignement opérationnel initialement exécutée par d'autres organismes.

608. SOUTIEN STRATÉGIQUE

1. Les organismes de renseignement stratégique appuient les opérations interarmées. Ils permettront d'accomplir des opérations qui seraient impossibles sans l'accès qu'ils offrent, sans leur capacité ou sans leur expertise. Ils devront répondre aux besoins militaires en assurant l'accès rapide au renseignement pertinent contenu dans les bases de données, aux produits du renseignement de situation, ainsi qu'aux moyens de recherche (reconnaissance et surveillance). L'état-major du J2 au QGDN coordonne la mise en place des organismes de renseignement stratégique, et devra être prêt à affecter des ressources suffisantes et appropriées pour assurer l'élaboration et la diffusion en temps opportun et de manière complète et précise du renseignement opérationnel nécessaire. Il se préparera à placer bien en avant des ressources de coordination, de communication et de liaison, correspondant aux besoins de sécurité, afin d'aider à reconnaître et à élaborer les besoins en renseignement et à fournir les produits du renseignement opérationnel.

609. ASSURER L'UNITÉ D'EFFORT

1. Pour chaque opération, l'effort de renseignement devrait être unifié afin de garantir du renseignement opérationnel complet, précis et courant pour arriver à comprendre le mieux possible l'ennemi et la situation, et pour réduire la redondance et le chevauchement inutiles. Le cmdt FOI a la responsabilité et le pouvoir de déterminer, de diriger et de coordonner par l'intermédiaire de son état-major du J2 toute l'activité du

renseignement opérationnel liée à la mission. Lorsque les organismes nationaux de renseignement et les formations opérationnelles fournissent du personnel de liaison, l'état-major du renseignement hôte doit assurer l'intégration de ces personnes dans l'organisme de renseignement opérationnel.

2. L'accès aux moyens de renseignement pour appuyer les responsabilités de la mission ne doit pas être limité par les organismes en place ou par les configurations du commandement. Cette approche permet au commandant et à l'état-major du J2 d'orchestrer les activités du renseignement pour répondre aux besoins en renseignement de la FOI. Il faut garantir au cmdt FOI l'accès à tous les moyens nationaux de renseignement nécessaires. Si des tâches concurrentes ou plus prioritaires empêchent d'offrir le soutien optimum au cmdt FOI, il faut l'informer pour qu'il puisse prendre à temps d'autres dispositions pour obtenir le renseignement opérationnel, ou pour lui permettre d'évaluer les effets sur l'opération des écarts en renseignement.

3. Les commandants subordonnés emploient les moyens organiques de renseignement opérationnel pour appuyer les missions qui leur sont assignées. D'autre part, ces moyens doivent être disponibles pour participer à l'effort commun en vertu du concept du cmdt FOI qui demande de synchroniser les besoins en renseignement de toutes les forces affectées. L'état-major du J2 doit établir, à l'égard du renseignement opérationnel, une architecture souple et adaptée à la tâche dans laquelle les procédures, les organismes et l'équipement sont axés sur les besoins du cmdt FOI. Ce concept de l'opération du renseignement opérationnel complète et renforce les moyens organiques à chaque échelon et, au besoin, offre le soutien direct aux commandants subordonnés dont les moyens organiques sont insuffisants ou ne peuvent être affectés.

4. Les conditions essentielles à l'unité de l'effort de renseignement pour les opérations interarmées sont l'accès garanti à tout moyen de renseignement opérationnel nécessaire et la coordination de toutes les opérations de renseignement et de l'activité connexe. La coopération entre les organismes de renseignement est importante, mais elle ne remplace pas un effort unifié et coordonné. Le cmdt FOI doit s'assurer que les commandants des éléments s'aident mutuellement dans la recherche et l'évaluation du renseignement nécessaire dans la plus grande mesure où cela est compatible avec les besoins de leurs commandements respectifs et de la FOI. Cela comprend le partage des sources de renseignement, des ressources et des opérations de recherche, de la gestion de la recherche, des bases de données, de l'élaboration du renseignement et des communications. Ce principe de partage s'applique aussi aux autres forces et aux organismes de renseignement qui appuient la FOI. Le partage est la responsabilité des commandements et des organismes qui peuvent appuyer les opérations interarmées. Le partage et l'appui réciproque sont essentiels à l'intégration de toutes les ressources et de tous les moyens dans un système unifié qui répondra le mieux aux besoins en renseignement classés par ordre de priorité pour les opérations interarmées. Le cmdt FOI doit établir les rapports de commandement pour toutes les forces affectées, dont les ressources du renseignement. Normalement, dans les éléments qui ont des états-majors et des forces de renseignement, ces ressources resteront celles du commandant de ces éléments. Si le cmdt FOI veut avoir les ressources de renseignement propres à un élément pour appuyer d'autres unités, il confiera habituellement cette mission de soutien du renseignement au commandant de l'élément.

610. METTRE TOUS LES MOYENS DE RENSEIGNEMENT ORGANIQUES À LA DISPOSITION DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE OPÉRATIONNELLE INTERARMÉES

1. Tous les moyens de renseignement opérationnel au théâtre d'opérations doivent être mis à la disposition de la FOI pour appuyer ses besoins. Le QGFOI devra avoir accès à l'ensemble des produits issus des moyens mis à la disposition du QGDN et des commandements des éléments. L'état-major du J2 au QGFOI gère pour le cmdt FOI l'utilisation de toutes les ressources de renseignement organiques et au théâtre d'opérations.

611. VOIR L'ENNEMI COMME UNE FORCE INTERARMÉES OU UNIFIÉE

1. Une FOI fait face en puissance à un ennemi dont les moyens et les opérations sont combinés. Il est donc essentiel que le renseignement sur l'ennemi soit élaboré conjointement et considéré intégralement, et non séparément. Seule l'intégration complète permet à l'état-major du J2 de déterminer ou d'apprécier l'ensemble de la situation de l'ennemi.

612. TENIR LE RENSEIGNEMENT OPÉRATIONNEL À JOUR

1. Il faut tenir à jour tous les aspects du renseignement opérationnel, dont le soutien aux opérations continues, aux opérations prévues et aux opérations de contingence. Les nouveaux renseignements bruts doivent être intégrés à ce qu'on connaît déjà. Il faut examiner systématiquement la nature, les buts, le contenu, l'emplacement et la disponibilité du renseignement opérationnel, dont les bases de données, pour s'assurer que le renseignement est nécessaire, approprié et à jour. Les besoins en renseignement des commandants et les plans de recherche qui en résultent, ainsi que les demandes d'information, doivent être continuellement examinés et évalués par rapport aux responsabilités de la mission.

613. MAINTENIR LA SOUPLESSE

1. Les structures, les méthodologies, les bases de données et les produits du renseignement opérationnel doivent être souples afin de répondre aux changements dans les situations opérationnelles, les besoins, les priorités et les possibilités. Ils devraient appuyer toutes les stratégies et tactiques possibles. Le cmdt FOI a besoin de produits du renseignement opportun pour reconnaître, influencer et exploiter les possibilités. Les organismes de renseignement doivent pouvoir s'adapter rapidement aux événements imprévus.

614. ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DU RENSEIGNEMENT

1. Le renseignement opérationnel doit être rapidement utilisable par ceux qui en ont besoin tout en obéissant aux exigences en matière de sécurité déterminées par les impératifs de la sécurité des opérations, de la protection des sources et des protocoles nationaux/internationaux. Le cmdt FOI doit avoir accès à la totalité du renseignement disponible dans sa zone de responsabilité de renseignement et recevoir suffisamment de renseignements adaptés concernant sa zone d'intérêt pour le renseignement.

2. Dans la mesure du possible, il faut prévoir les types de renseignement opérationnel dont on a besoin et faire en sorte que le personnel concerné, dont le personnel chargé des opérations et de la planification, ainsi que les autres membres essentiels du personnel d'état-major, obtienne les habilitations et les droits d'accès appropriés. Cela devrait faire partie des tâches routinières exécutées avant le début des opérations. Même si une partie du renseignement exigera une protection spéciale (par exemple, pour protéger les sources et les méthodes délicates, ou le fait qu'on garde certaines connaissances), il faut faire tous les efforts pour assurer l'accès au renseignement exigé. Le renseignement opérationnel devrait être aseptisé dans toute la mesure du possible, et particulièrement lorsqu'on ne peut garantir que le personnel qui a en besoin ne dévoilera pas les sources et les méthodes qu'il connaît, lorsque ce personnel ne peut répondre aux exigences en matière de sécurité qui s'appliquent à cette catégorie de matériel de renseignement ou lorsque l'application en temps opportun est compromise. On obtient la sécurité par l'aseptisation en séparant effectivement le renseignement de ses sources et de ses méthodes. Même si le renseignement devrait toujours être élaboré au plus bas niveau de classification possible afin d'assurer la diffusion la plus large, le produit du renseignement opérationnel ne doit pas être « dilué » par le processus d'aseptisation au point de ne plus être vraiment utile au cmdt FOI, à son état-major et à ses éléments. Un quartier général qui ne peut recevoir et traiter du renseignement hautement classifié a peu de chances d'être en position pour offrir un soutien de renseignement opérationnel efficace à ses décideurs.

3. La politique d'aseptisation du renseignement doit être comprise par le cmdt FOI qui, avec l'aide de son état-major du J2, est celui qui peut le mieux déterminer le caractère essentiel du renseignement, son utilité et sa sensibilité au temps. La politique d'aseptisation devrait être établie avant les opérations interarmées, ou au début de celles-ci. Ce point est particulièrement important dans les opérations collectives.

4. Lorsque les sources et les méthodes de recherche des renseignements essentiels ne peuvent être protégées (c'est-à-dire que le renseignement ne peut être aseptisé), le commandant doit être informé. Lorsque la protection des sources et des méthodes d'information est d'une suprême importance, le commandant peut alors réévaluer les objectifs en fonction de l'issue probable des opérations sans le renseignement, ou s'organiser pour déguiser la source en menant une activité additionnelle de recherche, qui est visible.

615. UTILISER TOUTES LES SOURCES

1. Il faut exploiter les renseignements bruts et le renseignement provenant de toutes les sources pour en tirer des produits qui donnent la vue la plus complète, la plus précise et la plus objective possible. Les opérations interarmées en particulier exigent des vues complètes et globales de la situation du moment et de l'état des forces terrestres, navales, aériennes et spatiales d'un ennemi.

2. Il est essentiel d'avoir accès à toutes les sources d'information et de renseignement, et de les utiliser pour comprendre la situation du moment. L'analyse du renseignement provenant d'une seule source peut donner lieu à des évaluations incomplètes ou non équilibrées. L'utilisation du concept et de la méthodologie faisant appel à toutes les sources réduira les risques de déception. On s'en servira aussi pour mettre au point des contre-mesures à l'égard du renseignement et des opérations des forces ennemies.

616. FAIRE LA DISTINCTION ENTRE UN FAIT ET UNE ÉVALUATION

1. L'état-major du J2 et les autres services de production du renseignement doivent faire la distinction entre ce qu'on connaît de façon sûre, qui est fondé sur les faits de la situation et de l'ennemi, et ce qui représente des hypothèses non vérifiées. Le renseignement peut être constitué de faits qui ont été observés, ou il peut s'agir d'une conclusion qui repose sur des faits tellement certains qu'on la tient pour une connaissance. Le renseignement peut également être constitué de conclusions et d'appréciations déduites d'ensembles incomplets de faits ou induite à partir de faits potentiellement liés. Lorsqu'on utilise le renseignement pour des opérations, ces distinctions devraient être faites et maintenues. Pour déterminer les opérations et les objectifs appropriés, le commandant doit peut-être savoir si le renseignement opérationnel est un « fait » ou une « hypothèse », et connaître la logique particulière qui a été utilisée pour élaborer une appréciation « renseignement », ainsi que le niveau de confiance que son état-major du J2 accorde au renseignement fourni. On devrait utiliser autant qu'il est nécessaire l'échelle du niveau de confiance pour présenter uniformément l'analyse du renseignement et les conclusions aux décideurs.

617. UTILISER LA LIAISON

1. Le personnel de liaison du renseignement doit être utilisé de manière à renseigner le quartier général ou l'unité qui reçoit sur les besoins en renseignement opérationnel, les responsabilités, les capacités, les opérations et les unités de l'organisme d'attache de l'officier de liaison, et de manière à faciliter l'échange de tout le renseignement et de tous les renseignements bruts importants.

618. CLASSER PAR ORDRE DE PRIORITÉ LES BESOINS EN INFORMATION DES ÉLÉMENTS

1. L'état-major du J2 doit gérer avec soin la circulation du renseignement opérationnel aux éléments subordonnés. On devrait répondre dans les plus brefs délais et au plus bas niveau de commandement possible aux demandes d'information (DI) des éléments qui sont critiques et sensibles au temps.

619. RECONNAÎTRE LA CONTRE-INGÉRENCE COMME SOURCE D'INFORMATION

1. La contre-ingérence est une discipline du renseignement dont l'orientation opérationnelle distincte vise à influencer la façon dont un ennemi perçoit les capacités et les intentions des forces amies. Le principal but de la CI est de rechercher le renseignement qui permet de mettre en application des contre-mesures visant à diminuer les capacités de renseignement et de choix des objectifs d'un ennemi. Les ressources de CI recueillent des renseignements et élaborent le renseignement opérationnel concernant les menaces pour les plans, les opérations, le commandement et le contrôle, la logistique et les ressources de maintien en puissance qui viennent des services de renseignement ennemis, ainsi que des menaces asymétriques comme les éléments terroristes et les éléments criminels organisés. La CI était traditionnellement vue comme une discipline distincte du renseignement; les vues modernes insistent sur l'élimination des « cloisonnements » de la CI qui peuvent empêcher un commandant de se faire une image globale de l'environnement de la menace.

620. EMPLOYER TOUTES LES FORCES DÉPLOYÉES COMME SOURCES

1. Les renseignements bruts obtenus des unités et des éléments de reconnaissance et de surveillance en contact avec l'ennemi devraient être fusionnés au renseignement obtenu d'autres sources. On doit attribuer aux forces combattantes avancées et engagées la tâche de recueillir et de communiquer des renseignements bruts. Elles ont des possibilités uniques de recueillir des renseignements bruts importants. L'absence de contact avec l'ennemi peut être aussi significative que le renseignement positif.

621. UTILISER LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT POUR RÉPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATION

1. Le cmdt FOI et son état-major du J2 doivent utiliser la chaîne de commandement pour obtenir le renseignement opérationnel. L'utilisation de l'architecture du renseignement interarmées devrait accélérer la circulation du renseignement opérationnel sensible au temps dans la chaîne de commandement. Les réponses aux demandes d'information devraient venir du plus bas échelon possible de la FOI ou de l'infrastructure du renseignement interarmées qui assure le soutien, et être ensuite communiquées verticalement et horizontalement.

2. Les commandants, par l'intermédiaire de leur état-major du J2, doivent négocier le cas échéant le soutien direct autorisé du renseignement opérationnel afin de fournir en temps opportun le renseignement essentiel aux forces en voie de formation, en transit ou engagées. L'échange entre analystes est une forme de soutien « court-circuitant un échelon hiérarchique ». Les analystes du renseignement à tous les niveaux peuvent apporter des perspectives importantes à d'autres organismes de renseignement qui s'occupent de rechercher, d'exploiter et de diffuser le renseignement opérationnel. Même si le commandement autorise le soutien du renseignement « non hiérarchique », il faut fournir le même renseignement aux commandements intermédiaires dans la chaîne de commandement, ainsi qu'aux commandements et aux organismes de soutien. Le soutien du renseignement « non hiérarchique » devrait être l'exception à la méthode normale de diffusion.

622. ÉTABLIR UNE STRUCTURE ASSURANT DES OPÉRATIONS CONTINUES

1. Les organismes de renseignement doivent être structurés pour mener des opérations continues de jour et de nuit et tous temps. Un cmdt FOI a besoin de ce soutien pour déterminer et exploiter rapidement les points vulnérables de l'ennemi, pour appliquer une force cohérente et implacable et pour protéger les opérations et les forces. L'état-major du J2 et l'organisme de soutien qui élabore le renseignement doivent établir des équipes fonctionnant 24 heures sur 24 pour obtenir du renseignement de situation toute provenance, ainsi que des officiers d'état-major pour diriger et gérer les opérations de renseignement. Ce concept des opérations de renseignement devrait prévoir la continuité du soutien même si les communications sont gravement perturbées ou temporairement perdues. L'état-major du J2 (Ops) doit élaborer des concepts des opérations de renseignement pour l'accès au terminal à distance qui incorporent des bases de données graphiques normalisées prépositionnées; désigner des remplaçants pour les éléments déployés de l'état-major du renseignement et des organismes suppléants pour l'élaboration du renseignement, en prévoyant des procédures et des moyens pour que l'emplacement de rechange désigné puisse surveiller l'activité; garantir que les forces militaires supplétives comprennent les objectifs du commandant appuyé et sont prêtes à assurer le soutien lorsque la continuité est rompue. Les organismes de renseignement de soutien, comme le CCDN 2 et les éléments du J2/DG Rens, responsables de la CCIRM et de l'exploitation et de la diffusion du renseignement, doivent également être en mesure d'assurer le soutien 24 heures sur 24. On peut assurer la surveillance générale en synchronisant l'utilisation intégrée de ressources de recherche, différentes et complémentaires, aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Le chevauchement par différentes ressources de recherche et types de capteurs peut être efficace contre les mesures de déception et d'interdiction de l'ennemi. Les ressources de renseignement, les activités et les communications doivent être structurées et exploitées de manière à être suffisamment surviables pour garantir que le soutien du renseignement opérationnel nécessaire est offert aux commandants et aux forces. Un élément important de la surviabilité est la redondance au niveau des capacités C3I essentielles.

623. UTILISER LES LEÇONS RETENUES EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENT

1. Les procédures en matière de renseignement doivent faire en sorte qu'on aborde méthodiquement les leçons retenues en renseignement opérationnel.

GLOSSAIRE

AOR *Zone de responsabilité (Area of Responsibility)*

Portion déterminée de terrain dans laquelle est spécifiquement confiée au commandant de la zone la responsabilité de la réalisation et de l'entretien des installations, du contrôle des mouvements et de la conduite des opérations tactiques intéressant les troupes sous son commandement, ainsi que l'autorité nécessaire pour assurer ces fonctions. (AAP-6)

ATG *Analyse tactique graphique*

Processus systématique et continu d'analyse de la doctrine des forces ennemies/ciblées, de l'ordre de bataille, des conditions météorologiques et du terrain par rapport à la mission du commandant des forces amies afin de déterminer et d'évaluer les capacités, les intentions et les points vulnérables de la menace/force ciblée.

BPR (PIR)

Besoins prioritaires en renseignement du commandant

CG *Centre de gravité (Centre of Gravity)*

Caractéristiques, capacités ou endroits d'où un État, une alliance, une force militaire ou un autre groupement tire sa liberté d'action, sa force physique ou sa volonté de combattre. (AAP-6)

Coalition

Regroupement de nations ou de forces, habituellement sur une base temporaire, en vue d'atteindre un but déterminé.

Combiné (combined)

De concert avec les forces d'une autre nation.

CONOP *Concept de l'opération (Concept of Operations)*

Expression claire et concise de la manœuvre choisie par le commandant pour exécuter la mission reçue. (AAP-6)

Diffusion (Dissemination)

Envoi du renseignement en temps utile par tous moyens adaptés et sous une forme appropriée, à ceux qui en ont besoin. (AAP-6)

Espace de bataille (Battlespace)

Environnement, facteurs et conditions qu'il faut comprendre pour appliquer avec succès la puissance de combat, protéger les forces ou achever la mission. Cela comprend les éléments des forces aériennes, terrestres, navales et spatiales, les forces amies et ennemies, les installations, les conditions météorologiques, le terrain, le spectre électromagnétique et le contexte de l'information dans les zones opérationnelles et les zones d'intérêt.

Exploitation (Processing)

Transformation des renseignements bruts en renseignement par regroupement, évaluation, analyse, synthèse et interprétation. (AAP-6)

Guerre asymétrique (Asymmetric Warfare)

Opérations dans lesquelles les forces et les technologies utilisées pour atteindre un degré d'efficacité sont hors de toute proportion avec les forces employées, en cherchant à exploiter les points vulnérables des infrastructures civiles et militaires de l'OTAN. (MC 161)

Interarmées (Joint)

Comportant au moins deux services des forces armées d'une nation.

JIPTL *Liste des objectifs intégrés interarmées classés par ordre de priorité*

Une fois que les objectifs tirés des plans d'opération des éléments sont ajoutés à la JTL, celle-ci devient la liste des objectifs intégrés interarmées (JITL). Une fois que la JITL a été approuvée, les objectifs sont classés par ordre de priorité, et la liste devient la JIPTL. La JIPTL est la base du processus qui relie les armes aux objectifs.

JTL *Liste des objectifs interarmées*

La JTL est la principale liste d'objectifs pour appuyer une opération particulière. Elle représente le répertoire des objectifs disponibles permettant d'obtenir des effets stratégiques et opérationnels qui pourraient être attaqués dans la poursuite des objectifs opérationnels.

LD *Ligne de décision (Decision Line)*

Ligne au sol où un commandant doit prendre une décision s'il veut arriver à un résultat à une zone particulière d'intérêt comme objectif.

LOPII

Liste des objectifs prioritaires Intégré Interarmées

LTIOV *Temps limite d'utilité de l'information*

Multinational

De concert avec les forces qui sont membres ou non de l'Alliance.

Niveau opérationnel de la guerre (Operational Level of Command)

Niveau de la guerre auquel des opérations de grande envergure et des campagnes sont planifiées, conduites et soutenues, en vue d'atteindre des objectifs stratégiques sur des théâtres ou des zones d'opérations. (AAP-6)

Niveau stratégique de la guerre (Strategic Level of Command)

Niveau de la guerre auquel un État, ou un groupe d'États, fixe des objectifs de sécurité à l'échelon national ou multinational et déploie des ressources nationales, notamment militaires, pour les atteindre. (AAP-6)

Niveau tactique de la guerre (Tactical Level of Command)

Niveau de la guerre auquel les batailles et les engagements sont planifiés et exécutés pour atteindre les objectifs militaires assignés aux formations et unités tactiques. (AAP-6)

NSTL *Liste des objectifs à ne pas attaquer*

Liste des zones géographiques, des complexes ou des installations dont la capture ou la destruction n'est pas prévue. En les attaquant, on peut violer les lois sur les conflits armés, perturber ou déranger les opérations militaires projetées des forces amies ou perturber les relations des forces amies avec le personnel ou les gouvernements du milieu. Le personnel responsable du choix des objectifs doit contrôler et coordonner avec soin les objectifs ajoutés à la NSTL ou retranchés de la NSTL afin de minimiser la possibilité de fratricide et de maximiser l'efficacité au combat.

Objectifs non réglementés (Unrestricted Targets)

Ensembles ou types d'objectifs ou zones dont l'engagement est approuvé par le commandant et n'a pas à être approuvé à un échelon supérieur sur le plan militaire ou politique. Ils restent soumis à la validation légale.

Objectifs réglementés (Restricted Targets)

Les objectifs réglementés sont un sous-ensemble des objectifs figurant dans la liste des objectifs intégrés interarmées (JITL), qui exigent une attention particulière, habituellement lorsque la destruction simple n'est pas recherchée. Ils peuvent être réglementés parce que le site est particulièrement vulnérable, parce qu'il faut guider hors des zones de conflit toute action proposée, parce qu'on évalue que le site a une valeur importante pour le renseignement, parce qu'on souhaite utiliser une arme unique, parce qu'on veut exploiter l'objectif ou parce qu'on pense à la reconstruction après le conflit. Une proposition en vue d'attaquer un objectif réglementé doit être autorisée par le QGFI.

Orientation (Direction)

Détermination des besoins en renseignement, établissement du plan de recherche, envoi de demandes de renseignement et d'ordres de recherche aux organismes de renseignement et contrôle permanent de la production de ces organismes. (AAP-6)

Recherche (Collection)

Mise en œuvre des sources par les organismes de recherche de renseignement et transmission des renseignements bruts obtenus des organismes d'exploitation appropriés pour leur utilisation dans l'élaboration du renseignement. (AAP-6)

RENS Renseignement (Intelligence)

Résultat de l'exploitation des renseignements bruts concernant les nations étrangères, les forces armées ennemies ou pouvant le devenir, les zones où des opérations sont effectivement menées ou pourraient l'être. Le terme s'applique aussi aux activités d'élaboration du renseignement et aux organismes qui s'y consacrent. (AAP-6)

TR Temps réel (Real-Time)

ZI Zone d'intérêt (Area of Interest)

Zone qui intéresse le commandant dans l'exécution de sa mission; elle englobe la zone d'influence ainsi que les zones qui y sont contiguës et s'étend vers l'avant en territoire ennemie pour inclure les objectifs des opérations en cours ou planifiées. Elle comprend aussi les zones occupées par les forces de l'ennemi, susceptibles de compromettre l'exécution de la mission. (AAP-6)

ZICO Zone d'intérêt comme objectif (Target Area of Interest)

Zone où le commandant peut influencer la bataille en détruisant, en retardant ou en dérangeant la menace ou les forces ciblées.

ZIPR Zone d'intérêt particulier répertoriée (Named Area of Interest)

Zone ou point à partir duquel le renseignement pourrait confirmer ou réfuter les intentions ou les limites de la menace.

ZRR Zone de responsabilité de renseignement (Area of Intelligence Responsibility)

Zone sur l'étendue de laquelle le chef est responsable du renseignement avec les moyens mis à sa disposition. (AAP-6)

Page intentionnellement laissée en blanc

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Voici les abréviations utilisées dans la présente publication.

ACINT	Renseignement acoustique
AIRINTSUM	Résumé renseignement - Force aérienne
AJP	Publication alliée interarmées
AO	Acquisition d'objectifs
ATG	Analyse tactique graphique
BDA	Estimation des dégâts de combat
BECR	Besoins essentiels du commandant en renseignement
Bi-SC	Deux commandements stratégiques (c'est-à-dire ACE et ACLANT)
BPR	Besoins prioritaires en renseignement
BR	Besoins en renseignement
C2	Commandement et contrôle
C2I	Commandement, contrôle et information
C4I	Commandement, contrôle, communications, ordinateurs et information
C4I2	Commandement, contrôle, communications, ordinateurs, information et renseignement
CCIRM	Gestion de la recherche, de la coordination et des besoins en renseignement
CG	Centres de gravité
CI	Contre-ingérence
Cmdt FOI	Commandant de force opérationnelle interarmées
COCIM	Coopération civilo-militaire
COMINT	Renseignement sur les transmissions
CONOP	Concept de l'opération
COP	Situation opérationnelle commune
CRN	Cellule du renseignement national
CS	Connaissance de la situation
DI	Demande d'information
DSO	Calque d'aide à la décision
ELINT	Renseignement électronique
EMS	Spectre électromagnétique
GCC	Guerre de commandement et de contrôle
GE	Guerre électronique
HUMINT	Renseignement humain
I&W	Indications et avertissement
IMINT	Renseignement par imagerie
INFO OI	Opérations d'information
INFOSEC	Sécurité de l'information

INTREP	Compte rendu de renseignement
INTSUM	Résumé renseignement
IPO	Instructions permanentes d'opération
LANDINTSUM	Résumé renseignement - Force terrestre
LD	Ligne de décision
LOR	Liste des objectifs rentables
LOGV	Liste des objectifs de grande valeur
MARINTSUM	Résumé renseignement - Force navale
MASINT	Renseignement « mesures et signature »
NBC	Nucléaire, biologique et chimique
NRT	Temps quasi réel
OD	Objectif déterminant
OGV	Objectif de grande valeur
OI	Opérations d'information
ONG	Organisation non gouvernementale
ORBAT	Ordre de bataille
OSINT	Renseignement de sources ouvertes
OSP	Opérations de soutien de la paix
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PA	Plan d'action
PD	Point de décision
PD	Processus de décision
PG	Prisonnier de guerre
PLANOP	Plan des opérations
PPO FC	Processus de planification opérationnelle des Forces canadiennes
PSYOPS	Opérations psychologiques
RADINT	Renseignement radar
RENS	Renseignement
RSR	Renseignement, surveillance et reconnaissance
SCI	Systèmes de communication et d'information
SECOP	Sécurité des opérations
SIGINT	Renseignement d'origine électromagnétique
SOF	Unités d'intervention spéciales
STANAG	Accord de normalisation
SUPINTREP	Compte rendu renseignement supplémentaire
TCF	Télévision en circuit fermé
TECHINT	Renseignement technique
TI	Technologie de l'information

VAT	Véhicule aérien télépiloté
Z Ops	Zone d'opération
ZI	Zone d'intérêt
ZICO	Zone d'intérêt comme objectif
ZIPR	Zone d'intérêt particulier répertoriée
ZIR	Zone d'intérêt pour le renseignement
ZRR	Zone de responsabilité de renseignement

Page intentionnellement laissée en blanc

LISTE DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

MDN/FC

Étude de la menace asymétrique et des armes de destruction massive

Capacité de soutien à la prise de décisions au commandement des Forces canadiennes (CoDSC) Guide de planification (ÉBAUCHE) (3 mai 2002)

Situation opérationnelle commune des Forces canadiennes - Concept de l'opération (Ébauche révisée, 11 juillet 2002)

Élaboration de la doctrine des Forces canadiennes (A-AE-025-000/AJ-001)

Opérations d'information des Forces canadiennes (B-GG-005-004/AF-010)

Capacité de fusion de l'information et du renseignement interarmées des Forces canadiennes - Concept de l'opération

Processus de planification opérationnelle des Forces canadiennes (B-GJ-005-500/FP-000)

Opérations des Forces canadiennes (B-GG-005-004/AF-000)

SCFC (Système de communications des Forces canadiennes) - Concept de l'opération du cadre (15 avril 2002)

La coopération civilo-militaire en temps de paix, de situation d'urgence, de crise et de guerre (B-GG-005-004/AF-023)

SCEMD (Sous-chef d'état-major de la Défense) - La direction pour opérations internationales

Plan du ministère de la Défense nationale (PMDN) 15, Livre de guerre du MDN (également désigné sous le nom de *Livre de guerre*)

Processus d'emploi de la force (B-GG-005-004/AF-004)

Opérations de renseignement humain (1^{re} ébauche) (B-GL-357-002/FP-001)

Renseignement intégré, surveillance et reconnaissance (RSR) - Capacité d'orientation en planification

Manuel de campagne - le renseignement (B-GL-357-001/FP-001)

Instructions permanentes d'opération (IPO) - État-major interarmées

Instruction du QGDN SCEMD 2/98 Guide pour la conduite des opérations d'assistance nationales (3310-0 (SCEMD) daté du 10 juillet 1998)

Traitement des prisonniers de guerre et des personnes détenues, interrogation tactique et interrogatoire

Gestion des risques pour les opérations des Forces canadiennes (B-GJ-005-502/FP-000)

La loi sur les conflits armés au niveau opérationnel et tactique (B-GG-005-027/AF-021)

OTAN

Directive 65-7 du CAE (Commandement allié en Europe) - Renseignement humain

Doctrine alliée interarmées du renseignement, de la contre-ingérence et de la sécurité (AJP 2.0)⁶⁹

Guide de planification fonctionnelle⁷⁰ des deux commandements stratégiques - Renseignement en planification

⁶⁹ AJP = Publication interalliée interarmées

⁷⁰ FPG = Guide de planification fonctionnelle

opérationnelle (FPG Intel)

Directives d'établissement de rapports des deux commandements stratégiques volume II - Comptes rendus de renseignement

Procédures en matière de contre-ingérence et de sécurité (AJP 2.2)

Traitement des PG, des équipements et des documents capturés (AJP 2.5)

Procédures en matière de renseignement (AJP 2.1)

Glossaire des termes et définitions de l'OTAN (AAP-6 (2002))

Manuel de renseignement de sources ouvertes de l'OTAN

Manuel du système de mesures de précaution de l'OTAN

Situation maritime générale (RMP) Guide du gestionnaire (EXTAC (tactique expérimentale) 619(B))

Demande de renseignement (STANAG 2149)

AUSTRALIE

Intelligence (AFDP 19)⁷¹

RU

Joint Operational Intelligence (JWP 2-00)⁷²

ÉTATS-UNIS

Doctrine for Intelligence Support to Joint Operations (Joint Pub 2-0)

Intelligence (MCDP 2)⁷³

Joint Doctrine for Targeting (Joint Pub 3-60)

Joint Intelligence Support to Military Operations (Joint Pub 2-01)

Joint Tactics, Techniques, and Procedures for Geospatial Information and Services Support to Joint Operations (Joint Pub 2-03)

Joint Tactics, Techniques, and Procedures for Joint Intelligence Preparation of the Battlespace (Joint Publication 2-01.3)

National Intelligence Support to Joint Operations (Joint Pub 2-02)

Naval Intelligence (Naval Doctrine Publication 2)

⁷¹ AFDP = Publication de la *Australian Defence Force*

⁷² JWP = Joint Warfare Publication

⁷³ MCDP = Publication sur la doctrine du *Marine Corps*

INDEX

«	
« cloisonnements »	7
« commandée »	1
« Commentaire »	13
« court-circuitant un échelon hiérarchique »	7
« dilué »	5
« fait »	6
« habituellement fiable »	11
« hypothèse »	6
« La conclusion à en tirer est... »	13
« la véracité ne peut être évaluée »	11
« mesures et signature »	17
« non hiérarchique »	7
« Nous croyons que cela veut dire que... »	13
« Opérations d'information offensives »	7, 6
« organismes de renseignement »	16
« pénétrer »	3
« probablement vraie »	11
« processus »	2
« Processus de planification opérationnelle des FC »	2
« renseignement »	2, 3, 10, 12, 6
« service tout compris »	14
« sources »	16
« toutes sources »	10
« une image vaut mille mots »	17
« vers le bas »	14, 7
« vers le haut »	14, 7
A	
ACINT	17
Appréciation « renseignement »	12
approche « toutes sources »	10
appui-feu indirect	5
avertissement en temps de paix	4
B	
bataille contre l'espace	3
besoins prioritaires en renseignement (BPR)	2
B-GG-005-004/AF-000	5
B-GG-005-004/AF-010	6
C	
C3I de la FOI	3
capacités des SCI	1
capteurs spatiaux	3
CCIRM	7
cellule de gestion des capteurs	9
centre de fusion	9
centres de gravité	1
COMINT	18
commandant en renseignement (BECR)	6
composantes de la FOI	1
compréhension des intentions	3
concept et de la méthodologie	6
Conception	2
configurations commerciales	7
contexte de l'information	6
contexte militaire	1
Contrôle centralisé	3
Couverture continue	8
cycle du renseignement	6
cycles d'exécution	6
D	
de coordination des opérations d'information (CCOI)	5
définition du renseignement	1
Définitions OI	5
dégâts de combat (BDA)	5
Démographie	3
Déterminer les objectifs	2
Domaines	18
E	
Échange d'informations	8
ELINT	18
Emplacement	3
Étape 1 à 4 d'ATG	4
état-major du J2	1
état-major du renseignement	1
Examen continu	3
F	
force opérationnelle interarmées (cmdt FOI)	3
forme graphique	3
fusion du renseignement	5
G	
Géographie/infrastructure	3
géospatial	19
GOIFC	9
gravité et de ses points vulnérables	1
H	
HUMINT	17, 3
I	
IMINT	17
information du MDN et des FC	20
information par rapport à un adversaire	1
intentions	3

<i>J</i>		Rapidité de réaction	3
J2/DG Rens.....	7, 2	rapports de commandement	4
<i>L</i>		Réactivité.....	8
leçons retenues.....	8	renseignement.....	2
limites de la recherche	10	renseignement d'appréciation	2
LOD	4	Renseignement sur les forces armées.....	18
<i>M</i>		répondre aux BR locaux.....	8
MASINT.....	17	responsabilité de renseignement (ZRR)	2
mission du renseignement	1	Robustesse	8
<i>N</i>		RSR	4
niveau stratégique.....	5	<i>S</i>	
<i>O</i>		SCEMD.....	7, 2
objectif principal de l'ATGI	4	sécurité des opérations (SECOPS).....	6
Objectifs	2	SIGINT.....	18, 9, 3
objectifs déterminants (LOD)	4	Situation opérationnelle commune (COP).....	8
OI défensives	6	sociologie	19
Opérations des Forces canadiennes	5	Souplesse.....	8
opérations non classiques.....	5	soutien C4I	6
ORBAT	8	soutien de mission intégré (SMI).....	1
organisme de renseignement	16	stratégiques-militaires	1
OSINT	17	systèmes offensifs d'appui-feu	2
<i>P</i>		<i>T</i>	
personnel de renfort.....	7	TECHINT	19
plan RSR.....	4	technologie de l'information	3
planifier aucune opération.....	1	télépilotes	9
Planifier et diriger les opérations.....	2	théâtre d'opérations.....	3
plans d'action (PA)	4	<i>U</i>	
points vulnérables d'un ennemi	2	Une source	16
prioritaires en renseignement (BPR).....	6	utilisation du concept et méthodologie	6
Produit.....	2	<i>V</i>	
<i>Q</i>		véhicules aériens télépilotes	9
QGFOI.....	2	<i>Z</i>	
<i>R</i>		Z OPS.....	4
RADINT	18	zone d'intérêt (ZI)	4
Rapidité de diffusion.....	3	zones d'intérêt (ZI)	2
		zones d'intérêt comme objectif (ZICO).....	5
		zones d'intérêt pour le renseignement (ZIR).....	2
		zones essentielles d'intérêt	3